SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Proceedings of the Standing Senate Committee on

HUMAN RIGHTS

Chair:
The Honourable JIM MUNSON

Wednesday, March 29, 2017
Wednesday, April 5, 2017

Issue No. 16

First meeting:

Study the issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations

and

Sixth and seventh meetings:

Study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system

INCLUDING:
THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Special study budget 2017-18 — The human rights of prisoners in the correctional system)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

DROITS DE LA PERSONNE

Président :
L'honorable JIM MUNSON

Le mercredi 29 mars 2017
Le mercredi 5 avril 2017

Fascicule nº 16

Première réunion :

Étude sur les questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne

et

Sixième et septième réunions :

Étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel

Y COMPRIS :
LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget pour étude spéciale 2017-2018 — Les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53183-53214

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

The Honourable Jim Munson, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	McPhedran
Bernard	Ngo
* Harder, P.C.	Omidvar
(or Bellemare)	Pate
Hartling	* Smith
Hubley	(or Martin)
Martin	Unger

*Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Andreychuk replaced the Honourable Senator Maltais (*March 8, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Président : L'honorable Jim Munson

Vice-présidente : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	McPhedran
Bernard	Ngo
* Harder, C.P.	Omidvar
(ou Bellemare)	Pate
Hartling	* Smith
Hubley	(ou Martin)
Martin	Unger

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Andreychuk a remplacé l'honorable sénateur Maltais (*le 8 mars 2017*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate,* of Tuesday, March 28, 2017:

The Honourable Senator Munson moved, seconded by the Honourable Senator Jaffer:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and monitor issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject since the beginning of the First Session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the committee; and

That the committee submit its final report to the Senate no later than March 31, 2018.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux de Sénat* du mardi 28 mars 2017 :

L'honorable sénateur Munson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Jaffer,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à étudier et surveiller l'évolution de diverses questions ayant trait aux droits de la personne et à examiner, entre autres choses, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-septième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2018.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 29, 2017
(31)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:35 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bernard, Hartling, Hubley, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar and Pate (10).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 28, 2017, the committee began its study on the issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations.

WITNESS:

Export Development Canada:

Christopher Pullen, Director, Environmental Advisory Services.

Mr. Pullen made a statement and answered questions.

At 12:35 p.m., the committee suspended.

At 12:41 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of the meeting.

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera portion of today's meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present or by the committee analysts; and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of the parliamentary session.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. *(For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.)*

At 12:52 p.m., the committee suspended.

At 12:53 p.m., the committee resumed in public.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 29 mars 2017
(31)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 35, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bernard, Hartling, Hubley, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar et Pate (10).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 28 mars 2017, le comité entreprend son étude sur les questions ayant trait aux droits de la personne, notamment les mécanismes adoptés par le gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne.

TÉMOIN :

Exportation et développement Canada :

Christopher Pullen, directeur, Services consultatifs environnementaux.

M. Pullen fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 35, la séance est suspendue.

À 12 h 41, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance reprend à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la partie à huis clos de la réunion d'aujourd'hui, qu'une copie soit conservée dans le bureau du greffier pour consultation par les membres du comité présents ou par les analystes du comité; et que cette copie soit détruite par le greffier lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^{o} 14 des délibérations du comité*.)

À 12 h 52, la séance est suspendue.

À 12 h 53, la séance publique reprend.

It was agreed that the special study budget application for public hearings and fact-finding in the Brockville, Kingston and Montreal areas, part of the committee's study on issues pertaining to human rights of prisoners, for the fiscal year ending March 31, 2018, be approved, with the changes as we discussed today, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final version of the budget, for the chair to submit to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

SUMMARY OF BUDGET

Activity 1: Brockville, Kingston, Montreal	$ 71, 250
TOTAL	**$ 71, 250**

At 12:54 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le budget pour étude spéciale pour la tenue d'audiences publiques et la mission d'étude dans les régions de Brockville, Kingston et Montréal, dans le cadre de l'étude du comité sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, soit approuvé, avec les modifications apportées aujourd'hui, et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à en approuver la version définitive, de sorte que le président puisse la transmettre au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

RÉSUMÉ DU BUDGET

Activité 1 : Brockville, Kingston, Montréal	71 250 $
TOTAL	**71 250 $**

À 12 h 54, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, April 5, 2017
(32)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:34 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Hartling, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar, Pate and Unger (8).

In attendance: Jean-Philippe Duguay and Erin Shaw, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. *(For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.)*

WITNESSES:

Parole Board of Canada:

Suzanne Brisebois, Director General, Policy & Operations;

Michelle Van De Bogart, Regional Director General, Prairies Region.

St. Leonard's Society of Canada:

Anita Desai, Executive Director;

Rick Sauvé, Lifeline In-Reach Worker, Collaborative Lifeline Program.

Ms. Brisebois made a statement and, together with Ms. Van De Bogart, answered questions.

OTTAWA, le mercredi 5 avril 2017
(32)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 34, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Hartling, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar, Pate et Unger (8).

Également présents : Jean-Philippe Duguay et Erin Shaw, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Commission des libérations conditionnelles du Canada :

Suzanne Brisebois, directrice générale, Politiques et opérations;

Michelle Van De Bogart, directrice générale régionale, Région des Prairies.

Société Saint-Léonard du Canada :

Anita Desai, directrice exécutive;

Rick Sauvé, intervenant-accompagnateur du programme Option-Vie.

Mme Brisebois fait une déclaration puis, avec Mme Van De Bogart, répond aux questions.

At 12 p.m., the Honourable Senator Ngo took the chair.

At 12:30 p.m., the committee suspended.

At 12:34 p.m., the committee resumed.

Ms. Desai and Mr. Sauvé each made a statement and answered questions.

At 1:12 p.m., the Honourable Senator Munson took the chair.

At 1:36 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

À midi, l'honorable sénateur Ngo occupe le fauteuil.

À 12 h 30, la séance est suspendue.

À 12 h 34, la séance reprend.

Mme Desai et M. Sauvé font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 13 h 12, l'honorable sénateur Munson occupe le fauteuil.

À 13 h 36, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Mark Palmer

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, April 11, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights has the honour to present its

SIXTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Thursday, December 15, 2016, to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2018, and requests, for the purpose of such study, that it be empowered:

(*a*) to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary;

(*b*) to adjourn from place to place within Canada; and

(*c*) to travel inside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 11 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016 à étude les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à :

a) embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin;

b) s'ajourner d'un lieu à l'autre au Canada;

c) voyager à l'intérieur du Canada.

Conformément au chapitre 3:06, article 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JIM MUNSON

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2018

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, December 15, 2016:

The Honourable Senator Munson moved, seconded by the Honourable Senator Cordy:

That the Standing Senate Committee on Human Rights be authorized to examine and report issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system, with emphasis on the federal system, and with reference to both national and international law and standards, as well as to examine the situation of vulnerable or disadvantaged groups in federal prisons, including indigenous people, visible minorities, women and those with mental health concerns;

That the committee submit its final report no later than October 31, 2017, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Étude sur les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 15 décembre 2016:

L'honorable sénateur Munson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Cordy:

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel, principalement dans le système fédéral et en tenant compte des lois et des normes nationales et internationales, ainsi que la situation des groupes vulnérables ou désavantagés dans les établissements carcéraux fédéraux, y compris les peuples autochtones, les minorités visibles, les femmes et les personnes ayant des problèmes de santé mentale;

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 31 octobre 2017 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Charles Robert

Clerk of the Senate

SUMMARY OF BUDGET

Activity 1:Brockville, Kingston, Montreal		$	71,250
TOTAL		**$**	**71,250**

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Human Rights on Wednesday, March 29, 2017.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

SOMMAIRE DU BUDGET

Activité 1 : Brockville, Kingston, Montreal		71 250	$
TOTAL		**71 250**	$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne le mercredi 29 mars 2017.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

Président du Comité sénatorial permanent des droits de la personne
JIM MUNSON
Chair, Standing Senate Committee on Human Rights

Date

Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration
LEO HOUSAKOS
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

GENERAL ESTIMATE OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules.*

Expenses for fiscal year 2017-18: $324,840

Estimate of the total cost of the special study: $574,000

ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat.*

Dépenses pour l'exercice financier 2017-2018 : 324 840 $

Estimation du coût total de l'étude spéciale : 574 000 $

STANDING SENATE COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

Study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2018

ACTIVITY 1:Brockville, Kingston, Montreal

FACT-FINDING and PUBLIC HEARINGS

18 participants: 8 Senators, 10 staff

(1 clerk, 1 administrative assistant, 2 analysts, 1 communications officer, 3 interpreters, 2 stenographers)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

OTHER

1.	Reporting/transcribing (0403)	5,400	
	(3 days, $1,800/day)		
2.	Transcript editing services (0143)	3,000	
Sub-total			$8,400

TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES

1.	Hotel accommodation-Kingston	7,200	
	8 senators, $200/night, 2 nights (0222)		
	10 staff, $200/night, 2 nights (0226)		
2.	Hotel accommodation-Montreal	9,000	
	8 senators, $250/night, 2 nights (0222)		
	10 staff, $250/night, 2 nights (0226)		
3.	Per diem	8,820	
	8 senators, $98/day, 5 days (0221)		
	10 staff, $98/day, 5 days (0225)		
4.	Working meals (travel) (0231)	8,000	
5.	Taxis	1,080	
	8 senators x $60 (0223)		
	10 staff x $60 (0232)		
6.	Charter bus (0228)	10,000	
	(5 days, $2,000/day)		
Sub-total			$44,100

ALL OTHER EXPENDITURES

OTHER

1.	Advertising (0319)	1,000
2.	Miscellaneous costs associated with travel (0229)	1,000

RENTALS

3.	Rental office space (meeting rooms) (0540) *(3 days, $1,500/day)*	4,500		
4.	Rental - interpretation equipment- Public hearings (0504) *(3 days, $3,500/day)*	10,500		
5.	Rental - interpretation equipment- Fact finding (0504) *(5 days, $350/day)*	1,750		
Sub-total			$18,750	
Total of Activity 1				**$71,250**
Grand Total				**$ 71,250**

The Senate Administration has reviewed this budget application.

Date

Blair Armitage, Principal Clerk,
Committees Directorate

Date

Nathalie Charpentier, Comptroller,
Finance and Procurement Directorate

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Étude sur les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2018

ACTIVITÉ 1 : Brockville, Kingston, Montreal

MISSION D'ÉTUDE et AUDIENCES PUBLIQUES

18 participants: 8 sénateurs, 10 employés

(1 grefier, 1 assistant administrative, 2 analystes, 1 agent de communication, 3 intepretes, 2 stenographes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES			
	AUTRE		
1.	Sténographie/transcription (0403)	5 400	
	(3 jours, 1 800 $/jour)		
2.	Services d'édition des témoignages (0143)	3 000	
Sous-total			8 400 $
TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR			
1.	Hébergement-Kingston	7 200	
	8 sénateurs, 200 $/nuit, 2 nuits (0222)		
	10 employés, 200 $/nuit, 2 nuits (0226)		
2.	Hébergement-Montréal	9 000	
	8 sénateurs, 250 $/nuit, 2 nuits (0222)		
	10 employés, 250 $/nuit, 2 nuits (0226)		
3.	Indemnité journalière	8 820	
	8 sénateurs, 98 $/jour, 5 jours (0221)		
	10 employés, 98 $/jour, 5 jours (0225)		
4.	Repas de travail (voyage) (0231)	8 000	
5.	Taxis	1 080	
	8 sénateurs x 60 $ (0223)		
	10 employés x 60 $ (0232)		
6.	Affréter - autobus (0228)	10 000	
	(5 jours, 2 000 $/jour)		
Sous-total			44 100 $
AUTRES DÉPENSES			
	AUTRES		
1.	Publicité (0319)	1 000	
2.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	1 000	
	LOCATIONS		

3.	Location d'espace (salles de réunion) (0540) *(3 jours, 1 500 $/jour)*	4 500		
4.	Location - équipement d'interprétation- Audiences publiques (0504) *(3 jours, 3 500 $/jour)*	10 500		
5.	Location - équipement d'interprétation- Mission D`étude (0504) *(5 jours, 350 $/jour)*	1 750		
Sous-total			18 750 $	
Total de l'Activité 1				**71 250 $**
Grand Total				**71 250 $**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Date	Blair Armitage, greffier principal, Direction des comités
Date	Nathalie Charpentier, contrôleur, Direction des finances et de l'approvisionnement

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 6, 2017

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Human Rights for the proposed expenditures of the said committee for the fiscal year ending March 31, 2018, for the purpose of its special study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system, as authorized by the Senate on Thursday, December 15, 2016. The approved budget is as follows:

Activity 1: Brockville, Kingston, Montreal	$ 71,250
TOTAL	**$ 71,250**

(includes funds for a fact-finding mission; includes funds for 8 senators to travel)

The budgets approved by the Senate for each travel activity are the maximum amount that can be spent for that activity;

Budgets normally include funds for the full membership of the committee to travel;

In general, a reduced delegation actually travels and efforts are made to find additional savings;

Therefore, actual expenditures are expected to be considerably below the approved budget, and they will be reported to the Senate;

In keeping with the claw back process that is already in effect, any unexpended funds allocated in this budget for travel will be returned to the central committees' budget at the end of October 2017, to ensure that funds are not tied up unnecessarily. These funds will be made available for redistribution to all committees for travel in the Fall of 2017, upon application to the Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Any surplus funds remaining at the conclusion of a travel activity will be clawed-back and can be made available for allocation to committees for other activities.

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 6 avril 2017

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, concernant les dépenses projetées dudit comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, aux fins de son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel, tel qu'autorisé par le Sénat le jeudi 15 décembre 2016. Le budget approuvé se lit comme suit:

Activité 1 : Brockville, Kingston, Montréal	71 250	$
TOTAL	**71 250**	$

(y compris des fonds pour une mission d'étude; y compris des fonds pour les déplacements de 8 sénateurs)

Les budgets approuvés par le Sénat pour chaque déplacement sont le montant maximal qui peut être dépensé pour ce déplacement;

Les budgets prévoient normalement des fonds pour les déplacements de tous les membres du comité;

En règle générale, une délégation réduite se déplace réellement et des efforts sont faits pour réaliser des économies additionnelles;

Par conséquent, on s'attend à ce que les dépenses réelles soient beaucoup inférieures au budget approuvé, et elles feront l'objet d'un rapport au Sénat;

Conformément au processus de récupération en vigueur, les fonds prévus pour des voyages dans ce budget qui ne sont pas utilisés seront retournés au budget central des comités à la fin d'octobre 2017, de manière à ce qu'ils ne soient pas bloqués inutilement. Ces fonds vont être réaffectés à tous les comités pour des voyages qui seront effectués à l'automne 2017 en présentant une demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Tous les fonds excédentaires restants après un déplacement seront récupérés et peuvent être réattribués aux comités pour d'autres activités.

Respectueusement soumis,

Le président,

LEO HOUSAKOS

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 29, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:35 a.m. to study issues relating to human rights and, inter alia, to review the machinery of government dealing with Canada's international and national human rights obligations; and to study issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system (consideration of a draft budget).

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon to the public. This is the Standing Senate Committee on Human Rights. We're back after a break. We have a number of studies on the go, and of course one is the study dealing with Canadian prisoners in Canadian prisons, but we're taking a break today to get back to a study that we've been doing for some time on the initiative of Senator Ngo, and that has to do with the imports exports protection act. Senator Ngo and a few other senators felt that we needed it tidied up a bit before we have a report before the end of March. Well, it's pretty close.

Today we have before us, from EDC, Export Development Canada, Christopher Pullen. Before we call upon him, we'll have the senators introduce themselves. We'll start on my right.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia.

Senator Martin: Yonah Martin from British Columbia.

Senator Ngo: Thanh Hai Ngo from Ontario.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar from Ontario.

Senator Hartling: Nancy Hartling from New Brunswick.

Senator Pate: Kim Pate from Ontario.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran from Manitoba.

The Chair: I'm Jim Munson, from Ontario.

Welcome, Mr. Pullen. The floor is yours. There will be a few questions for you.

Christopher Pullen, Director, Environmental Advisory Services, Export Development Canada: Thank you, Mr. Chairman and honourable senators, for inviting Export Development Canada, that's EDC, to appear before this committee to discuss EDC's environmental, social and human rights assessment procedures and policies.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 mars 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 35, pour étudier les questions ayant trait aux droits de la personne et pour examiner, entre autres, les mécanismes du gouvernement pour que le Canada respecte ses obligations nationales et internationales en matière de droits de la personne; et pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel (étude de l'ébauche d'un budget).

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, mesdames et messieurs. Bienvenue au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Nous sommes de retour de notre pause. Nous avons plusieurs études en cours, et nous menons manifestement une étude sur les prisonniers canadiens dans les prisons canadiennes, mais aujourd'hui, nous prenons une pause de cette étude pour revenir à l'étude sur laquelle nous travaillons depuis un certain temps à l'initiative du sénateur Ngo, et elle concerne la mesure législative sur les importations et les exportations. Le sénateur Ngo et quelques autres sénateurs étaient d'avis que nous devions régler certains points avant de présenter un rapport à la fin mars. Eh bien, c'est très serré.

Aujourd'hui, nous accueillons Christopher Pullen, d'EDC, c'est-à-dire Exportation et Développement Canada. Avant de l'entendre, je demanderais aux sénateurs de se présenter. Nous commencerons à ma droite.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Ngo : Thanh Hai Ngo, de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, du Manitoba.

Le président : Je suis Jim Munson, de l'Ontario.

Bienvenue, monsieur Pullen. Vous avez la parole. Ensuite, nous vous poserons quelques questions.

Christopher Pullen, directeur, Services consultatifs environnementaux, Exportation et développement Canada : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, d'avoir invité Exportation et Développement Canada, c'est-à-dire EDC, à comparaître devant votre comité pour discuter des politiques et des procédures d'EDC qui s'appliquent à l'évaluation des éléments sociaux et environnementaux, ainsi qu'aux éléments liés aux droits de la personne.

My name is Chris Pullen and I'm the director of the Environmental Advisory Services at EDC, and I'm here today to speak to the committee about how EDC undertakes our assessments of environmental and social risks related to our business activities and those of our customers.

It is my hope that some of my testimony today can be of use to you in your study of economic levers to enhance human rights internationally.

By way of background, EDC is an arm's-length Crown corporation mandated to help Canadian companies export internationally. As Canada's export credit agency, we provide financing, insurance and expert advice to Canadian companies as they seek to grow their business internationally. EDC operates on commercial principles. It is financially self-sustaining, does not receive annual funding from the Government of Canada and, in fact, regularly pays a dividend back to the government. In 2016, we partnered with over 7,100 companies, 80 per cent of which were small- to medium-sized businesses.

Conducting business in a responsible manner is a corporate priority and something EDC takes extremely seriously. Our environmental and social risk management framework guides all of our business activity and is underpinned by various international agreements and standards to which we are party. We evaluate these standards regularly and adjust our framework to respond to changes in global best practice.

As part of our commitment to doing business in a responsible manner, all transactions EDC considers are screened under a standardized risk management framework. This framework provides guidance on how we evaluate the transaction and a potential customer system for managing their environmental and social risk, which includes human rights.

In my role, I'm responsible for the environmental and social risk advisory team at EDC, which is a group of experts who specialize in areas related to environmental management, biodiversity, community engagement, occupational health and safety, labour, human rights and climate change. My team is responsible for evaluating and providing guidance to our business teams on the environmental and social risks of the transactions that come in to EDC for consideration.

For each transaction request, EDC has a process to evaluate a company's track record; their corporate, environmental and social risk management policies; their commitments to various domestic and international standards; the guidelines they observe; and how they address Canadian law, as well as the laws of the importing countries in which they're planning to operate.

Je m'appelle Chris Pullen et je suis directeur des Services consultatifs environnementaux à EDC. Je suis ici aujourd'hui pour vous parler de la façon dont EDC évalue les risques sociaux et environnementaux liés à ses activités commerciales et à celles de ses clients.

J'espère que certains éléments de mon témoignage pourront vous servir dans le cadre de votre étude sur les leviers économiques qui permettent d'améliorer les droits de la personne à l'échelle internationale.

À titre d'information, EDC est une société d'État indépendante dont le mandat consiste à aider les entreprises canadiennes à exporter leurs produits à l'échelle internationale. En notre qualité d'agence de crédit à l'exportation du Canada, nous fournissons du financement, des assurances et des conseils d'expert aux entreprises canadiennes qui tentent de percer sur les marchés internationaux. EDC fonctionne selon les principes commerciaux. C'est un organisme autonome sur le plan financier et il ne reçoit aucun financement annuel du gouvernement du Canada. En fait, il verse régulièrement un dividende au gouvernement. En 2016, nous avons établi des partenariats avec plus de 7 100 entreprises, et 80 p. 100 de ces entreprises étaient des petites et moyennes entreprises.

La gestion responsable de nos activités est l'une de nos priorités et nous la prenons très au sérieux. Notre cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux oriente toutes nos activités commerciales et ce cadre est sous-tendu par diverses ententes et normes internationales auxquelles nous adhérons. Nous évaluons régulièrement ces normes et nous adaptons notre cadre de travail pour qu'il suive les changements apportés aux pratiques exemplaires mondiales.

Nous nous sommes engagés à mener nos activités de façon responsable, et c'est pourquoi toutes les transactions envisagées par EDC sont soumises à un cadre normalisé de gestion du risque. Ce cadre oriente la façon dont nous évaluons la transaction et le système potentiellement utilisé par un client pour gérer ses risques environnementaux et sociaux, ce qui comprend les droits de la personne.

Je suis responsable de l'équipe consultative d'EDC sur les risques environnementaux et sociaux. Il s'agit d'un groupe d'experts dans des domaines liés à la gestion de l'environnement, à la biodiversité, à l'engagement communautaire, à la santé et sécurité au travail, à la main-d'œuvre, aux droits de la personne et au changement climatique. Mon équipe évalue les risques environnementaux et sociaux liés aux transactions proposées à EDC et conseille nos équipes commerciales à cet égard.

Dans chaque demande de transaction, EDC utilise un processus pour évaluer les antécédents de l'entreprise, ses politiques en matière de gestion des risques environnementaux, sociaux et opérationnels, ses engagements à l'égard de diverses normes nationales et internationales, les lignes directrices qu'elle utilise, et la façon dont elle respecte les lois canadiennes, ainsi que les lois des pays importateurs dans lesquels elle souhaite mener des activités.

The outcome of our assessments provide guidance to EDC on the potential customer's performance in these areas, as well as the overarching country risks, and we make recommendations on whether we should proceed with providing support.

EDC is considered an international leader amongst export credit agencies and commercial banks in how we undertake our assessments, and we are often sought out by other financial institutions for advice and consultation.

In the case of support for large infrastructure projects, which fall under our project finance program, EDC follows strict requirements that are outlined in what is called our environmental and social review directive. Under this directive, for a project to be considered for support, it is required to meet international standards, which include the IFC performance standards on environmental and social sustainability, the OECD's common approaches and the Equator Principles, the latter two being risk management frameworks used by ECAs — export credits agencies — and international commercial banks for assessing and mitigating environmental, social and human rights risk.

The OECD common approaches, which form the foundation of EDC's policies, are an agreement among OECD countries on the approach to take when assessing environmental and social risks related to officially supported export credits. The most recent revision of the common approaches includes specific guidance for export credit agencies for addressing human rights risks, including those outside of project scenarios. EDC was a key member of the working group that made those recommendations.

The Equator Principles are an environmental and social risk management framework developed by international commercial banks that assess and manage environmental and social risks, including human rights, for project financing. Some export credit agencies are now members of the Equator Principles, including EDC. EDC is also the first Canadian member of the steering committee of the Equator Principles and we have played a lead role in strengthening these standards over our involvement of the past six to eight years.

The IFC performance standards, which are the benchmark standards for many organizations, including EDC, the Equator Principles and those common approaches were developed for clients of the IFC, which is the financing arm of the World Bank. These standards outline the requirements for projects, including things like environmental protection through the lifetime of the project, labour and working conditions, biodiversity, pollution prevention, community engagement, community safety and

Les résultats de ces évaluations éclairent EDC sur la performance d'un client potentiel dans ces domaines, ainsi que sur les risques généraux dans le pays. Nous formulons ensuite des recommandations en vue de décider si nous fournirons un soutien.

Les évaluations menées par EDC lui ont permis d'acquérir une réputation de leader international parmi les agences de crédit à l'exportation et les banques commerciales. Les autres institutions financières nous demandent souvent des conseils.

Lorsqu'il s'agit de fournir du soutien à de grands projets d'infrastructure, un élément qui relève de notre programme de financement des projets, EDC répond à des exigences rigoureuses qui sont énumérées dans ce que nous appelons la directive en matière d'évaluation environnementale et sociale. Selon cette directive, pour qu'un projet puisse potentiellement recevoir un soutien, il doit satisfaire à des normes internationales, notamment les Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale de la SFI, les approches communes de l'OCDE et les Principes de l'Équateur. Les deux derniers éléments sont des cadres de gestion des risques utilisés par les ACE — les agences de crédit à l'exportation — et les banques internationales de commerce pour évaluer et réduire les risques environnementaux et sociaux, ainsi que les risques liés aux droits de la personne.

Les approches communes de l'OCDE, sur lesquelles se fondent les politiques d'EDC, sont en fait une entente conclue entre les pays de l'OCDE sur l'approche à adopter lors de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux liés aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. La version la plus récente des approches communes contient des lignes directrices précises pour les agences de crédit à l'exportation en ce qui concerne la gestion des risques liés aux droits de la personne, y compris ceux à l'extérieur des scénarios de projet. EDC était l'un des membres principaux du groupe de travail qui a formulé ces recommandations.

Les Principes de l'Équateur forment un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux mis au point par les banques de commerce internationales qui évaluent et gèrent les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés aux droits de la personne, dans le cadre du financement de projets. Certaines agences de crédit à l'exportation, y compris EDC, sont maintenant membres des Principes de l'Équateur. EDC est également le premier membre canadien du comité de direction des Principes de l'Équateur et l'organisme a joué un rôle prépondérant dans le renforcement de ces normes au cours des six à huit dernières années.

Les Normes de rendement de la SFI, qui représentent les normes de référence d'un grand nombre d'organismes, y compris EDC, les Principes de l'Équateur et les approches communes ont été élaborés pour des clients de la SFI, l'organisme de financement de la Banque mondiale. Ces normes énumèrent les exigences liées aux projets, y compris des éléments comme la protection environnementale pendant la durée de vie du projet, la main-d'œuvre et les conditions de travail, la biodiversité, la

security and grievance mechanisms. These standards are recognized as industry best practices and followed by progressive and world-leading financial institutions.

To speak specifically to human rights, EDC takes seriously the role it has in ensuring human rights are protected in the business it supports. This means both working internally to ensure our processes and procedures are constantly being re-evaluated and updated to align with current best practice and emerging issues, and working with Canadian companies to ensure they understand the risks and responsibilities they take on when exporting internationally.

The evolution of EDC's approach to human rights predates the work of John Ruggie, whose principles have become the benchmark for business and financial institutions for their activities abroad. These principles resulted in the development of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights and they have become a key element in influencing and informing our approach.

EDC has a publicly available statement on human rights, and this statement, coupled with our internal policies, the common approaches, the Equator Principles and the IFC performance standards, guides our practices in assessing the human rights implications of our business.

This was a high-level summary of the work EDC does in assessing and mitigating the environmental and social and human rights impacts and effects of its business around the world. Our processes are always evolving. We actively monitor and participate in international discussions in the areas of corporate social responsibility, which include human rights, the environment and society to ensure that we are keeping pace with leading financial institutions, academia, NGOs and think tanks.

I'm happy to delve further into detail in answering any questions you have regarding EDC's policies and practices.

The Chair: Thank you very much. As I mentioned before, this study that we're on now was at the initiative of Senator Ngo. Senator Ngo, you have the floor.

Senator Ngo: Thank you for your presentation. As you know, this committee has received some concerns about Netsweeper and its filtering software. We heard testimony last November that Netsweeper filtering software has been used in Bahrain to quell legitimate dissent. Furthermore, the committee received a letter from Above Ground last January stating that EDC has granted financial support to the Canadian-based company for its activities in Bahrain.

prévention de la pollution, l'engagement communautaire, la sécurité et la sûreté des collectivités et les mécanismes de règlement des griefs. Ces normes sont considérées comme des pratiques exemplaires de l'industrie et elles sont respectées par des institutions financières progressives de renommée mondiale.

En ce qui concerne les droits de la personne, EDC prend très au sérieux son rôle lié à la protection des droits de la personne dans les entreprises qu'elle appuie. Cela signifie qu'il faut s'assurer, à l'interne, que nos processus et nos procédures sont constamment réévalués et mis à jour, afin qu'ils correspondent aux pratiques exemplaires actuelles et aux enjeux émergents. Il faut également renseigner les entreprises canadiennes sur les risques et les responsabilités qu'elles assument lorsqu'elles exportent leurs produits à l'échelle internationale.

L'évolution de l'approche d'EDC à l'égard des droits de la personne est antérieure aux travaux de John Ruggie, dont les principes sous-tendent les activités menées par les entreprises et les institutions financières à l'étranger. Ces principes ont entraîné l'élaboration des Principes directeurs des Nations Unies sur l'entreprise et les droits de l'homme et ils influencent et éclairent grandement notre approche.

EDC a émis un énoncé public sur les droits de la personne, et cet énoncé, en combinaison avec nos politiques internes, les approches communes, les Principes de l'Équateur et les Normes de rendement de la SFI, oriente nos pratiques en matière d'évaluation de la gestion des droits de la personne effectuée par nos entreprises.

Il s'agissait d'un résumé de haut niveau des travaux menés par EDC pour évaluer et réduire les impacts et les effets de ses activités sur l'environnement, la société et les droits de la personne à l'échelle mondiale. Nos processus évoluent constamment. Nous surveillons les discussions internationales — et nous y participons activement — dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, ce qui comprend les droits de la personne, l'environnement et la société, afin de suivre le rythme des institutions financières, des universitaires, des ONG et des groupes de réflexion de premier plan.

Je serai heureux d'approfondir ces éléments en répondant à vos questions sur les politiques et les pratiques d'EDC.

Le président : Merci beaucoup. Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'étude que nous menons actuellement a été proposée par le sénateur Ngo. Sénateur Ngo, vous avez la parole.

Le sénateur Ngo : Je vous remercie de votre exposé. Comme vous le savez, le comité a reçu certaines préoccupations au sujet de Netsweeper et de son logiciel de contrôle d'accès. En novembre dernier, des témoins nous ont dit que le logiciel de contrôle d'accès Netsweeper a été utilisé à Bahreïn pour réprimer une dissidence légitime. De plus, le comité a reçu une lettre d'Above Ground en janvier dernier dans laquelle l'organisme soutenait qu'EDC avait accordé un soutien financier à cette entreprise basée au Canada pour ses activités à Bahreïn.

My question to you is this: Did EDC consider the human rights risks involved in guaranteeing a loan that permitted Netsweeper to sell software to Bahrain, a country with an authoritarian government that restricts Internet freedom and monitors individual online activities?

Mr. Pullen: In response to that, I can't speak specifically about the structure of a particular transaction in which EDC provided support to a bank, which is what a guarantee is in this case. What I can say is in any transaction that we look at, we definitely evaluate the nature of the product, the performance of the company and the countries in which they operate. I can say that when EDC identifies specific risks related to countries' operations abroad, or particular risks within a country, we can structure our support so that the company's activities do not benefit from EDC support in those contexts.

Further, I can confirm that, at this point, the guarantee that is the subject of the complaint is no longer in place, nor is the company a customer of EDC.

Senator Ngo: Could you summarize the conclusion of the review, and also what human rights issues were evaluated?

Mr. Pullen: Again, because the specifics of our assessment are directly tied to the nature of the support, I can't go into full detail. However, what I can speak to is in evaluating countries which we consider to have high-risk circumstances, we will take the nature of those circumstances into account, the nature of the product of the company that is seeking support or, in the case of guarantees, when they're seeking to benefit from a loan from a bank to which EDC is being requested to provide a guarantee to that bank. In this case, the customer is not the exporter, but the bank.

All those factors are taken into account, and my team may make recommendations to the underwriters to take on to the bank that there may be certain markets to which EDC support cannot be directed. However, the activities of the company may be such that they are operating in lower risks or North American markets, and they are a company that could benefit from support domestically, and that may be a situation where support is directed.

Senator Ngo: If that's the case, let's take on technology groups which have ties with the Communist Party in China, for example. They received the green light by the camera to allow China to purchase ITF Technologies in Montreal, a leader in fibre laser technology. Knowing China's human rights record, the Chinese government continues to lead the world in the number of people executed. Would that pass EDC's due diligence test? If so, why?

Mr. Pullen: In terms of summarizing the question, are you asking if that particular company came to EDC for support, how would they get past our test?

Voici donc ma question. EDC a-t-elle tenu compte des risques liés aux droits de la personne lorsqu'elle a garanti un prêt à Netsweeper, ce qui a permis à l'entreprise de vendre son logiciel à Bahreïn, un pays gouverné par un régime autoritaire qui restreint la liberté et surveille les activités des gens en ligne?

M. Pullen : Je ne peux pas parler de la structure d'une transaction particulière dans le cadre de laquelle EDC a fourni du soutien à une banque, ce qui constitue une garantie dans ce cas-ci. Tout ce que je peux dire, c'est que dans chaque transaction que nous examinons, nous évaluons certainement la nature du produit, la performance de l'entreprise et les pays dans lesquels elle mène ses activités. Je peux dire que lorsque EDC cerne des risques liés aux activités à l'étranger ou des risques particuliers au sein d'un pays, elle peut structurer le soutien afin que les activités de l'entreprise ne reçoivent pas son appui dans ces contextes.

De plus, je peux confirmer qu'actuellement, la garantie visée par cette plainte n'est plus en œuvre et que l'entreprise en question n'est pas une cliente d'EDC.

Le sénateur Ngo : Pourriez-vous résumer la conclusion de l'examen, et nous parler des questions liées aux droits de la personne qui ont été évaluées?

M. Pullen : Encore une fois, étant donné que les détails de notre évaluation sont directement liés à la nature du soutien, je ne peux pas vous donner plus de détails. Toutefois, je peux dire que lorsque nous évaluons des pays dont les circonstances présentent un risque élevé, nous tenons compte de la nature de ces circonstances et de la nature du produit de l'entreprise qui demande un soutien ou, dans le cas des garanties, nous vérifions si l'entreprise tente d'obtenir un prêt d'une banque pour laquelle on demande à EDC de fournir une garantie. Dans ce cas, le client n'est pas l'exportateur, mais la banque.

Nous tenons compte de tous ces facteurs, et mon équipe peut formuler des recommandations aux assureurs pour qu'ils précisent à la banque que le soutien fourni par EDC ne peut pas être utilisé sur certains marchés. Toutefois, il se peut que les activités de l'entreprise en question soient menées sur des marchés à des risques moins élevés ou sur le marché nord-américain et que l'entreprise puisse profiter d'un soutien national; un soutien pourrait être accordé dans cette situation.

Le sénateur Ngo : Si c'est le cas, parlons des groupes de technologie qui pourraient entretenir des liens avec le Parti communiste de la Chine, par exemple. Ces groupes ont reçu le feu vert pour permettre à la Chine d'acheter ITF Technologies à Montréal, un leader en technologie de laser à fibre. En tenant compte des antécédents de la Chine en matière de droits de la personne, le gouvernement chinois continue d'être le premier au monde en ce qui concerne le nombre de personnes exécutées. Cela satisferait-il aux critères de diligence raisonnable d'EDC? Si oui, pourquoi?

M. Pullen : Pour résumer la question, voulez-vous savoir comment cette entreprise pourrait répondre à nos critères si elle demandait du soutien à EDC?

Senator Ngo: That's right.

Mr. Pullen: I can't speak specifically to government policies. EDC responds and uses those in our procedures. It's the same scenario that would be undertaken if, in our evaluation, the nature of the product is such that it could result in use to counter human rights, liberties or freedoms. That would be taken into our consideration.

I can say that one of the objectives that EDC tries to undertake is when exporters are seeking to work abroad and getting into markets that are new to them, we are able to provide support and guidance. Part of our evaluation is to take a decision of whether EDC's participation could help bolster a company's capacity by providing advice and guidance and awareness of the risks of the markets that they're entering, in addition to any financial support they may receive.

But if the company is unwilling to participate with us in those discussions or, as I mentioned before, certain risks are above the threshold that we consider acceptable for EDC's position, we may make the decision to not proceed with support, even in markets that are not currently considered higher risk.

Senator Ngo: I'll come back on the second round. I'll leave space for the other senators.

Senator Hubley: Thank you for your presentation this morning. My apologies for being a little late.

When a company approaches Export Development Canada for support, at which point does the EDC assess the potential human rights implications of the proposed project, and how long would an assessment usually take?

Mr. Pullen: I'm going to break this into two parts and characterize two broad buckets in which EDC undertakes business. One is what we call general corporate support, supporting companies in their day-to-day business, providing insurance, guarantees, financing essential to their day-to-day operations. Then there are other types of support that I referred to earlier, which is project support, a very structured type of financing that is going to a very specific activity on the ground in some country around the world.

Our process is evolving and developing to engage in the discussion with customers throughout the process of what we would call "onboarding" towards coming to a decision that we have a product they could support. Any company that comes in for consideration will undergo an early flagging system. If there are specific activities or countries in which that company undertakes business that are already flagged in our system as high-risk circumstances, it would immediately come to a team like mine for evaluation, in which case we would be able to provide early indication to a business team of whether there are flags or obstacles that might preclude our ability to proceed with support.

Le sénateur Ngo : Oui.

M. Pullen : Je ne peux pas parler des politiques du gouvernement. EDC les utilise dans ses procédures. Nous utiliserions le même scénario si notre évaluation nous permettait de conclure que le produit pourrait être utilisé pour réprimer des droits ou des libertés de la personne. Nous tiendrions compte de cela.

Je peux dire que l'un des objectifs d'EDC est de fournir du soutien et des conseils aux exportateurs qui souhaitent travailler à l'étranger et percer sur de nouveaux marchés. Une partie de notre évaluation consiste à déterminer si la participation d'EDC pourrait aider à renforcer la capacité d'une entreprise en lui fournissant des conseils et en l'informant des risques présents sur les marchés qu'elle tente de percer, en plus de l'appui financier que l'entreprise pourrait recevoir.

Toutefois, si l'entreprise refuse de participer à ces discussions avec notre organisme ou, comme je l'ai mentionné auparavant, si certains risques dépassent le niveau jugé acceptable par EDC, il se peut que nous décidions de ne pas accorder le soutien demandé, même sur des marchés qui ne présentent pas un risque élevé à ce moment-là.

Le sénateur Ngo : Je vais revenir sur ce sujet pendant la deuxième série de questions. Je vais maintenant laisser la parole à d'autres sénateurs.

La sénatrice Hubley : Je vous remercie de l'exposé que vous avez présenté aujourd'hui. Je suis désolée de mon léger retard.

Lorsqu'une entreprise demande du soutien à Exportation et Développement Canada, à quel moment EDC évalue-t-elle les répercussions que pourrait entraîner le projet proposé sur les droits de la personne, et habituellement, combien faut-il de temps pour mener une évaluation?

M. Pullen : J'aimerais répondre à votre question en divisant les activités d'EDC en deux volets. Le premier est ce que nous appelons habituellement le soutien général aux entreprises, c'est-à-dire l'appui aux entreprises dans leurs activités quotidiennes par l'entremise d'assurances, de garanties et d'éléments financiers essentiels pour leurs activités quotidiennes. Ensuite, il y a d'autres types de soutien auxquels j'ai fait référence plus tôt, c'est-à-dire l'appui au projet, un type de financement très structuré qui est versé pour une activité très précise sur le terrain dans un pays particulier.

Notre processus évolue et il vise à provoquer la discussion avec les clients par l'entremise d'un processus que nous appelons l'accueil, afin de parvenir à la décision d'appuyer un produit. Toute entreprise qui fait une demande se soumettra d'abord à un système de signalement précoce. Si certaines de ses activités ou si certains pays dans lesquels elle mène des activités sont déjà signalés dans notre système en raison de leurs circonstances à risque élevé, le cas de cette entreprise sera immédiatement envoyé à une équipe comme la mienne à des fins d'évaluation. Nous pourrions ainsi fournir des indications préalables à une équipe opérationnelle et l'informer que des obstacles ou des signalements pourraient nuire à notre capacité de fournir un soutien.

EDC does receive comments that, based on our disclosure page, we appear to support every company that comes to us. What we don't disclose are all the companies that come in for discussion and where issues are identified and we indicate to them that we either cannot proceed with support or gaps we've identified. We will make recommendations that should they be able to go and address those gaps, they can come back for consideration. Most companies don't want to be on the list that did not make it through our screening process. We appreciate that, but there is a significant conversation around that.

The same process would be undertaken for that very specific project finance scenario, where it is a very specific activity tied to a specific project on the ground, where we can clearly identify tangible risks and impacts of that development. And that is a very rigorous process. I can say that depending on the scope of the project, whether it's a small manufacturing facility all the way to a large mining infrastructure project, those specific types of reviews that involve benchmarking to international standards can take anywhere from three months to two years, depending on the discussion and the issues that we've identified, and engagement with the company.

I should also point out in conclusion that EDC, for a lot of these facilities, is partnered with other financial institutions, so we are required to work with them in partnership. With our policies and procedures, we try to align them as best we can, but there's also that discussion going on in terms of screening and identifying issues.

Senator Andreychuk: I just want a little background. EDC, you've indicated, is an arm's-length Crown corporation mandated to help Canadian companies export internationally. That I understand and know. Originally, we were looking at financial risks going into other countries, and of course with the backing of the Canadian government, we want to be sure that they're not undue risks. So there were all kinds of mandates.

While it's arm's length, and while you get a mandate through your corporation, what discussions do you have with the Canadian government, more particularly the foreign affairs portion of it, about how to do business in another country? Do you have annual discussions? Do you have sporadic, ad hoc discussions about what level of risk you should take, and in that risk, what risk do you take that there may be some human rights consequences, et cetera, that Canada may not wish to live with?

Mr. Pullen: To frame the question for my response, you're specifically asking the level of engagement we have with Global Affairs in terms of discussions around country risk, the nature of

Certaines personnes ont fait valoir que selon son document de divulgation, EDC semble fournir du soutien à toutes les entreprises qui en font la demande. Toutefois, nous ne divulguons pas tous les cas d'entreprises pour lesquelles la discussion préalable nous a permis de cerner des problèmes et auxquelles nous avons indiqué qu'en raison de certaines lacunes, nous ne sommes pas en mesure de leur fournir du soutien. Mais nous leur recommanderons aussi de combler ces lacunes, et le cas échéant, elles pourront revenir et présenter une autre demande. La plupart des entreprises ne veulent pas se retrouver sur la liste des entreprises qui n'ont pas réussi notre processus de sélection. Nous comprenons cela, mais il faut d'abord participer à plusieurs conversations importantes.

Le même processus serait entrepris dans ce scénario de financement d'un projet très précis, lorsqu'il s'agit d'une certaine activité liée à un projet particulier sur le terrain, et lorsque nous pouvons facilement cerner des risques et des effets concrets liés à ce développement. Et c'est un processus très rigoureux. Je peux dire que selon la portée du projet, qu'il s'agisse d'une petite usine de fabrication ou d'un grand projet d'infrastructure minière, ces types d'examens qui font intervenir des normes de référence internationales peuvent prendre de trois mois à deux ans, selon la discussion et les enjeux que nous avons cernés, ainsi que le type d'engagement que nous avons avec l'entreprise.

J'aimerais également souligner, en terminant, qu'EDC, dans le cas d'un grand nombre de ces installations, a établi des partenariats avec d'autres institutions financières. Nous devons donc collaborer dans le cadre d'un partenariat. Nous tentons d'harmoniser nos politiques et nos procédures de notre mieux, mais il faut constamment discuter de l'évaluation préalable et des problèmes potentiels.

La sénatrice Andreychuk : J'aimerais obtenir un peu de contexte. Comme vous l'avez indiqué, EDC est une société d'État indépendante qui a le mandat d'aider les entreprises canadiennes à exporter leurs produits à l'échelle internationale. Je le comprends et je le sais. Au départ, nous examinions les risques financiers liés à une percée dans d'autres pays et manifestement, une fois l'appui du gouvernement du Canada accordé, nous voulons nous assurer qu'il n'y a pas de risques inacceptables. Il y avait donc toutes sortes de mandats.

Même si c'est un organisme indépendant, et même si vous obtenez un mandat, quelles discussions avez-vous avec le gouvernement du Canada, plus particulièrement avec le secteur des affaires étrangères, sur la façon de faire des affaires dans un autre pays? Avez-vous des discussions annuelles? Avez-vous des discussions sporadiques et improvisées sur le niveau de risque que vous devriez prendre, et dans le cadre de ce risque, quel risque prenez-vous lorsqu'il s'agit des conséquences liées aux droits de la personne, et cetera, que le Canada pourrait souhaiter éviter?

M. Pullen : Si vous me permettez de reformuler la question, vous souhaitez connaître notre niveau d'engagement avec Affaires mondiales en ce qui concerne les discussions liées au risque, la

EDC's activities and the discussion that goes on between the two departments in terms of coming to a decision on what type of risk we might take versus what Global Affairs might.

We have a specific group within EDC that is actively engaged in discussions with Global Affairs and other government partners. That occurs both within Canada and through the Canadian delegation to the OECD. In terms of the formality of those discussions, they are frequent and usually in response to discussion or informing each other of changes, activities or specific information that we might want to share.

In the context of specific country risk, it is not unusual for us to reach out to understand what their views are of a particular market, and we are also engaged through the Trade Commissioner Service for that type of exchange. We share views on risk and understanding of a country context, and by and large we seek to find alignment on the views in relation to certain country risks, but we each have independent factors we also take into account. From a financial perspective, EDC brings that to the table, and then with Global Affairs, the view of their department.

Senator Andreychuk: On the one hand, we want companies to export. That's our survival in Canada. On the other hand, we want to adhere to standards that we have confidence in and that we want to put forward, like human rights and environmental standards, et cetera.

Right now, most of the corporate social responsibility factors internationally are business driven. In other words, they're not mandatory; they're discretionary. You've pointed out Canadians sometimes wish that you were bound by certain standards that perhaps lead to consequences. Right now, it's simply you join when you want and those standards are discretionary. Do you think they need to be enforced by the government more strongly?

Canada is now assisting some countries in developing corporate social responsibility monitors within their countries. Do you think that's a benefit to Canadian companies or not? The push-back I hear from companies is: Well, you want us to live by these standards, but your like-minded countries are not so we're at a disadvantage. How do we grow, how do we work, when the standards are not equal for all companies competing? We know which countries we're talking about.

Mr. Pullen: It's an interesting topic. What I can say is EDC is not a policy-developing institution. We look to the government. As policies are developed that might impact our business, we will

nature des activités d'EDC et la discussion qui se déroule entre les deux ministères pour parvenir à une décision sur le type de risque que nous pourrions prendre comparativement au risque que pourrait prendre Affaires mondiales.

EDC a formé un groupe dont les membres participent activement à des discussions avec les intervenants d'Affaires mondiales et d'autres partenaires du gouvernement. Cela se produit au Canada et par l'entremise de la délégation canadienne à l'OCDE. Ces discussions sont fréquentes et elles se produisent habituellement en réponse à une autre discussion ou lorsqu'on souhaite communiquer à l'autre partenaire des changements, des activités ou des renseignements.

Dans le contexte d'un pays à risque, il n'est pas inhabituel de communiquer avec nos partenaires pour obtenir leur avis au sujet d'un certain marché, et nous avons également ce type de communications avec le Service des délégués commerciaux. Nous partageons nos points de vue sur le risque et notre compréhension du contexte d'un pays et en général, nous tentons d'harmoniser les points de vue liés aux risques d'un certain pays, mais chaque intervenant tient également compte de facteurs indépendants. Par exemple, EDC soulève le point de vue financier dans la discussion, et Affaires mondiales communique le point de vue du ministère.

La sénatrice Andreychuk : D'un côté, nous souhaitons que les entreprises exportent leurs produits, car cela contribue à la survie du Canada. D'un autre côté, nous souhaitons respecter des normes auxquelles nous faisons confiance, par exemple les droits de la personne, les normes environnementales, et cetera.

En ce moment, la plupart des facteurs liés à la responsabilité sociale internationale des entreprises sont gérés par l'entreprise. Autrement dit, ces facteurs ne sont pas obligatoires, mais laissés à la discrétion des entreprises. Vous avez mentionné que les Canadiens souhaitent parfois qu'on impose des normes qui entraînent des conséquences. En ce moment, il n'est pas obligatoire de se conformer à ces normes et on les adopte quand on veut. À votre avis, devraient-elles être appliquées plus fermement par le gouvernement?

Le Canada aide actuellement certains pays à mettre sur pied des organismes de surveillance de la responsabilité sociale des entreprises sur leur territoire. À votre avis, cela profite-t-il aux entreprises canadiennes ou non? En effet, les entreprises nous disent que nous les obligeons à respecter ces normes, mais que les pays qui partagent nos points de vue n'ont pas à les respecter, ce qui représente un désavantage pour ces entreprises. Comment peuvent-elles accroître ou mener leurs activités lorsque toutes les entreprises qui se font concurrence n'ont pas à respecter les mêmes normes? Nous savons de quels pays nous parlons.

M. Pullen : C'est un sujet intéressant. Ce que je peux dire, c'est qu'EDC n'est pas une institution qui élabore des politiques. Nous comptons plutôt sur le gouvernement. Lorsque des politiques sont

look to incorporate that into our business and act upon that. In terms of providing commentary on policy direction, it's not something specifically I can speak to.

However, in terms of your comment about the challenges of companies operating abroad and what they might need to adhere to versus voluntary standards versus obligations under regulation — I'll frame this. For EDC, our overarching priority is that the companies we support meet the standards that we have. The standards that we have are a reflection of guidance coming out through the OECD, the commercial areas in which we operate and the legislation of the countries that they operate in.

Those are the indicators that we use, and the fact that they are voluntary in some manner does present some challenges with respect to optics in terms of being voluntary; you can opt out. However, as financial institutions, at EDC, including other ECAs and other commercial banks, we're fairly specific about the lines that we have in terms of the standards that we require companies to meet. We're trying to be as transparent as possible as to what those are and are willing to engage in discussion with either industry and/or governments in terms of where the intersection is.

Senator Andreychuk: Can I follow up or should I go on a second round?

The Chair: Do you want to follow on that thought? That's fine.

Senator Andreychuk: You say that you have some discussion with the government. So is it the government that sets the standards of corporate social responsibility with you, or are these driven by the international community that you work in? If it is the international community, do you believe that EDC standards are equal to the other lending institutions that you have to compete with, or at least business has to compete with, like the Americans, like the Germans?

Mr. Pullen: I would say that as a Crown corporation receiving our mandate from our minister and through our interactions with Global Affairs, we seek to align and get a certain amount of direction from Global Affairs in terms of we seek guidance from the M&E guidelines, from multinational enterprises. That comes in and is incorporated into our thinking.

Because of the nature of EDC's business, it serves us to align with commercial banks in terms of their evolution in terms of implementing standards. There is an ongoing evolution in the financial sector of meeting specific bars or levels of implementation of standards, and there is variation in that industry. Those who are very active in certain sectors, such as EDC and other commercial banks and other ECAs, work hard to not only align our standards with each other but also best practice that is either coming out of

élaborées et qu'elles pourraient avoir des répercussions sur nos activités, nous déterminons comment les intégrer à nos activités et nous le faisons. Mais je ne peux pas vraiment formuler des commentaires sur l'orientation des politiques.

Toutefois, en ce qui concerne votre commentaire sur les défis auxquels font face les entreprises qui mènent leurs activités à l'étranger et sur les normes qu'elles pourraient devoir respecter comparativement aux normes volontaires ou aux normes obligatoires visées par un règlement — je vais vous mettre en contexte. La priorité d'EDC, c'est que les entreprises que nous appuyons se conforment à nos normes. Nos normes reflètent les orientations de l'OCDE, les secteurs commerciaux dans lesquels nous menons nos activités et les lois des pays dans lesquels ces entreprises mènent leurs activités.

Ce sont les indicateurs que nous utilisons, et le fait qu'ils sont en quelque sorte sur une base volontaire présente certains défis, car on peut décider de ne pas les respecter. Toutefois, EDC a des directives très précises en ce qui concerne les normes auxquelles les institutions financières, y compris d'autres ACE et d'autres banques commerciales, doivent se conformer. Nous tentons de rendre ces normes aussi transparentes que possible et nous sommes prêts à participer à des discussions avec les intervenants de l'industrie ou avec ceux du gouvernement sur la façon de les respecter.

La sénatrice Andreychuk : Puis-je faire un suivi ou devrais-je attendre la deuxième série de questions?

Le président : Souhaitez-vous poursuivre cette réflexion? Vous le pouvez.

La sénatrice Andreychuk : Vous dites que vous avez des discussions avec les intervenants du gouvernement. Le gouvernement élabore-t-il les normes en matière de responsabilité sociale des entreprises en collaboration avec votre organisme ou ces normes sont-elles élaborées par la communauté internationale dans laquelle vous travaillez? Si elles le sont dans la communauté internationale, croyez-vous que les normes d'EDC sont équivalentes à celles d'autres établissements de crédit auxquels vous devez faire concurrence, ou auxquels les entreprises doivent faire concurrence, comme les Américains et les Allemands?

M. Pullen : Je dirais qu'étant donné que nous sommes une société d'État munie d'un mandat du ministre et que nous avons des interactions avec Affaires mondiales, nous tentons de nous harmoniser et d'obtenir des directives de ce ministère et nous comptons sur les lignes directrices sur les projets de suivi d'évaluation visant les entreprises multinationales. Nous les intégrons à nos réflexions.

Étant donné la nature des activités menées par EDC, il nous est utile de suivre l'évolution des banques commerciales dans la mise en œuvre des normes. Le secteur financier évolue continuellement pour atteindre certains objectifs ou niveaux de mise en œuvre des normes, et il y a des variations au sein de l'industrie. Les organismes très actifs dans certains secteurs, par exemple EDC, d'autres banques commerciales et d'autres ACE, s'efforcent grandement non seulement d'harmoniser leurs normes avec celles

international thinking or the UN or other elements so that we can stay as progressive as possible, and we feel that does align with certain positions that national governments take in terms of best practices.

Senator Omidvar: I will follow that line of questioning around standards and indicators that you use. So far, you have mentioned largely institutional standards from the OECD, Global Affairs, national governments, et cetera, but we do have very telling information from international NGOs, like Human Rights Watch, Amnesty International, Care Canada, et cetera. Can you describe to me how you tap into that wisdom, which sometimes is complementary and sometimes is contradictory to what you hear from the OECD, et cetera, and how do you ensure that the knowledge of our highly respected NGOs is taken into account as you advise your clients?

Mr. Pullen: You're right. We have standards that we draw on from the IFC and the OECD, but part of the thinking and part of the working groups within the practitioners group within the OECD or the Equator Principles is to seek out and draw upon the guidance of international NGOs, UN forums and consultants who are leads in the field whose ideas may be different from the standards that we apply or other international frameworks. That all gets incorporated into our thinking as we try to constantly move this bar to understand the role of a financial institution in managing this risk. How do we play our part in ensuring that we are operating within the bounds, what is considered appropriate within the human rights discussion, which is the topic of today? It is a constant intake of information. So while we represent we have specific standards that are our baseline benchmark, the objective is to constantly absorb best practice, and we are very open to any forum in which that is discussed.

Senator Omidvar: Should we assume that you are getting regular country updates from these NGOs to update your understanding of the human rights situations in export-destined countries? Is it completely responsive — there's a client, there's a customer, there's a country — or do you make a systematic institutional effort to stay up to date on trends and findings and reports?

Mr. Pullen: I can answer that in the affirmative. EDC has groups that I'm not a part of but that actively monitor country situations. We develop and constantly update our internal databases, which are informed by external think tanks and institutions, to help keep that as current as possible. We provide the organization with continual updates from both the political

des autres, mais également d'harmoniser les pratiques exemplaires issues d'une réflexion internationale ou de l'ONU ou d'autres sources, afin de demeurer aussi progressifs que possible. Nous sommes d'avis que cela correspond à certaines positions adoptées par les gouvernements nationaux à l'égard des pratiques exemplaires.

La sénatrice Omidvar : J'aimerais poursuivre la série de questions liées aux normes et aux indicateurs que vous utilisez. Jusqu'ici, vous avez surtout mentionné des normes institutionnelles de l'OCDE, d'Affaires mondiales, de gouvernements nationaux, et cetera, mais nous avons des informations très pertinentes venant d'ONG internationales, par exemple Human Rights Watch, Amnistie internationale, Care Canada, et cetera. Pouvez-vous me décrire comment vous tirez parti de ces connaissances, qui sont parfois complémentaires et parfois contradictoires aux vues de l'OCDE, et cetera? De plus, comment veillez-vous à ce que les connaissances de nos ONG hautement respectées soient prises en compte lorsque vous conseillez vos clients?

M. Pullen : Vous avez raison. Nous obtenons des normes de la SFI et de l'OCDE, mais une partie de la réflexion et du travail des groupes de travail au sein des groupes de spécialistes de l'OCDE ou des Principes de l'Équateur consiste à chercher et à s'inspirer des orientations des ONG internationales, des forums de l'ONU et des consultants experts dans le domaine qui pourraient formuler des idées différentes des normes que nous appliquons ou d'autres cadres internationaux. Tout cela est intégré à notre réflexion alors que nous tentons constamment de mieux comprendre le rôle d'une institution financière dans la gestion de ce risque. Comment pouvons-nous veiller à mener nos activités en respectant les limites, quels sont les éléments jugés appropriés dans la discussion sur les droits de la personne et quel est le sujet du jour? Nous recevons constamment de l'information. Dans le cadre de nos représentations, nous nous fondons sur des normes précises, nous tentons toujours d'intégrer les pratiques exemplaires et nous sommes très ouverts à tous les forums dans lesquels on discute de la question.

La sénatrice Omidvar : Devrions-nous présumer que vous obtenez régulièrement des mises à jour des ONG au sujet de ces pays, afin de perfectionner votre compréhension de la situation des droits de la personne dans les pays où seront envoyées les exportations? Est-ce un système complètement réceptif — voici un client, un consommateur et un pays — ou fournissez-vous un effort systématique au niveau institutionnel pour rester à jour au sujet des tendances, des conclusions et des rapports?

M. Pullen : Je peux répondre par l'affirmative. EDC a des groupes dont je ne fais pas partie, mais qui surveillent activement la situation dans ces pays. Nous élaborons des bases de données internes et nous les mettons constamment à jour, et elles sont alimentées par des groupes de réflexion et des institutions externes, afin que les renseignements qu'elles contiennent soient

and country risk context, which gets absorbed by all aspects of EDC's business, both from the financial side and it's extremely relevant for my group as well.

Senator Omidvar: Thank you. That's very good to know.

Senator McPhedran: I have an observation and then I'll move to a question. My observation is that it's really helpful to have acronyms explained at the beginning of a presentation. Could you tell me, please, what IFC stands for?

Mr. Pullen: The IFC is the International Finance Corporation, and it's the commercial arm of the World Bank Group.

Senator McPhedran: Thank you.

I want to build on some of the inquiry from Senator Andreychuk and be a little more specific. Senator Andreychuk said we all know what companies we're talking about, but I'd actually like to be more specific than that and ask you: Among your clients or your collaborators in the corporate sector, how many produce arms and how many are companies in the extractive industry?

Mr. Pullen: For full transparency, I don't have the list of all our customers. Any interactions we have with companies that may operate in the arms sector are governed by EDC's military guidelines. I don't have them with me, but if that's something of interest to you, we can get that information to you.

In terms of the number of companies in the extractive sector, I'm not sure I have the full list of companies, but as Canada's export credit agency I can say that we do support and work with many Canadian companies in the extractive sector. Again, if you need that information, we can get it to you.

Senator McPhedran: Thank you. Mr. Chair, I would appreciate receiving that information, please.

The Chair: Yes, we would like to have that, and as soon as possible.

Mr. Pullen: Sure.

Senator McPhedran: Thank you. You referenced John Ruggie and the UN business principles that have been developed over the past 10 years or so. I wanted to ask specifically about the extent to which you as a company integrate the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which are specifically referenced by Ruggie and specifically adopted in the annual business and human rights meeting that's held in Geneva sponsored by the Office of the High Commissioner for Human Rights.

parfaitement à jour. Nous fournissons à l'organisation des mises à jour continuelles liées au contexte politique et au contexte du risque dans un pays, et ces informations sont intégrées à tous les éléments des activités d'EDC, ainsi qu'au niveau financier. C'est également extrêmement utile pour mon groupe.

La sénatrice Omidvar : Merci. C'est très utile.

La sénatrice McPhedran : J'aimerais d'abord formuler un commentaire et je poserai ensuite une question. Mon commentaire, c'est qu'il est très utile qu'on nous explique les acronymes au début d'un exposé. Pourriez-vous, par exemple, me donner la signification de SFI?

M. Pullen : SFI signifie Société financière internationale, et il s'agit de la branche commerciale du Groupe de la Banque mondiale.

La sénatrice McPhedran : Merci.

J'aimerais revenir sur certaines questions posées par la sénatrice Andreychuk et les approfondir. En effet, la sénatrice Andreychuk a dit que nous savions tous de quelles entreprises nous parlions, mais j'aimerais aller plus loin et vous demander de me préciser le nombre de vos clients ou de vos collaborateurs du secteur des entreprises qui produisent des armes et le nombre qui fait partie de l'industrie de l'extraction.

M. Pullen : À des fins de transparence complète, je n'ai pas la liste de tous nos clients. Toutes nos interactions avec les entreprises qui pourraient mener des activités dans le secteur des armes sont régies par les directives militaires d'EDC. Je ne les ai pas avec moi, mais si cela vous intéresse, nous pouvons vous faire parvenir ces renseignements.

En ce qui concerne le nombre d'entreprises dans le secteur de l'extraction, je ne suis pas sûr que nous ayons une liste complète de ces entreprises, mais à titre d'agence de crédit à l'exportation du Canada, je peux dire que nous appuyons de nombreuses entreprises canadiennes dans le secteur de l'extraction. Encore une fois, si vous avez besoin de ces renseignements, nous pouvons vous les faire parvenir.

La sénatrice McPhedran : Merci. Monsieur le président, j'aimerais recevoir ces renseignements, s'il vous plaît.

Le président : Oui, nous aimerions les obtenir aussitôt que possible.

M. Pullen : Certainement.

La sénatrice McPhedran : Merci. Vous avez fait référence à John Ruggie et aux principes opérationnels de l'ONU qui ont été élaborés au cours des 10 dernières années. J'aimerais connaître la mesure dans laquelle votre entreprise intègre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à laquelle fait précisément référence Ruggie et qui a été adoptée lors de la réunion annuelle sur les affaires et les droits de la personne qui s'est tenue à Genève et qui est parrainée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Could you give a sense, please, of the extent to which, in your decision making and implementation of policies, this is kept in mind and whether you actually ask for reports from the companies you support on the extent to which they incorporate the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples into their business?

Mr. Pullen: In short, the declaration is something that we consider. It is also one of the references, and I imagine the committee is becoming fatigued to my references to standards that EDC uses. However, those standards have many openings for, depending on the situation, the context in which you're considering providing support. You are to reach out and use the most relevant information to help guide your decision-making process and inform the companies that you seek to support.

To your specific question about indigenous peoples, it is a very relevant topic for EDC. There are specific standards that speak specifically to how to consider the engagement with vulnerable and indigenous peoples within the business.

Further to that, if we are considering support to a company that has a direct interface or is operating in an environment where indigenous peoples, First Nations people, tribal lands need to be factored in, we will seek specific reference from them of how they are addressing their engagement, their interaction and what policies and procedures they have to manage and inform them of that engagement.

Senator McPhedran: To that, I wonder if I might ask to you be a little more specific and if you could identify the locus of expertise within your organization in terms of the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and whether you also use established international expertise, Canadians who are very well known. For example, Chief Wilton Littlechild has chaired for many years the indigenous advisory group to the Office of the High Commissioner for Human Rights in terms of the business in human rights guidelines. Do you have expertise within the EDC, or do you reach out beyond the EDC to actually have the expertise needed to evaluate this kind of reporting to actually know if it's substantial?

Mr. Pullen: I will speak in broad terms. On my team, we have three individuals who spend most of their day on social and human rights matters. We also actively participate in external working groups on these topics, including human rights, indigenous peoples and interactions with First Nations. In those

Pouvez-vous nous donner une idée de la mesure dans laquelle cet aspect est pris en compte lors des prises de décisions et de la mise en œuvre des politiques? Pouvez-vous aussi nous dire si vous demandez aux entreprises que vous soutenez de vous soumettre des rapports pour rendre compte de la place qu'elles font dans leurs activités à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?

M. Pullen : En bref, disons que la déclaration est quelque chose dont nous tenons compte. C'est aussi l'une de nos références, et je présume que le Comité commence à se lasser de m'entendre faire allusion aux normes qu'utilise EDC. Toutefois, ces normes offrent de nombreuses possibilités selon le contexte dans lequel l'aide est envisagée, ce qui varie d'une situation à l'autre. Nous devons mener des consultations et utiliser les renseignements les plus pertinents qui soient pour guider nos processus décisionnels et éclairer les entreprises que nous cherchons à aider.

En ce qui concerne votre question particulière sur les peuples autochtones, sachez que c'est un sujet très important pour EDC. Nous avons des normes particulières qui portent précisément sur notre façon d'envisager notre engagement auprès des peuples vulnérables et des peuples autochtones dans le cadre de nos activités.

Par ailleurs, si nous envisageons d'appuyer une entreprise qui œuvre dans un environnement où il faudra tenir compte d'un peuple autochtone, d'une Première Nation ou de terres tribales, ou d'aider une entreprise qui aura un contact direct avec un peuple autochtone ou une Première Nation dans le cadre de ses activités, nous allons lui demander des précisions sur la façon dont elle compte assumer son engagement, son interaction, ainsi que sur les politiques et procédures qu'elle s'est données pour gérer et guider cet engagement, cette interaction.

Le sénateur McPhedran : À ce propos, j'aimerais savoir s'il vous serait possible d'être un peu plus précis en nous expliquant en quoi consiste le savoir-faire de votre organisation relativement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et en nous disant s'il vous arrive aussi de demander l'aide d'experts internationaux reconnus, de Canadiens de grand renom. Par exemple, le chef Wilton Littlechild a présidé pendant de nombreuses années le groupe consultatif autochtone qui conseille le Haut-Commissariat aux droits de l'homme au sujet de la dimension « affaires » des directives sur les droits de la personne. Y a-t-il un savoir-faire au sein de l'EDC ou allez-vous le chercher à l'extérieur de l'organisation? D'où vous vient le savoir-faire qu'il vous faut pour jauger de la pertinence des rapports dont vous venez de nous parler?

M. Pullen : Je vais parler en termes généraux. Dans mon équipe, il y a trois personnes qui consacrent le plus clair de leur temps aux questions sociales et aux droits de la personne. De plus, nous participons activement à des groupes de travail externes qui s'intéressent à ces questions, dont les droits de la personne, les

forums, to address the development of guidance or specific questions, we will reach out to whatever expertise helps us get information on those topics. It is driven by the issue of the day, a specific transaction or more broadly as we move forward in the development of our policies and procedures.

Senator Martin: My colleagues have asked some very good questions. There are some questions that I have, which are sort of exceptional cases but I'm sure that they are no longer the exception in this world of continuing interconnectedness and larger global projects.

In the case of supporting larger infrastructure projects, let's say that among the Canadian companies, your clients have met the standards and they are approved. What happens if they are involved in a project with other companies from other countries and there is information regarding these companies that would cause them to not meet those standards? In a complex project where there's more than one partner, what would happen to the Canadian company in terms of the support that they would get from EDC?

Mr. Pullen: Just to briefly frame that, if a company is involved in — I'm trying to remember the term — a conglomerate that is seeking to develop a large project that could include companies from multiple countries around the world, that gets factored into our assessment. We have to take into consideration the role of the Canadian company.

If they have a prime responsibility or a key influence over the development, management and overall implementation of a project, our expectation is that they will work with their business partners and be able to represent that the other companies are seeking to adopt or meet the standard that we are applying to that project. In cases where there are gaps, that will be taken into our decision-making process in terms of seeking other options to frame the agreement to require that to happen and if not, we may make a decision not to proceed.

In cases where the Canadian company does not have that role, it will elevate our consideration of the risk of participation and if there is any opportunity of EDC's support potentially helping that company then influence the other companies. I know that's a fairly lofty statement but that is one of the objectives that we would seek to do in our evaluation. Again, if we determine that it is just too much of an issue that we cannot resolve, it may impact our decision to be able to support.

Senator Martin: Before approval, or at the pre-approval stage, would you have all of that information in front of you as to what companies would be involved and how much impact the Canadian company would have on the overall project?

peuples autochtones et les interactions avec les Premières Nations. Nous nous servons de ces forums pour aller chercher le savoir-faire et les connaissances qu'il nous faut pour mettre au point des orientations ou répondre à des questions particulières. Nos démarches sont motivées par la question du jour, par une transaction particulière. À mesure que nous avançons dans l'élaboration de nos politiques et procédures, nos recherches auprès de ces groupes peuvent se faire plus générales.

La sénatrice Martin : Mes collègues ont posé de très bonnes questions. Les questions que j'ai portent sur ce que l'on pourrait appeler des cas d'exception, même si je ne suis pas tout à fait convaincue qu'il s'agisse toujours d'exceptions étant donné le monde d'interconnexions et de grands projets mondiaux dans lequel nous vivons.

Pour ce qui est d'appuyer les grands projets d'infrastructure, disons que vous faites affaire avec une compagnie canadienne qui s'est conformée aux normes et qui a été approuvée. Qu'arrive-t-il si cette entreprise s'investit dans un projet avec des entreprises étrangères, et que des renseignements pouvant compromettre la conformité aux normes se mettent à circuler au sujet de ces autres entreprises? Dans le cadre d'un projet complexe où il y aurait plus d'un partenaire, qu'arriverait-il au soutien qu'EDC pourrait accorder à l'entreprise canadienne?

M. Pullen : Permettez-moi de recadrer la question. Si une entreprise est partie prenante d'un — j'essaie de me souvenir du terme —, d'un conglomérat qui cherche à développer un projet d'envergure prévoyant la participation d'entreprises de divers pays du monde, c'est une donnée qui sera incluse dans notre évaluation. Nous tiendrons compte du rôle de l'entreprise canadienne.

Si elle assume une responsabilité de premier plan ou si elle exerce une influence clé sur l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre générale d'un projet, nous nous attendons à ce qu'elle travaille avec ses partenaires pour les inciter à adopter la norme que nous souhaitons appliquer au projet ou à s'y conformer. En cas de manquements, nous allons chercher d'autres options pour arriver à une entente exigeant qu'il y ait conformité, à défaut de quoi nous pourrions décider de ne pas aller de l'avant.

Si l'entreprise canadienne visée n'a pas ce rôle, nous allons revoir à la hausse le risque découlant de notre éventuelle participation et considérer la possibilité que le soutien d'EDC puisse aider cette entreprise à influencer les entreprises partenaires. Je sais que ce que je dis peut sembler hautain, mais c'est l'un des objectifs dont nous tiendrions compte dans notre évaluation. Encore une fois, si nous constatons qu'il s'agit d'un problème que nous ne pouvons pas résoudre, cela pourrait nous faire changer d'avis quant à notre aide.

La sénatrice Martin : Avant de donner votre approbation ou à l'étape de préapprobation, est-ce que vous auriez toute cette information entre vos mains, c'est-à-dire tout ce qui concerne les entreprises visées et l'ampleur de l'influence que l'entreprise canadienne pourrait avoir sur le projet dans son ensemble?

Mr. Pullen: We strive to have all the information available to us at the time of our assessment and take into account gaps and information at that time. It's a fluid world with lots of different stages of project development and we try and account for that in our monitoring of project support.

Senator Martin: I would like to see an example. However, in terms of monitoring a project from beginning to end, how closely do you follow? If there were significant changes in the acceptability of a project that made it less acceptable, how would you approach such a situation? How closely do you monitor projects?

Mr. Pullen: In the case of project finance or direct support to a project development, we are very active. It is one of our key priorities, in that particular case, to actively monitor projects. We call it throughout life of the loan, and it's particularly active through the construction phase.

So this not only includes EDC's oversight from here, but we also undertake visits to the site. We engage independent experts to advise the lenders — because remember that EDC is usually part of a group of lenders in these cases — on the project's conformance to the international standards that we apply.

In terms of how EDC implements our ability to have a say when issues go awry, that will be structured right into the loan agreement through covenants, reps and warranties. What we typically call the environmental and social action plan becomes a schedule to a loan agreement, and it actually becomes a default mechanism.

So if a company does have an issue that they cannot resolve or goes beyond what we deem acceptable standards and they are unable to bring the project back into compliance, for lack of a better term, they would be in a situation of a potential call of default.

Those are the mechanisms that EDC and other financial institutions can use to implement environmental and social elements right into loan agreements. I can say that that is a topic that has progressed significantly in the short time period of the last eight to ten years and will continue to evolve as we become more sophisticated in how to incorporate these right into the financial mechanisms governing our support.

Senator Martin: I have one last question on that.

The Chair: I was going to follow up on that. I was curious about the EDC. Do you have a mechanism to simply withdraw your support if this happened? Following up on what Senator Martin was saying, do you have the ability to withdraw? You used the word default.

M. Pullen : Nous nous efforçons d'avoir toute l'information possible et disponible au moment de l'évaluation et de tenir compte de l'information qui pourrait nous manquer à ce moment-là. C'est un monde fluide et l'élaboration d'un projet comporte beaucoup d'étapes distinctes; nous essayons de prendre tout cela en compte dans notre suivi de l'aide que nous pouvons accorder à un projet.

La sénatrice Martin : J'aimerais voir un exemple de cela. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de suivre un projet du début à la fin, quelle rigueur appliquez-vous? Si des changements rendaient un projet moins acceptable, que feriez-vous? Avec quelle assiduité suivez-vous les projets?

M. Pullen : Lorsqu'il s'agit de financer des projets ou d'apporter une aide directe au développement d'un projet, nous sommes très actifs. Dans ce cas particulier, c'est l'une des priorités clés qui nous incitent à suivre activement un projet. Notre suivi s'exerce durant toute la durée du prêt, notamment durant la phase de construction.

Alors, cela ne comprend pas seulement le suivi qu'EDC fait depuis Ottawa, mais aussi des visites sur le site. Nous embauchons des experts indépendants pour conseiller les prêteurs — n'oubliez pas que, dans ces cas-là, EDC fait habituellement partie du groupe des prêteurs — quant à la conformité du projet par rapport aux normes internationales que nous appliquons.

La capacité qu'EDC aura d'intervenir si les choses se gâtent est enchâssée directement dans l'accord de prêt par l'intermédiaire d'engagements, de représentations et de garanties. Ce que nous appelons habituellement le plan d'action environnemental et social devient une annexe de l'accord de prêt. En fait, il s'agit d'un mécanisme qui s'applique par défaut.

Par conséquent, si une entreprise avait un problème qu'elle n'arrive pas à résoudre ou qui l'empêche de se conformer à ce que nous considérons comme étant des normes acceptables — et qu'elle n'était pas en mesure de « ramener le projet à la conformité », à défaut d'autres termes —, elle pourrait être réputée manquer à ses engagements.

Voilà les mécanismes qu'EDC et d'autres institutions financières peuvent utiliser pour enchâsser des éléments environnementaux et sociaux dans leurs accords de prêt. Je peux vous dire que cet aspect des choses a beaucoup progressé au cours de la période relativement courte des huit ou dix dernières années. Je peux aussi vous garantir que c'est une question qui continuera d'évoluer au fur et à mesure que nous raffinerons nos pratiques sur la façon d'incorporer ces éléments aux mécanismes financiers présidant à l'aide que nous offrons.

La sénatrice Martin : J'ai une dernière question à ce sujet.

Le président : J'aurais des questions complémentaires à poser. J'aimerais en savoir un peu plus sur EDC. Disposez-vous d'un mécanisme qui vous permet de suspendre votre aide si cela se produit? Pour aller dans le même sens que ce que disait la sénatrice Martin, avez-vous la possibilité de vous retirer d'un projet? Vous avez utilisé le mot « défaut ».

Mr. Pullen: In straightforward terms, there are mechanisms in agreements for any lender, including EDC, to withdraw if the company is failing to perform financially and, as I said, as we continue to evolve the sophistication of getting environmental and social covenants into loan agreements, they would have the same bearing.

In terms of whether it happens the next day, there are lots of legal elements around loan agreements, but the mechanisms are in place for any lender who deems a default that can be determined to be true to leave and exit a loan agreement. That is either directly or through accelerated repayment, depending on what stage of the project is at.

Senator Martin: My question was actually on monitoring the progress. You say you do that very carefully and proactively.

Mr. Pullen: We do. In brief detail, once EDC signs an agreement and the borrower gets their money to go off and build their project, we have very active engagement, as I said, through the construction phase, and it's all scoped to the scale of the undertaking. For large-scale projects, we have our representatives, through our independent experts, there as much as often as four times a year, and they report back to lenders, and there is obligation on the borrower to report to lenders. So there's very active monitoring. EDC ourselves, through that time period, depending on the scope and scale of the project, will undertake visits as well to verify what we are interpreting both from the company and our independent evaluator. And our engagement will go through the life of the loan. So once the facility is over and the project is off, then EDC's monitoring obligations will step back.

The Chair: Just to follow up on the monitoring and to be clear about this, if you find out through the monitoring that there have been human rights violations, do you have the ability in these contracts to withdraw support to these companies or countries?

Mr. Pullen: There are mechanisms within the facility for any lender to withdraw. If it can be demonstrated that a derogation to the standards that the lenders and the companies have agreed to has happened — and that would include anything from environment through the social spectrum all the way to human rights — there is a process under which to determine whether the issue has occurred, and there are other mechanisms that are also coming in to play if that situation should become apparent.

Senator Ngo: In your country risk quarterly release letter this spring, human rights concerns did not appear to be a major issue. I was happy to read about your concern about ongoing territorial disputes in the South China Sea and terrorism. Do you think that the nature of human rights is a source of volatility that could affect Canadian companies, or is this a factor taken into account that could affect our export and economic confidence?

M. Pullen : En termes simples, disons que les accords disposent de mécanismes permettant à tout prêteur, y compris EDC, de se retirer si l'entreprise n'arrive pas financièrement. Du reste, comme je l'ai dit, rien de cela ne changera au fur et à mesure que nous perfectionnerons nos façons d'enchâsser des engagements environnementaux et sociaux à même les accords de prêt.

Pour ce qui est de savoir si cela peut se faire du jour au lendemain, disons que les accords de prêt comportent une foule d'éléments juridiques, dont des mécanismes permettant à tout prêteur de se retirer de l'accord s'il perçoit un manquement qui s'avère bien réel. Dans un tel cas, selon l'état d'avancement du projet, le règlement pourra se faire directement ou par l'intermédiaire d'un remboursement accéléré.

La sénatrice Martin : Ma question portait en fait sur le suivi des progrès. Vous dites que vous faites cela avec beaucoup de soin, et de manière proactive.

M. Pullen : C'est exact. En bref, une fois qu'EDC signe un accord et que l'emprunteur reçoit l'argent pour réaliser son projet, notre suivi se fait très actif durant toute l'étape de la construction. Le suivi est proportionnel à l'envergure du projet. Ainsi, pour les grands projets, nous avons nos représentants — nos experts indépendants — qui vont faire un tour sur place jusqu'à quatre fois par année et qui font rapport aux prêteurs. L'emprunteur est aussi tenu de faire rapport aux prêteurs. Donc, la surveillance qui s'exerce est très active. Durant cette période et toujours selon l'envergure du projet, EDC fera lui-même des visites sur place pour contrôler tout ce que l'entreprise et notre évaluateur indépendant nous rapportent. Notre engagement se fera voir durant toute la durée de vie du prêt. Une fois la construction et le projet terminés, la surveillance d'EDC se fera moins pressante.

Le président : Toujours en ce qui a trait au suivi et par souci de clarté à ce sujet, si vos activités de surveillance décèlent des violations des droits de la personne, avez-vous la possibilité, aux termes de ces contrats, de retirer votre soutien aux entreprises fautives ou aux pays fautifs?

M. Pullen : Il y a des mécanismes qui permettent à n'importe quel prêteur de se retirer. S'il peut être démontré qu'il y a un manquement à des normes convenues par les prêteurs et les entreprises — et cela comprendrait tout ce qui pourrait toucher à l'environnement, aux questions sociales et aux droits de la personne —, un processus a été prévu pour établir si le problème s'est bel et bien produit, et il y a d'autres mécanismes qui peuvent aussi être déclenchés si la problématique devient apparente.

Le sénateur Ngo : Dans votre lettre trimestrielle de ce printemps au sujet des pays à risque, les questions des droits de la personne ne semblent pas occuper une bien grande place. J'ai été content de voir que vous vous préoccupez des différends territoriaux en cours dans la mer de Chine du Sud et du terrorisme. Croyez-vous que la nature des droits de la personne est une source d'instabilité qui pourrait avoir une incidence sur les

Mr. Pullen: I'll frame my response within my world of looking at environmental and social performance of companies.

What we do observe — and hopefully companies who are operating internationally are becoming more aware of this — is that environmental and social human rights risks are tangible risks to their operations. There has been much work done to demonstrate that companies who fail to adequately understand the context in which they're operating, and put measures in place to address those, can undergo significant delays in their operations. It is becoming a financial risk for them, and that is definitely something they need to become more aware of.

In the context of our business, that is what we are trying to educate our customers in when they are operating abroad. It is not just the financial agreement between the counterparties that's of importance. They need to clearly understand the context in which they operate because it can be, at the end of the day, a financial risk to their business.

From our perspective, the benefit ensures there is constantly evolution in the area of environmental and social risk management because to perform well in those cases, in this day and age, is of critical importance not only for their ability to operate sustainably financially, but also sustainably in the area of social licence to operate.

In terms of specific issues around the world, I can't speak specifically to an issue at this time, but that is our observation and the context in which we engage with companies and provide advice.

Senator Ngo: I will put you on the spot right there. What country do you consider as a higher risk? And what criteria are used to determine that a country is a high risk?

Mr. Pullen: The development of that list is not within my day-to-day work. I have folks on my team who look at that. But we have very standardized criteria in which we develop high-risk country lists. That list exists and is based on standardized guidance from international experts and forums to inform the development of lists that are considered higher risk countries. That will be taken into account in any undertaking that EDC considers and would trigger a specific risk assessment in terms of our ability to even go forward.

Senator Ngo: Can you tell us if Saudi Arabia, China or Vietnam are on this list?

entreprises canadiennes? Croyez-vous plutôt qu'il s'agit d'un facteur qui, pris en compte, pourrait avoir une incidence sur nos exportations et notre confiance économique?

M. Pullen : Je vais cadrer ma réponse dans mon champ d'activité, lequel consiste à examiner comment les entreprises se débrouillent en ce qui concerne l'environnement et les questions sociales.

Ce que nous observons — et nous souhaitons que les entreprises actives à l'étranger en deviennent de plus en plus conscientes —, c'est que les entreprises commencent à reconnaître que les risques environnementaux et les risques en matière de droits de la personne sont des risques bien concrets pour leurs activités. Un travail considérable a été fait pour démontrer que les entreprises qui ne saisissent pas bien le contexte dans lequel elles opèrent et qui ne prennent pas les mesures qui s'imposent sont susceptibles de voir leurs activités retardées de façon importante. Cela peut devenir un risque financier pour elles. Il est donc impératif pour elles de mieux saisir l'importance de ces enjeux.

Étant donné nos activités, c'est ce que nous essayons de faire comprendre à nos clients qui opèrent à l'étranger. L'accord financier avec les vis-à-vis n'est pas la seule chose qui compte. Les entreprises doivent bien comprendre le contexte dans lequel elles comptent mener leurs activités, car ces questions pourraient, en fin de compte, se traduire par des risques financiers pour elles.

De notre point de vue, il est important de veiller à ce que les choses soient en constante évolution en ce qui a trait à la gestion des risques environnementaux et sociaux. En effet, à notre époque, le fait d'avoir une bonne feuille de route dans ce domaine est d'une importance névralgique, pas seulement pour soutenir et concrétiser la viabilité financière, mais aussi pour continuer d'avoir l'assentiment social face à ses activités.

En ce qui concerne les questions ailleurs dans le monde, je ne saurais me prononcer sur un enjeu particulier, mais disons que c'est ce que nous observons. Voilà le contexte où nous nous engageons avec les entreprises et au sujet duquel nous donnons des conseils.

Le sénateur Ngo : Je vais vous poser une question très directe. Selon vous, quel pays considérez-vous comme hautement risqué, et quels critères utilisez-vous pour établir qu'un pays présente des risques élevés?

M. Pullen : L'élaboration de cette liste ne fait pas partie de ma description de tâches. Il y a des gens dans mon équipe qui s'occupent de cela. Néanmoins, l'élaboration de la liste des pays les plus risqués se fait en fonction de critères très standardisés émanant d'experts et de forums internationaux. Exportation et développement Canada tient compte de cette liste dans tout ce qu'il entreprend. La liste peut inciter EDC à réaliser une évaluation du risque particulière pour déterminer s'il a la capacité même d'accorder son aide à tel ou tel projet.

Le sénateur Ngo : Pouvez-vous nous dire si l'Arabie saoudite, la Chine et le Vietnam sont sur cette liste?

Mr. Pullen: I don't have the list with me and, with the risk of misquoting it, I won't speak to it specifically here, but we can get you that information.

Senator Ngo: I would like that, Mr. Chair.

The Chair: We'll get that information.

Senator Andreychuk: I'll try to make this short. I didn't think I got the full answer that I was trying to get.

We set discretionary guidelines; that's basically what they are. You work with OECD. You look at the UN guidelines. But the companies are going out and competing. My concern is, how are we going to get some international standards that companies will to have to adhere to and how do we get the receiving countries that are involved to understand the importance of these guidelines? Do I have to go to the Canadian government to get those answers, or are you actively engaged in trying to get more adherence to international standards on human rights and environmental concerns?

When I go out in the field, I get this answer that we're doing it, but company A, B, C from all these other countries — and some of them are OECD countries — are not adhering to them. Then the receiving country that's looking for this development, whether it's in the extractive industries, is saying they only have limited dollars so they took the best deal we could. How do we move the agenda forward?

Mr. Pullen: Thank you for that. It's definitely something that I spend a lot of time thinking about. I can only answer from the context in which I operate, which is the financial sector. In that context, EDC is very active in ensuring that the international standards that all the lenders use — who participate together either as members of the OECD within the Export Credit Group or the Equator Principles — are forums in which we strive to ensure that there is consistency in the implementation of the international standards, and in this context it's the International Finance Corporation performance standards, as our benchmark to try and create a level playing field, so at least in the transactions that we are considering, we are all upholding the same standard.

From our lever as a business in the financial sector, that is how we strive to promote consistency amongst the businesses that we operate in. In terms of striving to raise the bar at a more international level, that is out of my purview and other governmental forums would have to provide observations and recommendations on that. But from the context in which EDC operates, that is the approach we take. We actively engage in all the international forums that we can feasibly attend to share ideas and at least exchange our observations of the success and the challenges in areas for evolution of standards that we use, but within that financial space.

M. Pullen : Je n'ai pas la liste avec moi et, au risque de la citer de travers, je m'abstiendrai de répondre. Nous pouvons toutefois vous fournir cette information.

Le sénateur Ngo : J'aimerais bien cela, monsieur le président.

Le président : Nous allons l'obtenir.

La sénatrice Andreychuk : Je vais tenter d'être brève. J'estime que je n'ai pas eu la réponse complète que je demandais.

Nous établissons des lignes directrices discrétionnaires; essentiellement, c'est ce qu'elles sont. Vous travaillez avec l'Organisation de coopération et de développement économiques. Vous regardez les lignes directrices des Nations Unies. Néanmoins, les entreprises vont à l'étranger et compétitionnent entre elles. Ce que je veux savoir, c'est comment nous allons nous doter de normes internationales auxquelles les entreprises devront adhérer et comment nous allons faire comprendre l'importance de ces lignes directrices aux pays « receveurs ». Dois-je m'adresser au gouvernement canadien pour avoir ces réponses, ou cherchez-vous activement à élargir l'adhésion à ces normes internationales sur les droits de la personne et l'environnement?

Lorsque je vais sur le terrain, on me dit que c'est ce que nous sommes en train de faire, mais les entreprises A, B ou C de tous ces autres pays — dont certains sont membres de l'OCDE — ne souscrivent pas à ces directives. Ensuite, le pays qui recherche ce développement — que ce soit dans le domaine de l'extraction ou dans un autre domaine — affirme que ses liquidités sont limitées et qu'il a donc opté pour le meilleur marché possible. Comment pouvons-nous faire avancer le programme?

M. Pullen : Merci de cette question. C'est un sujet auquel je réfléchis énormément. Je ne peux répondre qu'en fonction du contexte où j'évolue, c'est-à-dire le secteur financier. Dans ce contexte donc, EDC est très actif pour veiller à ce que les normes internationales qu'utilisent tous les prêteurs — qui sont des membres du Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation ou des Principes de l'Équateur — soient mises en œuvre de manière uniforme. Toujours dans ce contexte, ce sont les normes de rendement de la Société financière internationale qui sont notre référence. Nous essayons donc d'uniformiser les règles du jeu, ce qui nous permet de promouvoir une seule et même norme, tout au moins dans les transactions que nous envisageons.

En tant qu'entreprise ayant un effet de levier dans le secteur financier, voilà comment nous nous efforçons de promouvoir une uniformité au sein des entreprises avec lesquelles nous travaillons. Pour ce qui est de s'efforcer de relever la barre à une échelle plus internationale, cela n'est pas de mon ressort, et il faudrait que d'autres forums gouvernementaux vous fassent part de leurs observations et de leurs recommandations à cet égard. Toutefois, compte tenu du contexte dans lequel EDC exerce ses activités, c'est l'approche que nous adoptons. Nous participons activement à tous les forums internationaux auxquels il nous est possible de prendre part afin de pouvoir échanger des idées et, au moins,

I understand what you're saying about the inconsistency and the competitiveness of the market. The objective is that if companies are adhering to the standards, they become more competitive in seeking financing from lenders who use these standards. That is one mechanism in which we can try and move the bar slightly in those areas.

Senator Andreychuk: So we should go to all the governments.

Senator McPhedran: I have what could be considered a three-part question picking up on previous questions to which, if I heard you correctly, you responded by indicating that you have what lawyers would call a boilerplate clause that goes into your agreements that relate to the human rights aspects as well as climate. Would I be correct in understanding this standard clause that goes into your agreements is an EDC customized clause drawing from the various sources of standards that you referenced in your presentation as opposed to repeating each of those three sources verbatim? I'm assuming there's a clause that EDC uses that then allows for effective monitoring. Yes or no? And if so, could we see it, please?

For the second part, you made reference to the existence of this clause as essentially a mechanism that allows action to be taken where there's derogation from the standards. Has it ever been done? Have you ever taken that action and if so, could we have more details on that, please?

The third part of the question is in relation to this concept of monitoring built on the clause and the standards and staffing that links to it, so there is an effective implementation and it's not just window dressing. If I heard you correctly, you have three staff that focus, on a regular basis, on the implementation and respect for these standards among your collaborating client base. Of those staff, do you have anyone of indigenous origin who is working on this and applying the standards that have been accepted by EDC that derive from the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples?

Mr. Pullen: To summarize the three questions that you've asked me, one refers to the clauses that we put in our agreements. The second was if we ever called a loan based on a deviation from the agreement. And you had a question about the composition of my staff.

communiquer nos observations sur les succès et les difficultés rencontrées dans certains secteurs, en ce qui a trait à l'évolution des normes que nous utilisons. Toutefois, ces activités se limitent au secteur financier.

Je comprends ce que vous dites à propos du manque de cohérence du marché et de sa compétitivité. L'objectif, c'est que les entreprises qui respectent ces normes rivalisent davantage pour trouver du financement auprès de prêteurs qui adoptent ces normes. C'est l'un des mécanismes que nous pouvons tenter d'utiliser pour relever légèrement la barre dans ces secteurs.

La sénatrice Andreychuk : Donc, il faudrait que nous consultions tous les gouvernements.

La sénatrice McPhedran : J'ai une question à vous poser qui englobe ce que l'on pourrait considérer comme trois volets. Elle revient sur des questions antérieures auxquelles, si je vous ai bien compris, vous avez répondu en indiquant que vos accords comportaient ce que vos avocats appelleraient une clause passe-partout ayant trait aux droits de la personne, ainsi qu'au changement climatique. Aurais-je raison de penser que cette clause standard qui est ajoutée à vos accords a été adaptée par EDC, qui s'est inspiré des diverses sources de normes que vous avez mentionnées au cours de votre exposé, au lieu de répéter mot pour mot chacune de ces trois sources? Je présume qu'EDC utilise une clause dans les accords qui lui permet par la suite d'assurer une surveillance efficace, n'est-ce pas? Dans l'affirmative, pourrions-nous examiner cette clause, s'il vous plaît?

En ce qui concerne le deuxième volet de ma question, vous avez mentionné l'existence de cette clause surtout en tant que mécanisme qui permet de prendre des mesures lorsqu'une dérogation aux normes survient. Cela a-t-il déjà été fait? Avez-vous déjà pris ces mesures et, dans l'affirmative, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous fournir des renseignements supplémentaires à ce sujet?

Le troisième volet de la question a trait à la notion de surveillance, qui repose sur la clause et les normes, ainsi qu'à la dotation qui s'y rattache, afin que la mise en œuvre de ces mesures soit efficace, au lieu de n'être qu'une façade. Si je vous ai bien compris, trois de vos employés portent régulièrement leur attention sur la mise en œuvre de ces normes et vérifient si elles sont respectées par les clients avec lesquels vous collaborez. Parmi ces employés, y a-t-il des gens d'origine autochtone qui appliquent les normes adoptées par EDC qui découlent de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones?

M. Pullen : Pour résumer les trois questions que vous m'avez posées, l'une d'elles a trait aux clauses que nous insérons dans nos accords. La deuxième est liée à la question de savoir si nous avons déjà rappelé un prêt en raison d'une dérogation à un accord. Enfin, vous m'avez posé une question à propos de la composition de mon personnel.

In terms of the first part, in the project finance scenario, there is standard guidance that we use as a starting point. I can direct you to the Equator Principles' website, and there is a document there on standard loan agreements, clauses, to provide guidance to lending institutions.

There is a bare minimum that we always seek, which is in terms of compliance with host country law. Among other things, it's their management systems, commitments they've made in the environmental and social impact assessment monitoring those things. Beyond that, it does get quite customized down to the specific transactions. To your question of boilerplate, it is not always standard in a project finance scenario that is the same across. The objective is that minimum standard, as well as defining clauses that are specific to that particular undertaking. In my world, that is handled through a specific document called an "Environmental and Social Action Plan," where all the commitments and any things that need to be followed up on or represented will get included in a loan agreement.

What I can say is EDC has not specifically called any project finance loan on an environmental and social issue to date, so I'll answer that definitively. In terms of my staff, no one has represented to me that they are of a First Nations origin.

Senator Omidvar: I will follow the elegance of Senator McPhedran. I, too, have a three-part question. That's a very elegant way of getting three questions into one.

My first question is this: Has there ever been an external audit or review of your assessment and monitoring process? Have you conducted that?

My second question is this: What is your liability under Canadian law for international human rights violations by client companies, and have you ever been penalized or named in this manner?

My third question is around your own governance. I've looked on your website at your board of directors. It's a matter of a different concern. I don't think they represent the diversity of this country. Leaving that aside, I want to know whether your board of directors requires you to report on a regular basis on your performance in terms of monitoring and assessing human rights issues, the same way as you probably report to them on how much business you have done. Is there an indicator in your own reporting to the board on this matter?

En ce qui concerne le premier volet de votre question, dans le cas d'un financement de projets, nous utilisons une directive uniforme comme point de départ. Je peux vous renvoyer au site web des Principes de l'Équateur où l'on peut trouver des clauses ou des accords de prêt typiques pour orienter les institutions de financement.

Nous cherchons toujours à assurer un strict minimum, c'est-à-dire l'observation des lois du pays hôte. Parmi les autres éléments que nous recherchons, il y a leurs systèmes de gestion, ainsi que les engagements en matière de surveillance qu'ils ont pris dans leur Évaluation des incidences environnementales et sociales. Au-delà de cela, les clauses deviennent très personnalisées en fonction des transactions particulières. En ce qui concerne votre question au sujet des clauses passe-partout, je dirais que, dans le cas du financement de projets en tout point identiques, les clauses ne sont pas toujours typiques. Notre objectif, c'est l'atteinte de la norme minimale, ainsi que la définition de clauses qui sont propres à l'entreprise en question. Dans mon univers, cette étape est gérée à l'aide d'un document particulier connu sous le nom de « Plan d'action environnemental et social », dont tous les engagements et les aspects qui doivent faire l'objet d'un suivi ou d'une représentation sont ajoutés à l'accord de prêt.

Par ailleurs, je peux dire que, jusqu'à maintenant, EDC n'a pas précisément rappelé de prêts accordés dans le cadre du financement de projets en raison d'un problème environnemental ou social. Je peux donc fournir une réponse définitive à cette question. En ce qui concerne mes employés, personne ne m'a indiqué qu'il était d'origine autochtone.

La sénatrice Omidvar : Je vais m'exprimer avec autant d'élégance que la sénatrice McPhedran, en posant, moi aussi, une question à trois volets. C'est une façon très élégante de poser trois questions en une seule.

Ma première question est la suivante : votre processus d'évaluation et de surveillance a-t-il déjà fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe? Avez-vous procédé à cela?

Ma deuxième question est la suivante : quelle responsabilité assumez-vous en vertu du droit canadien en cas de violation des droits internationaux de la personne par des entreprises clientes, et avez-vous déjà été pénalisés ou nommés de cette façon?

Ma troisième question est liée à votre propre gouvernance. J'ai consulté votre site web pour prendre connaissance de votre conseil d'administration. Je sais que cette question est un sujet de préoccupation différent, mais, à mon avis, votre conseil n'est pas représentatif de la diversité canadienne. Toutefois, mettons cette question de côté. Je tiens à savoir si votre conseil d'administration exige que vous rendiez compte régulièrement de votre rendement en matière de surveillance et d'évaluation des enjeux liés aux droits de la personne, de même que vous devez probablement rendre compte des affaires que vous avez menées. Les rapports que vous présentez au conseil comportent-ils un indicateur à cet égard?

Mr. Pullen: In terms of your question to external audit, EDC is subject to the Auditor General of Canada, and our environmental and social review policy is audited on a four-year basis, I think is the schedule. That is specifically to come in and audit the implementation of our environmental and social risk management policy, and they report back to Parliament on the findings. In terms of the development and implementation of the policy, that is one of the external audit mechanisms of our performance.

In the area of human rights, EDC, as part of our ongoing process of making sure that we are as up to date as we can be within the financial context of accounting for human rights issues, has brought in a consultant to effectively audit our procedures and took their recommendations to bring forward and continue to evolve our processes, which have undergone yet another step forward in the last number of years.

Senator Omidvar: Consulting on human rights?

Mr. Pullen: Yes.

Senator Omidvar: Excellent.

Mr. Pullen: Could you repeat the question on liability?

Senator Omidvar: Can you describe your liability under Canadian law for international human rights violations by your client companies? Have you ever been named, penalized or charged for a violation?

Mr. Pullen: For a human rights violation?

Senator Omidvar: By your client company.

Mr. Pullen: In terms of overarching liability, I'll defer that to my legal department. We have had companies who have been named in various reports and, when they are, we follow up.

Senator Omidvar: Have you been named?

Mr. Pullen: Not to my knowledge, and again I will defer to my legal department to say yes or no.

Senator Omidvar: Finally on the governance.

Mr. Pullen: The reporting to our board is on a quarterly basis in terms of what we call our CSR report to the board. Does it currently contain specific indicators on specific areas of our undertaking? Not to that level of detail. But as we go forward, those are the types of things we are considering in terms of increasing our internal transparency and bringing things forward, as well as how we will handle transparency more broadly.

M. Pullen : En ce qui concerne votre question à propos de la vérification externe, EDC est soumis au regard du vérificateur général du Canada, et notre politique en matière d'évaluation environnementale et sociale est vérifiée tous les quatre ans, je crois. Cette activité est prévue précisément afin que ces gens nous visitent et vérifient la mise en œuvre de notre politique de gestion des risques environnementaux et sociaux. Ensuite, ils rendent compte de leurs conclusions au Parlement. En ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique, c'est là l'un des mécanismes de vérification externe de notre rendement.

Dans le cadre de notre tentative continue de faire en sorte d'être aussi à jour que possible sur le plan de la prise en compte des questions des droits de la personne dans le contexte financier, EDC a embauché un consultant pour faire vérifier adéquatement nos procédures et a suivi ses recommandations en continuant de faire évoluer nos processus, qui ont fait encore un autre pas dans la bonne direction au cours des dernières années.

La sénatrice Omidvar : Une consultation à propos des droits de la personne?

M. Pullen : Oui.

La sénatrice Omidvar : Excellent.

M. Pullen : Pourriez-vous répéter votre question concernant la responsabilité?

La sénatrice Omidvar : Pouvez-vous décrire la responsabilité que vous assumez en vertu du droit canadien en cas de violation des droits internationaux de la personne par des entreprises clientes? Avez-vous déjà été nommé, pénalisé ou inculpé par rapport à une violation?

M. Pullen : Par rapport à une violation des droits de la personne?

La sénatrice Omidvar : Perpétrée par une entreprise cliente.

M. Pullen : En ce qui concerne la responsabilité globale, je m'en remets à nos services juridiques. Certaines entreprises clientes ont été nommées dans divers rapports et, lorsque cela se produit, nous assurons un suivi.

La sénatrice Omidvar : Avez-vous été nommé?

M. Pullen : Pas à ma connaissance. Toutefois, je m'en remets encore une fois à nos services juridiques, qui seront en mesure de vous dire si c'est le cas ou non.

La sénatrice Omidvar : Enfin, qu'en est-il de la gouvernance?

M. Pullen : Nous rendons des comptes à notre conseil d'administration trimestriellement au moyen de ce que nous appelons notre rapport sur la RSE. Ce rapport comprend-il en ce moment des indicateurs particuliers qui rendent compte de notre rendement dans des secteurs précis de nos activités? Pas d'une façon aussi détaillée. Mais nous envisageons d'utiliser des mécanismes de ce genre dans les mois ou les années à venir pour accroître notre transparence interne et signaler des situations, ainsi que pour modifier la manière dont nous gérons la transparence de façon plus générale.

To your specific question, we do not get down to that specific level of detail in our reports to the board, but I'm always available to respond to questions, which the board asks regularly.

Senator Omidvar: Perhaps you'll take a recommendation from an individual senator back to your board, that since you are doing so much business with the rest of the world and human rights is such a big issue, as we know in this country and by the people in Canada, perhaps you should have an indicator that is reported on a quarterly basis on how many companies you dealt with — it's a success indicator, I think — were dropped from your horizon because they did not meet certain standards.

Mr. Pullen: Thank you for that. I will take that recommendation on board. In our CSR reporting, we are continuing to develop the reporting on human rights issues.

Senator Martin: This is more of a statement to put on record than a question, because I'm sure the answer will be yes. Recently the Minister of International Trade, François-Philippe Champagne, told media that this year Canada has enormous interest in markets such as China, Japan, India, Indonesia and Malaysia, and some of these countries are on record for human rights abuses, as we are aware.

Regardless of the government of the day's interest or priorities in countries for Canadian exports, would EDC maintain your very strict standards and assessment for any future projects that may come to light? I know the answer is yes, but I was looking at the list of countries, and there are some countries that will have concerns for Canadians in terms of how they do business in those countries. Like I say, it's a statement for the record more than anything else.

Mr. Pullen: Beyond "yes," EDC, under our mandate, is seeking to help Canadian customers export abroad, but underpinning all EDC's activities is a fundamental priority to ensure that we are operating in line with our standards and commitments, which we take extremely seriously and implement across our business as we track our customers as they go abroad.

The Chair: We're curious, and you've been very informative today, but Senator McPhedran wants a clarification, and we would like you to tell us either in writing or verbally today.

Senator McPhedran: I'm feeling somewhat confused, and I am potentially disappointed if indeed there is no substantive obligation on the part of witnesses to report back to us with the information we've requested. I would like to have a clear

Pour répondre à votre question précise, nous ne fournissons pas des renseignements aussi détaillés dans les rapports que nous présentons au conseil, mais je suis toujours prêt à répondre aux questions que le conseil me pose régulièrement.

La sénatrice Omidvar : Peut-être transmettrez-vous à votre conseil la recommandation d'un sénateur particulier, selon laquelle vous devriez peut-être disposer d'un indicateur signalé trimestriellement qui rendrait compte du nombre d'entreprises avec lesquelles vous avez traité — ce serait un indicateur de réussite, je crois — qui, par la suite, ont été rayées de votre liste parce qu'elles ne respectaient pas certaines normes, étant donné que vous faites de nombreuses affaires avec le reste du monde et que les droits de la personne sont un enjeu d'une telle importance, comme nous le savons au Canada et comme nous l'apprenons de nos concitoyens.

M. Pullen : Je vous remercie de votre recommandation. Je la pendrai en charge. Nous continuons de développer les questions liées aux droits de la personne dont nous faisons état dans notre rapport sur la RSE.

La sénatrice Martin : Les paroles que je m'apprête à prononcer sont plutôt une déclaration pour le compte rendu qu'une question, parce que je suis certaine que vous y répondrez par l'affirmative. Récemment, le ministre du Commerce international, François-Philippe Champagne, a déclaré aux médias que, cette année, le Canada s'intéresse énormément aux marchés comme la Chine, le Japon, l'Inde, l'Indonésie et la Malaisie, et, comme nous le savons, certains de ces pays sont bien connus pour leurs violations des droits de la personne.

Quel que soit l'intérêt que le gouvernement de l'époque manifeste à l'égard de pays susceptibles d'accepter des exportations canadiennes, EDC applique-t-il toujours ses normes très strictes et évalue-t-il de façon rigoureuse tout projet qui pourrait être proposé? Je sais que la réponse à cette question est oui, mais j'ai examiné la liste des pays, et elle englobe des nations dont la façon d'exercer des activités commerciales préoccupera les Canadiens. Comme je l'ai indiqué, il s'agit davantage d'une déclaration pour le compte rendu que quoi que ce soit d'autre.

M. Pullen : En plus de dire « oui », je préciserais que, conformément à son mandat, EDC cherche à aider ses clients canadiens à exporter leurs produits à l'étranger. Toutefois, toutes les activités d'EDC reposent sur une priorité fondamentale qui consiste à veiller à ce que nos activités soient conformes à nos normes et nos engagements. Nous prenons ces normes et ces engagements très au sérieux, et nous les appliquons à l'ensemble de nos activités lorsque nous suivons les affaires de nos clients à l'étranger.

Le président : Nous sommes curieux, et votre témoignage a été très instructif aujourd'hui. Cependant, la sénatrice McPhedran souhaite obtenir une précision, et nous aimerions que vous nous la fournissiez soit par écrit, soit verbalement aujourd'hui.

La sénatrice McPhedran : Je me sentirai un peu déroutée et potentiellement déçue si, en effet, les témoins n'ont pas l'obligation concrète de nous fournir les renseignements que nous avons demandés. J'aimerais que vous déclariez clairement

agreement between us that this is something that you are willing to do and that we will receive information from you following today.

Mr. Pullen: Thank you for that. I'm going to look over my shoulder for a nod.

Senator McPhedran: Terrific.

Building on that, on behalf of Senator Pate and myself, we'd like to make it clear it's not only one senator that's making the request from you to convey a message to the board, but it is all three of us who would very much appreciate it if that would happen, please. If we could get a report when that has happened, and if there's any response from the board, if that would also be shared with us.

Mr. Pullen: I will commit to bringing the recommendation forward and will follow on the ability to report back.

The Chair: Just before we go, I'll throw out a softball question for you. There was a lot of information today, and it is very important for this report. We've learned a lot. If there are any university classes that stay up late at night to watch this program, they should pay attention. They will now know what EDC is all about.

Keeping in mind that this is a human rights committee, what would you consider success at EDC?

Mr. Pullen: From my perspective, sitting as the Director of Environmental and Social Risk Advisory Services, ongoing success is to ensure that we continually keep up to date with the evolution of thinking around human rights and how human rights risk management can be incorporated into financial institutions, and ultimately that we see the bar rise amongst our customers and their customers in terms of how they address and understand human rights risks within their business.

The Chair: With that, we thank you very much, Mr. Pullen. Mr. Pullen is the director, Environmental Advisory Services at Export Development Canada. We appreciate your time here. It's been very important for our study.

Mr. Pullen: Thank you very much, and thank you for your attention.

The Chair: With that, we'll suspend for a moment and come back to the public.

(The committee continued in camera.)

que vous êtes disposé à faire ce que nous vous demandons et que nous recevrons des renseignements de votre part dans les jours qui suivront.

M. Pullen : Je vous remercie de vos observations. Je vais regarder derrière moi afin de vérifier si quelqu'un me fait un signe de la tête.

La sénatrice McPhedran : Formidable.

Je tiens à ajouter à cela qu'au nom de la sénatrice Pate et de moi-même, nous aimerions indiquer clairement que la demande de transmission d'un message à votre conseil ne provient pas d'une seule sénatrice. Nous nous réjouirions toutes les trois si cela se produisait. De plus, nous vous en serions reconnaissantes si, une fois que cela aura eu lieu, nous pouvions en être informées. Par ailleurs, si le conseil formule une réponse, ce serait bien qu'elle nous soit également communiquée.

M. Pullen : Je vais m'engager à transmettre la recommandation, et je ferais un suivi par rapport à notre capacité de vous fournir les renseignements voulus.

Le président : Avant que nous partions, je vais vous poser une question facile. De nombreux renseignements nous ont été communiqués aujourd'hui, et ils revêtent une grande importance pour notre rapport. Nous avons appris beaucoup de choses. Si les étudiants d'une classe universitaire veillent ce soir afin de regarder cette émission, ils doivent prêter attention aux témoignages. Ils sauront maintenant en quoi consiste EDC.

En ne perdant pas de vue le fait qu'il s'agit d'une séance du comité des droits de la personne, qu'est-ce qui, selon vous, constituerait une réussite à EDC?

M. Pullen : En ma qualité de directeur des Services consultatifs environnementaux et sociaux, je considère que, pour assurer la réussite continue d'EDC, nous devons continuellement veiller à suivre l'évolution des idées relatives aux droits de la personne et à nous tenir au courant de la façon dont la gestion des risques en matière des droits de la personne peut être intégrée dans les institutions financières. Au bout du compte, nous devons nous assurer que nos clients et leurs clients relèvent de la barre en ce qui concerne la façon dont ils comprennent et gèrent les risques en matière de droits de la personne dans le cadre de leurs activités.

Le président : Cela dit, nous vous remercions infiniment, monsieur Pullen. M. Pullen est directeur des Services consultatifs environnementaux à Exportation et développement Canada. Nous vous sommes reconnaissants du temps que vous avez passé avec nous. Votre témoignage compte beaucoup pour notre étude.

M. Pullen : Je vous remercie de votre attention.

Le président : Sur ce, nous allons suspendre la séance pendant un moment. Après quoi, nous reprendrons la séance publique.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: We have a motion on the floor for adoption of a budget, and possible changes could be made by the committee as we take a look at this short trip. The motion is:

> That the special study budget application for public hearings and fact finding in the Brockville, Kingston and Montreal Areas, part of the committee's study on issues pertaining to Human Rights of Prisoners, for the fiscal year ending March 31, 2018, be approved, with the changes as we discussed today; and
>
> That the subcommittee on agenda and procedure be authorized to approve the final version of the budget, for the Chair to submit to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It's unanimous. That's it.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, April 5, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:34 a.m. to study issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, senators, and good morning to our witnesses of this Human Rights Committee.

I have to leave in about 30 minutes and then I'll come back. I'm associated with the autism community in this country, and we're having a little rally on the Hill. I'll make a speech and continue to fight the good fight with those who have autism in Canada. I'll ask a steering committee member, Senator Ngo, to replace me. We will continue.

I would like to have the senators introduce themselves, starting on my right. Then we'll go right to our questions on the study on the human rights of prisoners in the Canadian system.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

Senator Hartling: Nancy Hartling from New Brunswick.

Senator McPhedran: Marilou McPhedran from Manitoba.

Senator Pate: Kim Pate from Ontario.

The Chair: I'm Senator Munson from Ontario.

(La séance publique reprend.)

Le président : Nous sommes saisis d'une motion d'adoption d'un budget auquel le comité pourrait apporter des modifications, après avoir examiné le bref voyage. La motion est la suivante :

> Que la demande de budget d'étude spéciale pour des audiences publiques et une mission d'étude menées dans les régions de Brockville, Kingston et Montréal, dans le cadre de l'étude du comité sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, soit approuvée, avec les modifications dont nous avons discuté aujourd'hui;
>
> Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale du budget, afin que le président la présente au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Le consentement est unanime. C'est tout.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 5 avril 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 34, pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs, et bonjour à nos témoins du Comité des droits de la personne.

Je dois partir dans environ 30 minutes, puis je reviendrai. Je travaille auprès des autistes au sein du pays, et nous avons un petit rassemblement sur la Colline. Je ferai un discours et continuerai de me battre pour la bonne cause auprès des personnes autistes au Canada. Je demanderai à un membre du comité directeur — le sénateur Ngo — de me remplacer. Nous allons poursuivre.

Je voudrais que les sénateurs se présentent, en commençant par ma droite. Ensuite, nous passerons directement à nos questions sur l'étude des droits de la personne des prisonniers dans le système canadien.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice McPhedran : Marilou McPhedran, du Manitoba.

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario.

Le président : Je suis le sénateur Munson, de l'Ontario.

Our witnesses today are with the Parole Board of Canada: Suzanne Brisebois, Director General, Policy and Operations; and Michelle Van De Bogart, Regional Director General, Prairies Region.

Our second panel will be very interesting as well. We're going to have guests from the St. Leonard's Society of Canada. It will be a busy and informative day, we hope, in our study.

Suzanne, are you up first? Welcome. Thank you very much.

Suzanne Brisebois, Director General, Policy & Operations, Parole Board of Canada: Good afternoon, Mr. Chair, and honourable members of the committee. Thank you for inviting the Parole Board of Canada to speak to you today in relation to your study on the human rights of prisoners in the correctional system. We are pleased to appear before you and to provide the committee with information about our mandate and help inform your study.

As you are likely aware, the Parole Board of Canada is an independent administrative tribunal responsible for making decisions on the conditional release of offenders. The board's conditional release mandate is prescribed by the Corrections and Conditional Release Act, or CCRA. The board is guided by core values that respect the inherent potential and dignity of all individuals and the equal rights of all members of society. The CCRA provides the legal framework for the board's composition, policies, training and operations, as well as the corrections and conditional release system in Canada.

The board contributes to the protection of society by facilitating, as appropriate, the timely reintegration of offenders back into the community as law-abiding citizens on temporary absences, day parole and full parole releases. In addition, the parole board can impose conditions on statutory release and long-term supervision orders, as well as terminate or revoke statutory release. Upon referral by CSC, in exceptional circumstances, the parole board may also order that an offender be held in custody or detained until warrant expiry date.

Parole decisions are made by board members who are appointed by Governor-in-Council, that is, by the Governor General on the advice of the federal cabinet. Board members are located at the PBC's national office in Ottawa, as well as six offices in five regions across the country. Our board members come from all walks of life, and their diverse backgrounds help to ensure that the board represents Canada's broad range of community values and views.

Nos témoins d'aujourd'hui sont de la Commission des libérations conditionnelles du Canada : Suzanne Brisebois, directrice générale, Politiques et opérations, et Michelle Van De Bogart, directrice générale régionale, Région des Prairies.

Notre deuxième groupe sera aussi très intéressant. Nous aurons des invités de la Société Saint-Léonard du Canada. Ce sera une journée chargée qui, nous l'espérons, éclairera notre étude.

Suzanne, voulez-vous commencer? Bienvenue. Merci beaucoup.

Suzanne Brisebois, directrice générale, Politiques et opérations, Commission des libérations conditionnelles du Canada : Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les honorables membres du comité. Je vous remercie d'avoir invité la Commission des libérations conditionnelles du Canada à vous parler aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. Nous sommes heureux de pouvoir témoigner devant vous et de vous fournir des renseignements concernant notre mandat dans le but d'orienter votre étude.

Comme vous le savez probablement, la Commission des libérations conditionnelles du Canada est un tribunal administratif indépendant responsable de prendre des décisions concernant la libération conditionnelle des délinquants. Le mandat de la commission en matière de mise en liberté sous condition est régi par la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, ou LSCMLC. Les commissaires sont aussi guidés par des valeurs fondamentales qui respectent la dignité et le potentiel inhérents à toutes les personnes et l'égalité des droits de tous les membres de la société. La LSCMLC fournit le cadre juridique qui régit la composition, les politiques, la formation et les activités de la commission, ainsi que le système correctionnel et le régime de mise en liberté sous condition au Canada.

La commission contribue à la protection de la société en favorisant la réinsertion en temps opportun des délinquants comme citoyens respectueux des lois sous condition d'une permission de sortir, d'une semi-liberté ou d'une libération conditionnelle totale. De plus, la Commission des libérations conditionnelles peut imposer des conditions d'une libération d'office et d'une ordonnance de surveillance de longue durée, et peut faire cesser ou révoquer une libération d'office. Dans des circonstances exceptionnelles, la commission peut aussi ordonner, à la suite d'une recommandation du SCC, que certains délinquants soient maintenus en incarcération ou détenus jusqu'à la date d'expiration de leur mandat.

Les décisions en matière de mise en liberté sous condition sont prises par des commissaires nommés par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire par le gouverneur général sur les conseils du Cabinet fédéral. Les commissaires travaillent à partir du bureau national à Ottawa, ainsi qu'à partir des six bureaux répartis dans cinq régions du pays. Ils proviennent de tous les horizons, et leurs origines diverses aident la commission à bien représenter le large spectre des valeurs et opinions collectives du Canada.

On appointment, all board members receive extensive training in risk assessment and interviewing techniques, as well as policies and legislation that govern the board's activities. Board members also receive ongoing training within their regions, as well as annual training at the national level. This includes specialized training in relation to offenders with mental health issues, indigenous offenders, women offenders and diversity.

Au moment de leur nomination, tous les commissaires reçoivent une formation exhaustive sur l'évaluation du risque et sur les techniques d'entrevue, ainsi que sur les politiques et les lois qui régissent les activités de la commission. Les commissaires reçoivent également de la formation continue dans leurs régions, ainsi qu'une formation annuelle à l'échelon national. La formation comprend entre autres une formation spécialisée concernant les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale, les délinquants autochtones, les délinquantes, ainsi que la diversité.

The act requires that the protection of society must be of paramount consideration in all decisions made by the board. The board must determine whether the offender will not, by reoffending, present an undue risk to society before the expiration of their sentence, and whether the release of the offender will contribute to the protection of society by facilitating their safe reintegration as a law-abiding citizen. In addition, any conditions imposed on the freedom of the offender must be limited to what is necessary and reasonable to protect society and to facilitate their safe reintegration.

La loi prévoit que la protection de la société doit être le critère déterminant de toutes les décisions prises par la commission. La commission doit déterminer si le délinquant ne présentera pas, en récidivant, un risque inacceptable pour la société avant l'expiration de sa peine; et si la libération du délinquant contribuera à la protection de la société en facilitant sa réinsertion sociale en tant que citoyen respectueux des lois. De plus, les conditions imposées à la liberté du délinquant doivent être limitées à ce qui est nécessaire et raisonnable afin de protéger la société et aussi pour faciliter la réussite de la réinsertion sociale du délinquant.

In order to maintain the highest-quality decision-making possible, the board has developed a highly structured risk assessment framework that grounds all of its decisions in a sound analysis of risk-relevant information. When conducting reviews, board members assess risk by considering and weighing relevant components of this framework. These components include the offender's criminal and conditional release history, nature and gravity of the offence, institutional behaviours, program participation, release plan, as well as any other case-specific factors. Board members also consider information provided by victims, including formal victim statements.

Afin de maintenir un processus décisionnel de la plus haute qualité possible, la commission a élaboré un cadre d'évaluation du risque hautement structuré qui permet de fonder toutes ses décisions sur une solide analyse des renseignements pertinents en ce qui a trait au risque. Dans leurs examens, les commissaires évaluent le risque en tenant compte de mesures actuarielles et des éléments pertinents de ce cadre. Ces éléments comprennent les antécédents criminels et les antécédents en matière de libération conditionnelle du délinquant, la nature et la gravité de l'infraction, son comportement en établissement, sa participation à des programmes, son plan de libération, ainsi que tout autre facteur particulier. Les commissaires tiennent également compte des renseignements fournis par les victimes, notamment les déclarations officielles des victimes.

For indigenous offenders, board members consider the Supreme Court of Canada's *Gladue* principles as part of their decision-making. In addition, and to further address the needs of indigenous offenders, the board provides alternate models of parole hearings — specifically, elder-assisted and community-assisted hearings — which are responsive to the cultural values and traditions of indigenous peoples but involve the same rigorous risk assessment. As well, the board has policies and specialized training that recognize the unique societal and cultural factors related to indigenous offenders, victims and communities.

Pour les délinquants autochtones, les commissaires considèrent les principes de l'arrêt *Gladue* de la Cour suprême du Canada dans le cadre de leur prise de décision. En outre, et pour continuer à répondre aux besoins des délinquants autochtones, la commission offre d'autres types d'audiences de libération conditionnelle, plus particulièrement des audiences tenues avec l'aide d'aînés et de membres de la collectivité, pour tenir compte des valeurs et des traditions culturelles des Autochtones. Cependant, elle applique le même type d'évaluation du risque rigoureuse. Par ailleurs, la commission a établi des politiques et donne une formation spécialisée tenant compte des facteurs sociaux et culturels propres aux délinquants, aux victimes et aux collectivités autochtones.

The board also has an advisory committee known as the chairperson's indigenous circle, which provides strategic advice to the board on ways it can improve its efficiencies and effectiveness in meeting the needs of this community.

La commission a également un comité consultatif, appelé le « Cercle autochtone du président », qui lui fournit des conseils stratégiques sur les façons dont elle peut améliorer son efficacité et son efficience dans la réponse aux besoins de cette communauté.

The PBC's policies also respect gender, ethnic, cultural and linguistic differences among offenders, the special needs of women offenders and other groups with special requirements.

This concludes my opening comments. We would be pleased to respond to any questions that the committee may have.

The Chair: Our deputy chair is away today. Senator Ngo, you're on the steering committee. Would you like to ask a question?

Senator Ngo: I'll leave it to Senator Pate.

Senator Pate: Thank you very much for attending.

I have a number of questions, so I'm happy at any point, Mr. Chair, for you to interrupt if someone else wants to ask a question.

The Chair: Sure. As soon as I see another senator put his or her name down.

Senator Pate: Thank you.

I want to pick up on the comment on indigenous prisoners now having the *Gladue* principles apply. That was just since the Twins decision last year, because prior to that, the board, as well as the Appeal Division, had turned down arguments where the Gladue factors, section 718.2(e), had been applied; is that correct?

Ms. Brisebois: We have incorporated the *Gladue* decision for some time now. Michelle can explain the training that's involved. It is integrated in our policies prior to the *Twins* decision.

Michelle Van De Bogart, Regional Director General, Prairies Region, Parole Board of Canada: Part of the orientation training that our board members get — and that's the training they get before they render decisions — includes understanding how to incorporate Aboriginal social history within the risk assessment. That focuses on policy 2.1 that speaks to not only looking at the individual's history but also to look at the societal discrimination, racism and perhaps historical impacts. That's been in 2.1 for a while.

Twins was a recent court case and, in response to that court case, we provided national training to all of our board members over the last few months on how to ensure that we are more rigorously applying Aboriginal social history into the risk assessment and ensuring that that is documented as effectively as possible in our decisions.

Senator Pate: That's great to hear. I'd be interested in the statistics you have. As you know, the Correctional Investigator has many times, as have many other groups — the Canadian Human Rights Commission and others — pointed out the fact

Les politiques de la CLCC respectent également les différences liées au sexe, à l'origine ethnique, à la culture et à la langue des délinquants, et tiennent compte des besoins particuliers des délinquantes et des autres groupes ayant des exigences particulières.

Ceci conclut mon discours d'ouverture, et nous serions heureux de répondre aux questions que pourraient se poser les membres du comité.

Le président : Notre vice-présidente est absente aujourd'hui. Sénateur Ngo, vous siégez au comité directeur. Voudriez-vous poser une question?

Le sénateur Ngo : Je vais laisser la sénatrice Pate le faire.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup de votre présence.

J'ai un certain nombre de questions à poser, alors je serai heureuse, monsieur le président, que vous m'interrompiez à tout moment si quelqu'un d'autre veut poser une question.

Le président : Bien sûr. Dès que je verrai un autre sénateur inscrire son nom.

La sénatrice Pate : Merci.

Je veux revenir sur le commentaire concernant les prisonniers autochtones auxquels les principes de l'arrêt *Gladue* s'appliquent maintenant. Ce n'est que depuis la décision *Twins* rendue l'année dernière, car avant cela, la commission, de même que la section d'appel, avait rejeté des arguments où les facteurs énoncés dans *Gladue* — l'alinéa 718.2e) — avaient été appliqués; est-ce exact?

Mme Brisebois : Nous intégrons la décision *Gladue* depuis un bon moment, maintenant. Michelle peut expliquer la formation que cette intégration suppose. L'arrêt a été intégré dans nos politiques avant la décision *Twins*.

Michelle Van De Bogart, directrice générale régionale, Région des Prairies, Commission des libérations conditionnelles du Canada : Une partie de la formation d'orientation que reçoivent nos commissaires — et il s'agit de la formation qu'ils reçoivent avant de rendre des décisions — comprend la compréhension de la façon d'intégrer les antécédents sociaux des Autochtones dans l'évaluation du risque. C'est axé sur la politique 2.1, qui porte non seulement sur l'étude des antécédents de la personne, mais aussi sur la discrimination sociétale, le racisme et peut-être les répercussions passées. C'est prévu dans la politique 2.1 depuis un moment.

L'affaire *Twins* est récente, et, en réaction à ce procès, nous avons fourni à tous nos commissaires, au cours des derniers mois, une formation nationale sur la façon de s'assurer d'appliquer de façon plus rigoureuse les antécédents sociaux des Autochtones dans l'évaluation du risque et de documenter le plus efficacement possible cette application dans leurs décisions.

La sénatrice Pate : C'est excellent de l'entendre. Je souhaiterais connaître les statistiques dont vous disposez. Comme vous le savez, à l'instar de bien d'autres groupes — la Commission canadienne des droits de la personne et d'autres —, l'enquêteur

that the release rate for indigenous prisoners is lower than the release rates for non-indigenous prisoners; the classification is higher.

I'm curious as to what efforts you've taken to actually change that and what the actual numbers are at this stage in terms of release rates and have they improved since you've made those measures.

Ms. Brisebois: I can speak to the statistics to a certain extent.

Forgive me, I forgot to introduce my colleague. She is responsible at the Parole Board of Canada for the indigenous portfolio as well as board member training.

With respect to the statistics, yes, we are aware that indigenous offenders are over-represented in the criminal justice system. They're seen by the board at a lower rate. They tend to waive their reviews at a higher percentage, and they're granted at a lower rate than other groups of offenders.

We can provide more of a breakdown of those statistics with respect to other groups of offenders that you may want to see specific to the board's activities. We can provide that information.

With respect to what we're doing, I think Michelle can probably speak to some of the activities that are under way under with the board for outreach and in-reach.

Ms. Van De Bogart: I would say our approach is a multi-faceted approach. My colleague mentioned we provide elder-assisted and community-assisted hearings as an option. That's a culturally responsive format for the hearings.

We are also continuing to increase the cultural competencies of our board members and our staff who work with indigenous offenders. The training I just mentioned in relation to increasing or more rigorously applying Aboriginal social history is one of the examples of the training to increase the cultural competencies.

We are also focused on our outreach and what we all "in-reach," so outreach to indigenous communities, but the Parole Board of Canada goes into the institutions where we speak to Correctional Service Canada staff and also to the offenders. We do that to be able to share information about parole and what they can expect during a parole hearing. We allow an opportunity to share information on elder-assisted hearings and community-assisted hearings during those educational sessions because, as my colleague mentioned, indigenous offenders apply for conditional release at a lower rate, and they're waiving their legislated reviews at a bit of a higher rate. So that in-reach with the institutions and the

correctionnel a souvent souligné le fait que le taux de libération des prisonniers autochtones est inférieur à celui des prisonniers non autochtones; la cote de sécurité est plus élevée.

Je suis curieuse de connaître les efforts que vous avez déployés afin de changer cette situation et de prendre connaissance des chiffres réels, à cette étape, du point de vue des taux de libération; se sont-ils améliorés depuis que vous avez pris ces mesures?

Mme Brisebois : Je peux parler des statistiques dans une certaine mesure.

Pardonnez-moi, j'ai oublié de présenter ma collègue. Elle est responsable du portefeuille autochtone de la Commission des libérations conditionnelles du Canada ainsi que de la formation des commissaires.

En ce qui concerne les statistiques, oui, nous sommes conscients du fait que les délinquants autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale. Ils comparaissent devant la commission à un taux inférieur. Ils tendent à renoncer à leurs examens dans un pourcentage plus élevé, et ils sont moins susceptibles d'obtenir une mise en liberté que les autres groupes de délinquants.

Nous pouvons fournir une version plus détaillée de ces statistiques par rapport à d'autres groupes de délinquants dont vous pourriez vouloir connaître les particularités par rapport aux activités de la commission. Nous pouvons fournir cette information.

Pour ce qui est de ce que nous faisons, je pense que Michelle pourra probablement aborder certaines des activités qui sont en cours à la commission relativement à la sensibilisation externe et interne.

Mme Van De Bogart : Je dirais que notre approche a plusieurs facettes. Ma collègue a mentionné le fait que nous offrons comme option des audiences tenues avec l'aide d'aînés et de membres de la collectivité. Il s'agit d'une forme d'audience adaptée à la culture.

Par ailleurs, nous continuons d'accroître les compétences culturelles de nos commissaires et des membres de notre personnel qui travaillent auprès des délinquants autochtones. La formation que je viens tout juste de mentionner relativement à l'application accrue ou plus rigoureuse des antécédents sociaux des Autochtones fait partie des exemples de formation visant à accroître les compétences culturelles.

Nous nous concentrons également sur notre sensibilisation externe et interne; nous faisons donc de la sensibilisation externe dans les collectivités autochtones, mais la Commission des libérations conditionnelles du Canada se rend dans les établissements, où ses représentants parlent aux membres du personnel du Service correctionnel du Canada ainsi qu'aux délinquants. Nous le faisons dans le but de pouvoir communiquer de l'information au sujet de la liberté conditionnelle et de ce à quoi ils peuvent s'attendre durant une audience de libération conditionnelle. Durant ces séances éducatives, nous donnons la possibilité de communiquer de l'information sur les audiences tenues à l'aide d'aînés et de membres de la collectivité parce que,

discussions with the offenders is an attempt to ensure that they have as much information as they can about the parole process prior to rendering that decision.

Senator Pate: That's very interesting and encouraging to hear. In the 35 years that I was going in and out of the prisons for men and women, I only ever saw that kind of activity once. I and the committee would be very interested in the number of times you've gone, which institutions, how many people in prison have participated and what the nature of that training is.

I'm also interested in how many parole board members you have currently who are indigenous, as well as the makeup of the backgrounds of all of the parole board members. I know for a period of time we had an awful lot of former police officers, which was great, but it didn't seem to be balanced out by people with other experience within the system.

I also know that fewer and fewer prisoners are applying for parole. That's been documented again by the Correctional Investigator. We're seeing situations where increasingly Correctional Service Canada seems to be unable to prepare cases in time to avoid waivers, whether they're discouraging people from going or whether there are other reasons. I'm curious what the current waiver rate is now for all prisoners: male, female, as well as indigenous, non-indigenous and other racialized groups.

Ms. Brisebois: We can provide further statistics as well, but I can use last year as an example. For federal day parole, we had 709 offenders that withdrew their application and 4,144 full parole reviews that were waived. There's a significant number. You're right, that's something the board is looking to address through the in-reach within the institutions and, again, through our work with CSC. We do have interlinkages and various meetings where we do try to look at ways that we could work cooperatively.

With respect to the board member complement, we have six indigenous board members. We currently have 65 board members in total; six of them are indigenous, eleven are women and three are visible minorities.

comme l'a mentionné ma collègue, les délinquants autochtones présentent des demandes de mise en liberté sous condition à un taux inférieur, et ils renoncent à leurs examens prévus par la loi à un taux un peu plus élevé. Ainsi, au moyen de cette sensibilisation à l'intérieur des établissements et de ces discussions avec les délinquants, nous tentons de nous assurer qu'ils obtiennent le plus d'information possible au sujet du processus de libération conditionnelle avant de prendre cette décision.

La sénatrice Pate : C'est très intéressant et encourageant à entendre. Durant mes 35 années à entrer et à sortir des prisons pour hommes et pour femmes, je n'ai observé ce genre d'activité qu'une seule fois. Le comité et moi-même souhaiterions beaucoup connaître le nombre de visites effectuées, le nom des établissements, le nombre de détenus qui ont participé et la nature de cette formation.

Je m'intéresse également au nombre de commissaires actuels qui sont autochtones ainsi qu'à l'expérience de l'ensemble des membres de la commission. Je sais que, pendant un certain temps, nous avions vraiment beaucoup d'anciens agents de police, ce qui était excellent, mais ce nombre ne semblait pas être compensé par des personnes possédant une autre expérience à l'intérieur du système.

Je sais également que de moins en moins de prisonniers demandent la libération conditionnelle. Encore une fois, cette statistique a été documentée par l'enquêteur correctionnel. Nous observons des situations où le Service correctionnel du Canada semble être de moins en moins en mesure de préparer les cas dans les délais nécessaires pour éviter les renonciations; je ne sais pas si on décourage les gens de comparaître ou s'il y a d'autres raisons. Je suis curieuse de connaître le taux de renonciation actuel pour tous les prisonniers : les délinquants, les délinquantes, les délinquants autochtones et non autochtones et d'autres groupes racialisés.

Mme Brisebois : Nous pouvons fournir d'autres statistiques également, mais je peux utiliser l'année dernière en guise d'exemple. Dans le cas de la semi-liberté fédérale, 709 délinquants ont retiré leur demande, et 4 144 ont renoncé à l'examen de leur cas en vue d'une libération conditionnelle totale. Il s'agit d'un nombre important. Vous avez raison, c'est une situation que la commission cherche à régler grâce à la sensibilisation à l'intérieur des établissements et, encore une fois, par le truchement de notre travail auprès du SCC. Nous avons des interactions et tenons diverses réunions, où nous tentons d'étudier des façons dont nous pourrions travailler en collaboration.

En ce qui concerne l'effectif des commissaires, six d'entre eux sont autochtones. Nous comptons actuellement 65 commissaires, au total; dont 6 sont autochtones, 11 sont des femmes et 3 appartiennent à une minorité visible.

The Chair: I'm just going to get a question in and then, Senator Pate, we'll have you on second round as well. Because I am leaving in 15 minutes, I feel it's important for me to get this question in because of the work we all do in terms of those who have intellectual disabilities.

First of all, are there translators available for federally sentenced persons who are unable to communicate in either of the official languages of this country? In a similar vein, what's important to me, does the parole board provide support and accommodation for persons who may have intellectual disabilities or mental health problems?

Ms. Brisebois: We can speak to our mandate. Again, in terms of support, in terms of managing the sentence, CSC is responsible for the care and custody of offenders, but with respect to our decision-making and our policies and training, we do address and look at the systemic needs of those special groups of offenders.

As Michelle mentioned, within the legislation, section 151(3) requires that the board's policies respect cultural, ethnic, gender and linguistic differences. It also requires the board to be responsive to the special needs of women offenders, indigenous offenders, as well as offenders with unique needs, which would include cognitive impairments and mental health problems.

Our policies — and this is what Michelle was referring to — also require board members to consider systemic and background factors that may have resulted in the offender becoming involved in criminal activity. Part of that includes cognitive impairments and mental health.

Michelle can speak to the training aspects of board members as well in terms of helping them understand and manage hearings with respect to that.

The Chair: The reason I ask is that in the past in the province of Ontario, there have been horrific stories about not the criminal mind or nature of a person who ends up in prison and then is paroled. In this case I'm talking about a "he" who did not know what he was doing was wrong in simply touching a support worker and then ending up in prison as opposed to into a rehabilitative environment to help him long.

This has happened, and people have ended up in Penetanguishene prison. I'm very concerned about that, that those with intellectual disabilities are treated with the respect that we all would like to be treated with.

Ms. Brisebois: I can say that each case is reviewed on its individual factors on a case-by-case basis. Each offender is assessed individually. Again, there's various within the risk

Le président : Je vais simplement poser une question, puis, sénatrice Pate, nous vous accorderons un temps de parole durant la deuxième série de questions également. Comme je pars dans 15 minutes, j'estime qu'il est important pour moi de pouvoir poser cette question, en raison du travail que nous faisons tous en ce qui a trait aux personnes atteintes d'un handicap intellectuel.

Tout d'abord, les personnes ayant reçu une peine de ressort fédéral qui sont incapables de communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles du pays ont-elles accès à un interprète? Dans la même veine — ce qui est important, à mes yeux —, la Commission des libérations conditionnelles offre-t-elle du soutien et des mesures d'adaptation aux personnes qui pourraient avoir un handicap intellectuel ou des problèmes de santé mentale?

Mme Brisebois : Nous pouvons aborder notre mandat. Encore une fois, en ce qui concerne le soutien, la gestion de la peine, le SCC est responsable des soins et de la garde des délinquants, mais, en ce qui a trait à notre processus décisionnel, à nos politiques et à notre formation, nous répondons aux besoins systémiques de ces groupes de délinquants spéciaux et examinons leurs besoins.

Comme l'a mentionné Michelle, le paragraphe 151(3) de la loi exige que les politiques de la commission respectent les différences ethniques, culturelles et linguistiques, ainsi qu'entre les sexes. Il exige également que la commission tienne compte des besoins propres aux femmes, aux délinquants autochtones et à d'autres délinquants ayant des besoins uniques, ce qui comprend les handicaps cognitifs et les problèmes de santé mentale.

Nos politiques — et c'est à cela que faisait allusion Michelle — exigent également que les commissaires tiennent compte de facteurs systémiques et liés aux antécédents qui pourraient avoir eu pour conséquence la participation du délinquant à une activité criminelle. Une partie de ces facteurs comprend les handicaps cognitifs et la santé mentale.

Michelle peut expliquer les aspects liés à la formation des commissaires et au fait de les aider à comprendre et à gérer les audiences à cet égard.

Le président : La raison pour laquelle je pose la question, c'est que, dans le passé, en Ontario, il y a eu des histoires horribles, et il ne s'agit pas de la nature ou de l'esprit criminels d'une personne qui aboutit en prison et qui obtient ensuite une libération conditionnelle. Dans ce cas, je parle d'un homme qui ne savait pas que ce qu'il faisait était mal, lorsqu'il ne faisait que toucher une personne qui offrait des services de soutien, et qui s'est ensuite retrouvé en prison au lieu de se voir offrir des services de réadaptation pouvant l'aider.

C'est arrivé, et des gens ont abouti à la prison de Penetanguishene. C'est un sujet qui me préoccupe beaucoup, que les personnes atteintes d'un handicap intellectuel soient traitées aussi respectueusement que nous voudrions tous l'être.

Mme Brisebois : Je peux dire que chaque cas est examiné en fonction des facteurs qui lui sont propres, au cas par cas. Chaque délinquant fait l'objet d'une évaluation individuelle. Encore une

assessment infrastructure that the board would consider. Again, as part of our training, board members are very well trained in understanding the various aspects of that area.

Ms. Van De Bogart: If I can add from a training perspective, during the orientation training, in addition to board members receiving training on risk assessment, there is a specialized module on risk assessment with mental health offenders.

Our board members learn a bit more about mental health needs, assessing that risk and understanding aftercare for offenders that come before them that may be in the community.

There are two additional modules that I think are important. One, they receive training on hearing management and also interviewing techniques. Part of that training is to be able to recognize and interact with people that are coming before the members who have perhaps some cognitive concerns, perhaps educational levels are different, perhaps there's mental health challenges. So we provide that training.

In addition to the orientation training, we also provide continuous learning and development training for all of our members throughout their mandate. That's training done at both national and regional levels. Oftentimes those workshops and modules include areas such as learning more about mental health in general and how we can apply the risk assessments, learning how to interact and interview with people. Those are all part of the workshops that they continue to receive throughout the training.

The Chair: Senator Pate has a supplementary.

Senator Pate: In terms of that, how do you reconcile that kind of training with doing more and more video conferencing? I've been at a number of parole hearings over the last couple of years that have been done by video conference. How do you do that interpersonal connection if it's by video conferencing?

Ms. Brisebois: Again, the use of video conferencing is assessed case by case. There may be instances where video conferencing may not be used. For instance, you referred to the use of interpreters. Video conferencing doesn't lend well to the use of interpretation, so there are times when the board members will be on site in person. With cognitive impairments or areas where they feel that video conferencing may affect the ability to communicate or may affect the offender's ability to perceive the board members, they would be looking at that and attending on site.

fois, la commission tient compte de divers facteurs dans l'infrastructure d'évaluation du risque. Encore là, grâce à notre formation, les commissaires sont très bien entraînés à comprendre les divers aspects de ce domaine.

Mme Van De Bogart : Si je puis me permettre, du point de vue de la formation, durant l'orientation, en plus de recevoir une formation sur l'évaluation du risque, les commissaires participent à un module spécialisé sur l'évaluation du risque auprès des délinquants ayant des problèmes de santé mentale.

Nos commissaires en apprennent un peu plus au sujet des besoins en santé mentale, de l'évaluation de ce risque et de la compréhension des soins de suivi — dans la collectivité — dans le cas des délinquants qui se présentent devant eux.

Il y a deux modules supplémentaires qui, selon moi, sont importants. Premièrement, les commissaires reçoivent une formation sur la gestion des audiences et sur les techniques d'entrevue. Une partie de cette formation permet aux commissaires de reconnaître les personnes qui comparaissent devant eux et qui pourraient avoir certains problèmes cognitifs et d'interagir avec ces personnes... peut-être que les degrés de scolarité sont différents; peut-être qu'elles ont des problèmes de santé mentale. Alors, nous donnons cette formation.

Deuxièmement, en plus de la formation d'orientation, nous offrons une formation d'apprentissage continu et de perfectionnement à tous nos commissaires tout au long de leur mandat. Cette formation est offerte aux échelons national et régional. Souvent, ces ateliers et modules permettent aux commissaires d'en apprendre davantage au sujet de la santé mentale en général et de la façon dont nous pouvons appliquer les évaluations du risque, interagir avec les gens et les interroger. Ces éléments font tous partie des ateliers auxquels les commissaires peuvent continuer de participer tout au long de la formation.

Le président : Sénatrice Pate a une question supplémentaire à poser.

La sénatrice Pate : À ce sujet, comment conciliez-vous cette formation et le fait de recourir de plus en plus à la vidéoconférence? J'ai assisté à un certain nombre d'audiences de libération conditionnelle au cours des deux ou trois dernières années qui ont été tenues par vidéoconférence. Comment établissez-vous ce lien interpersonnel si c'est par vidéoconférence?

Mme Brisebois : Encore une fois, le recours à la vidéoconférence est évalué au cas par cas. Il pourrait y avoir des situations où la vidéoconférence ne serait peut-être pas utilisée. Par exemple, vous avez mentionné le recours à des interprètes. La vidéoconférence ne se prête pas bien à l'interprétation, alors, à certaines occasions, les commissaires se présentent sur place, en personne. Dans les cas où les commissaires estiment qu'un handicap cognitif ou tout autre facteur fait en sorte que la vidéoconférence pourrait nuire à la capacité de communiquer ou à la capacité du délinquant de les percevoir, ils en tiennent compte et se présentent sur place.

Senator Pate: In fact, one that I attended, an elder-assisted circle hearing, was done where the elder and I in the prison with the individual and the case management team and the parole board was not. It was by video conference. It struck all of us as particularly unusual, if I can put it that way, that that was seen as a legitimate way of doing it.

I notice that the Quebec Court of Appeal recently struck down the decision that in-person hearings for post-suspension reviews were legitimate. In fact, all post-suspension hearings were now being conducted not in person. Certainly the court has said that that should never be done. I'm curious as to how that has changed or what the rationale was for doing that beyond cost efficiencies.

Ms. Brisebois: There are two aspects to your question. One is the video conferencing for elder-assisted hearings. For the board, we look to use that as infrequently as possible for elder-assisted hearings; for example, when we looked at the number of elder-assisted hearings, it was used in 3 per cent of the cases due to jurisdictional time frames or whatever the situation may be.

Senator Pate: I'm sorry to interrupt. Three per cent of the elder-assisted are done by video conference?

Ms. Brisebois: Yes. Again, there could be various factors that might play into it.

With respect to the case you're referring to in Quebec, which is *Way and Gariépy*, yes, you're correct in the sense that our legislation was amended a couple years ago with respect to post-suspension termination revocation hearings. The legislation changed so that it was discretionary. The Quebec court struck that down, so in Quebec the board was required and proceeded to require hearings rather than doing in-person reviews. Sorry, rather than doing reviews by paper. Excuse me. Rather than a paper review, the board was required to conduct a hearing.

Our policies have recently changed so that we can do this across the country. The board has amended its policy so that we are now conducting hearings, unless an offender waives his hearing, with those types of cases, so post-suspension revocation and termination cases. The change is as of January.

Senator Pate: I apologize for my confusion. You're saying in Quebec they're held in person, but in the rest of the country it is discretionary?

Ms. Brisebois: I'll be careful. Just for Quebec, as a result of that court case, as of the date of *Way and Gariépy*, the cases in Quebec that were seen by the board were required to have a hearing for

La sénatrice Pate : De fait, dans le cas d'une audience à laquelle j'ai assisté — tenue selon le processus du cercle avec l'aide d'un aîné —, l'aîné et moi-même étions dans la prison avec la personne et l'équipe de gestion de cas et les commissaires n'y étaient pas. Elle a été tenue par vidéoconférence. Nous avons tous été frappés, car il était particulièrement inhabituel — si je puis m'exprimer ainsi — que cela soit considéré comme une façon légitime de procéder.

Je remarque que la Cour d'appel du Québec a récemment invalidé la décision selon laquelle les audiences en personne étaient légitimes dans le cas des examens postsuspension. De fait, toutes les audiences postsuspension étaient maintenant tenues par vidéoconférence. Certes, la cour a affirmé que cela ne devrait jamais avoir lieu. Je suis curieuse de savoir comment cette situation a changé ou quelle est la justification d'une telle pratique, au-delà des économies de coût.

Mme Brisebois : Votre question comporte deux aspects. Le premier, c'est le recours à la vidéoconférence pour les audiences tenues avec l'aide d'un aîné. En ce qui concerne la commission, nous cherchons à y recourir le moins souvent possible dans les cas d'audiences tenues avec l'aide d'un aîné; par exemple, quand nous avons regardé le nombre d'audiences tenues avec l'aide d'un aîné, on y a eu recours dans 3 p. 100 des cas en raison de délais administratifs ou d'autres circonstances.

La sénatrice Pate : Je suis désolée de vous interrompre. Trois pour cent des audiences tenues avec l'aide d'un aîné ont eu lieu par vidéoconférence?

Mme Brisebois : Oui. Encore une fois, divers facteurs pourraient entrer en ligne de compte.

En ce qui concerne l'affaire que vous avez mentionnée, au Québec, c'est-à-dire *Way et Gariépy*, oui, vous avez raison, dans le sens que notre loi a été modifiée il y a deux ou trois ans en ce qui concerne les audiences postsuspension liées à une cessation ou à une révocation. La loi a été modifiée afin que ce soit discrétionnaire. La Cour du Québec a invalidé cette décision, alors, au Québec, la commission a dû exiger la tenue d'audiences au lieu d'effectuer des examens en personne. Désolée, au lieu de procéder à des examens du cas par voie d'étude du dossier. Excusez-moi. Au lieu d'un examen du cas par voie d'étude du dossier, la commission devait tenir une audience.

Nos politiques ont récemment été modifiées afin que nous puissions procéder ainsi partout au pays. La commission a modifié sa politique, de sorte que nous tenons maintenant des audiences, sauf si un délinquant y renonce — dans ces types de cas —, donc dans les cas de révocation et de cessation postsuspension. Le changement est entré en vigueur en janvier.

La sénatrice Pate : Je m'excuse de ma confusion. Vous dites qu'au Québec elles sont tenues en personne, mais que, dans le reste du pays, c'est discrétionnaire?

Mme Brisebois : Je serai prudente. Seulement dans le cas du Québec, à la suite de ce procès, en date de l'affaire *Way et Gariépy*, les causes du Québec qui étaient entendues par la

post-suspension revocation termination. Because it was a Quebec decision, it didn't apply to the other regions, so the board was able to do a paper review as opposed to a hearing.

More recently, as a result of the discordance between Quebec and the other regions, the board decided to move ahead with a policy change so that it is consistent across the country that all offenders for those types of cases would have a hearing unless they waive their right.

I want to be careful. I did say in-person. I apologize for that. When we say video conference hearing versus on-site hearing, we consider those to be the same in terms of a hearing.

Senator Pate: Would it be possible to get numbers in terms of how many in-person hearings are video conference versus in-person with everybody in the same place?

Ms. Brisebois: Yes. We can give you a breakdown. Generally I'd say 40 per cent of our hears are conducted by video conference. We can get you more information.

The Chair: I don't normally interject as chair. I wait until the end. I am leaving in about seven minutes to talk about issues dealing with autism and those with intellectual disabilities and those who might find themselves on the wrong side of the law because they've just didn't know. They just didn't understand. I look at you through an empathetic lense that the parole board keeps all of these questions in mind as they're doing their work.

During the course of our conversation, Senator Unger from Alberta has arrived, and Senator Martin from British Columbia.

Senator Omidvar: Thank you for being here with us. I want to refer to the ruling of the Federal Court in January of this year, so it's really recent. It found that the Parole Board of Canada failed to meet its duty of procedural fairness in a case called *DeMaria v. the Attorney General of Canada*. Could you provide us with some background on context on that ruling and, more importantly, describe to us what steps you have taken to ensure procedural fairness?

Ms. Brisebois: I'm reluctant to speak to that case specifically because I don't represent Justice. I think that's something that perhaps Justice could speak to in terms of the interpretation of that particular ruling.

commission devaient faire l'objet d'une audience aux fins de la révocation ou de la cessation postsuspension. Comme il s'agissait d'une décision du Québec, elle ne s'appliquait pas aux autres régions, alors la commission pouvait procéder à des examens de cas par voie d'étude du dossier au lieu de tenir des audiences.

Plus récemment, en conséquence de l'écart entre le Québec et les autres régions, la commission a décidé de procéder à une modification de sa politique afin qu'elle soit uniforme dans l'ensemble du pays. Ainsi, tous les délinquants dans ces types de cas doivent faire l'objet d'une audience, sauf s'ils renoncent à leur droit.

Je veux être prudente. J'ai dit « en personne ». Je m'en excuse. Quand nous disons « audience par vidéoconférence » par rapport à « audience sur place », nous considérons qu'il s'agit du même type d'audience.

La sénatrice Pate : Serait-il possible d'obtenir des chiffres en ce qui a trait au nombre d'audiences en personne qui sont tenues par vidéoconférence par rapport au nombre d'audiences en personne où tout le monde est au même endroit?

Mme Brisebois : Oui, nous pouvons vous remettre une répartition. Généralement, je dirais que 40 p. 100 de nos audiences sont tenues par vidéoconférence. Nous pourrons vous procurer plus de renseignements.

Le président : Je ne m'interpose habituellement pas en tant que président. J'attends jusqu'à la fin. Je pars dans environ sept minutes afin d'aller discuter d'enjeux touchant l'autisme et les personnes atteintes d'un handicap intellectuel et celles qui pourraient enfreindre la loi parce qu'elles ne savaient tout simplement pas. Elles ne comprenaient tout simplement pas. Je vous regarde d'un œil empathique en présumant que la Commission des libérations conditionnelles garde toutes ces questions à l'esprit pendant qu'elle fait son travail.

Au cours de notre conversation, la sénatrice Unger, d'Alberta, est arrivée, ainsi que la sénatrice Martin, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Omidvar : Merci de comparaître devant nous. Je veux mentionner le jugement rendu par la Cour fédérale en janvier dernier; il est donc très récent. La cour a conclu que la Commission des libérations conditionnelles du Canada avait omis de s'acquitter de son obligation d'équité procédurale dans une affaire appelée *DeMaria c. Procureur général du Canada*. Pourriez-vous nous présenter certains éléments contextuels relatifs à ce jugement et — question plus importante — nous décrire quelles mesures vous avez prises afin d'assurer l'équité procédurale?

Mme Brisebois : Je suis réticente à aborder cette affaire précisément parce que je ne représente pas le ministère de la Justice. Il s'agit selon moi de quelque chose qu'un représentant du ministère pourrait peut-être aborder en ce qui a trait à l'interprétation de ce jugement particulier.

The board has a number of procedural safeguards in place as part of working with offenders. Some of those procedural safeguards are within the charter, the duty to act fairly, but as well within the Correctional and Conditional Release Act and in terms of the requirement to provide information that the board is using for its decisions in advance of a review. There are time frames required. We also provide reasons for our decisions to offenders. They are provided copies of our decisions.

Again, as you mentioned, they can have the hearing in any of the official languages, and if they are unable to speak either French or English, we are providing an interpreter.

At hearings, the offenders have a right to an assistant, and I think this is an important point particularly for persons with cognitive impairments or persons who have difficulty perhaps operating and being able to respond to board members in what is probably a very difficult situation. Assistants can provide support to an offender during a hearing. They can provide advice. They can privately confer with the offender during the hearing and make representations to the board on behalf of the offender during the hearing. I think the assistant is very important.

The offenders also have the ability to appeal a decision within two months. We have an internal appeal process that the board adheres to.

I forgot the right to information and the right to representation. They also have a right to make representations on their behalf, either written or by way of at the hearing, right to an assistant, and obviously the decision is provided to them, and the right to appeal and a number of other things, but those are the major areas, of course.

Senator Omidvar: I have a follow-up. It sounds like you have a fairly articulated system and processes to ensure procedural fairness, and yet the court found that you were short of these.

I know you can't comment on the particular case, and I appreciate that, but can you describe to me what improvements or changes have been made since January 17 to today? I imagine that if the court made the ruling that you were wanting in procedural fairness, then your institution has to take some steps. Could you describe those particular steps to us?

Ms. Brisebois: With respect to particular steps, again, I'm unable to comment because in that particular case, I'm not sure whether or not that ruling related specifically to that case. Sometimes those procedural safeguards or those steps are specific to that particular case.

I'm not sure whether or not they were broader.

La commission a établi un certain nombre de garanties procédurales dans le cadre de son travail auprès des délinquants. Certaines d'entre elles sont prévues dans la Charte — le devoir d'agir équitablement —, mais aussi dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Nous avons l'obligation de fournir à l'avance d'un examen les renseignements que la commission utilise pour rendre ses décisions. Il y a des délais à respecter. Nous présentons également les motifs de nos décisions aux délinquants. Ils reçoivent des copies de nos décisions.

Encore une fois, comme vous l'avez mentionné, leur audience peut avoir lieu dans l'une ou l'autre des langues officielles, et, s'ils sont incapables de parler l'anglais ou le français, nous leur fournissons un interprète.

Aux audiences, les délinquants ont le droit d'être accompagnés d'une personne qui les aide, et je pense qu'il s'agit d'un élément important, surtout pour les personnes atteintes d'un handicap cognitif ou celles qui ont de la difficulté, peut-être, à fonctionner et à pouvoir répondre aux commissaires, dans ce qui est probablement une situation très difficile. La personne qui aide le délinquant peut lui fournir du soutien durant une audience. Elle peut lui donner des conseils. Durant l'audience, elle peut s'entretenir avec le délinquant en privé et adresser des observations à la commission en son nom. Je pense que cette personne est très importante.

Les délinquants peuvent également interjeter appel dans les deux mois qui suivent la décision. Nous avons un processus d'appel interne auquel adhère la commission.

J'ai oublié de mentionner le droit à l'information et le droit d'être représenté. Ils ont aussi le droit de présenter des observations par eux-mêmes, par écrit ou dans le cadre d'une audience. Ils ont le droit d'avoir un assistant, et, bien évidemment, la décision leur est communiquée. Ils ont le droit d'interjeter appel et beaucoup d'autres choses, mais ceux que j'ai mentionnés sont évidemment les principaux éléments.

La sénatrice Omidvar : J'ai une autre question à ce sujet. On dirait que vous avez un système et des processus assez bien définis pour vous assurer que l'équité procédurale est respectée, et pourtant les tribunaux ont tout de même relevé des lacunes.

Je sais que vous ne pouvez rien dire à propos de ce cas en particulier, j'en suis consciente, mais pouvez-vous nous parler des améliorations ou des changements qui ont été apportés depuis le 17 janvier? J'imagine que si le tribunal a conclu que votre équité procédurale était déficiente, alors la commission doit prendre des mesures en conséquence. Pouvez-vous nous parler de ces mesures?

Mme Brisebois : Je ne peux rien dire, encore une fois, à propos des mesures particulières, parce que cela concerne ce cas en particulier. Je ne suis pas certaine si cette conclusion concernait précisément ce cas. Il arrive que ce genre de garanties procédurales ou ces mesures soient liées à une affaire en particulier.

Je ne sais pas si elles étaient globales ou non.

When we have cases such as *Way and Gariépy* that Ms. Pate referred to that are all-encompassing in terms of applicability to all offenders, we do obviously have to assess it with the other cases that we have.

I would have to confirm on that particular point. I'm sorry.

Senator Omidvar: I appreciate the point.

Senator Hartling: Thank you for being here, and thank you for asking the question. That was one of the questions I wanted to know, so I'm really happy you asked that so I can ask another one.

What are the criteria for federally sentenced persons to meet to obtain parole, and what would be some of the obstacles and maybe some of the reasons they would be refused?

Ms. Brisebois: The eligibility dates are set within the legislation, and the board is required to review an offender for full parole at one third of their sentence. Offenders can apply for day parole. So there is where we see some differences in the numbers because some offenders won't apply, but they will be reviewed by the board as part of the legislated review. Again, there may be some offenders that will waive that review. So there are reasons for some variances. Particularly with the indigenous population, this is an area that is of interest to your study.

In terms of the criteria, the legislation is really relating to the risk the offender poses to reoffend and the goal of facilitating their successful reintegration, so there are two prongs to parole criteria within the legislation. I'm simplifying it, but it basically relates to risk and whether the release of the offender facilitates their successful reintegration.

In terms of obstacles, again, that's probably something that Correctional Service can speak to in terms of some of the areas that they look at in terms of addressing these in programming, but there could be aspects when we're talking about special needs offenders — community resources or programs or treatment — that might be factors.

Senator Pate: The CCRA, as you know, was amended so that certain categories of offences were no longer required to be reviewed within two years after the parole denial. The period then changed, of course, to five years, as you know. I'm curious as to what stats you have on how many prisoners have been affected by this regressive change and if you have the stats on how many have been refused or not been able to apply, as well as how many have been released on statutory release in that period as compared to the period before the changes to the legislation.

Quand il y a des cas comme l'affaire *Way et Gariépy* que Mme Pate a mentionnée, le genre de cas universel qui peut s'appliquer à tous les délinquants, nous devons évaluer la situation en fonction des autres cas.

Pour répondre précisément à votre question, je vais devoir me renseigner. Je suis désolée.

La sénatrice Omidvar : Je peux comprendre.

La sénatrice Hartling : Je vous remercie d'être ici, et merci d'avoir posé cette question. C'était justement un point sur lequel je m'interrogeais, et je suis très heureuse que vous l'ayez posée. Cela va me permettre de poser une autre question.

Quels sont les critères auxquels doivent satisfaire les détenus sous responsabilité fédérale pour obtenir leur libération conditionnelle? Pouvez-vous nous donner des exemples d'obstacles ou de raisons pour lesquelles leur libération conditionnelle serait refusée?

Mme Brisebois : Les dates d'admissibilité sont établies dans la loi. La commission doit procéder à l'examen d'un délinquant en vue de la libération conditionnelle après que celui-ci a purgé le tiers de sa peine. Les délinquants peuvent présenter une demande de semi-liberté. Cela explique la différence entre les statistiques, parce que certains délinquants ne présentent pas de demande même si la commission va procéder à l'examen du cas prévu par la loi. Encore une fois, certains délinquants vont renoncer à leur droit à cet examen. Les variations entre les chiffres peuvent donc s'expliquer. Cela est particulièrement vrai pour les populations autochtones; c'est un sujet d'intérêt dans le cadre de votre étude.

En ce qui concerne les critères, la loi est surtout axée sur le risque de récidive que pose le délinquant. Il y a aussi l'objectif de favoriser la réussite de leur réinsertion sociale; c'est pourquoi il y a deux volets aux critères concernant la libération conditionnelle dans la loi. Je simplifie la chose, mais, essentiellement, tout repose sur le risque et sur la question de savoir si la libération du délinquant va favoriser sa réinsertion sociale.

Pour ce qui est des obstacles, je le répète, le Service correctionnel pourrait probablement vous parler de ce qui est pris en considération lorsqu'il s'agit d'aborder ces questions dans les programmes. Il peut toutefois y avoir d'autres choses, relativement aux délinquants ayant des besoins spéciaux — par exemple des ressources, des programmes ou des traitements dans la collectivité — qui peuvent être des facteurs.

La sénatrice Pate : Comme vous le savez, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition a été modifiée. Désormais, il n'est plus obligatoire de procéder à un réexamen du cas tous les deux ans suivant le refus de la libération conditionnelle pour certaines catégories d'infractions. Le nouveau délai est de cinq ans, comme vous le savez. Je serais curieuse de voir les statistiques recueillies à propos du nombre de détenus qui ont été touchés par ce changement rétrograde. Avez-vous des statistiques sur le nombre de détenus à qui on a refusé la libération

Ms. Brisebois: Again, that's 479 you're referring to, and we are starting to see some of the effects of that. I can ask our staff to see if there is the ability to provide statistics on that area.

Senator Pate: That would be great.

Ms. Brisebois: It's fairly new because we're looking at a two-year versus a five-year. We also know that offenders can apply for parole, either day or full parole, within those time frames. So there is the ability to apply, but we're not sure if those offenders are applying. I can confirm whether or not that information is available.

Senator Pate: If there are other people, I'll wait. I have another question.

Senator Ngo (*Acting Chair*) in the chair

The Acting Chair: Go ahead.

Senator Pate: The CCRA was also amended to re-divide the authority between CSC and the parole board on temporary absences for those serving life sentences, and I know that there have been a number of people, both privately and, I think, more officially in at least one region, who have said that this has caused considerable uncertainty. Certainly, it has amongst those who are serving life sentences with whom I've had the privilege and responsibility to meet, and it seems to be also creating a bit of chaos in terms of what people know is happening in terms of people who might be good candidates. Can you comment on this? What are the stats since the decision has been made that the parole board is supposed to be making decisions that, previously, wardens used to be able to make?

Ms. Brisebois: I don't have those statistics with me, but we can definitely provide them. In terms of our operations, it's a new legislative amendment, so there are obviously, in terms of implementing, some challenges sometimes. We've had a lot of legislative amendments. In terms of providing an opinion on that particular legislative amendment, it's beyond my ability to provide.

Senator Pate: Certainly the stats would be very helpful.

Ms. Brisebois: We can provide the statistics for sure. But, again, it is an interesting area, and you're correct that CSC used to do the escorted temporary absences for certain life sentences reaching day-parole eligibility date and now it's referred

conditionnelle ou qui n'ont même pas pu présenter une demande? J'aimerais aussi comparer le nombre de détenus qui ont obtenu une libération d'office au cours de cette période par rapport à la période avant l'amendement de la loi.

Mme Brisebois : Nous commençons à voir les effets, dans une certaine mesure, du projet de loi C-479 auquel vous faites allusion. Je peux demander à notre personnel si nous pouvons vous fournir des statistiques à ce sujet.

La sénatrice Pate : Je vous en saurais gré.

Mme Brisebois : La différence entre une période de deux ans et une période de cinq ans est encore assez nouvelle pour nous. Nous savons que les délinquants peuvent présenter une demande de libération conditionnelle, que ce soit une demande de semi-liberté ou de libération conditionnelle totale, dans les délais prévus. Donc, nous savons qu'ils peuvent présenter une demande, mais nous ne savons pas s'ils le font. Je peux vérifier si l'information existe.

La sénatrice Pate : Je vais attendre, s'il y a d'autres intervenants. J'ai une autre question.

Le sénateur Ngo (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant : Allez-y.

La sénatrice Pate : La loi a aussi été modifiée afin de répartir de nouveau les pouvoirs entre le SCC et la Commission des libérations conditionnelles relativement aux absences temporaires pour les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité, et je sais que certaines personnes ont déclaré, officieusement et, je crois, officiellement dans au moins une région, que cela a engendré une très grande incertitude. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai eu le privilège de rencontrer certains détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité, et je sais que c'est vrai en ce qui est les concerne. On dirait qu'il y a aussi un peu de confusion quant à ce qui se passe avec les gens qui pourraient être de bons candidats. Pouvez-vous vous exprimer à ce sujet? Comment les statistiques ont-elles changé depuis que la Commission des libérations conditionnelles est censée prendre des décisions qui étaient auparavant la responsabilité du directeur de l'établissement?

Mme Brisebois : Je n'ai pas ces statistiques à portée de main, mais je pourrai certainement vous les fournir. En ce qui concerne nos activités, il y a, bien sûr, beaucoup de mise en œuvre à faire à cause du nouvel amendement de la loi, et cela soulève parfois des difficultés. Il y a eu de nombreuses modifications législatives. Je ne suis pas en mesure de me prononcer sur cet amendement de la loi en particulier.

La sénatrice Pate : Ces statistiques nous seraient vraiment utiles.

Mme Brisebois : Nous pouvons vous fournir ces statistiques, assurément. Mais, encore une fois, vous soulevez un point intéressant; vous avez raison à propos du fait que le SCC pouvait auparavant décider d'accorder des permissions de sortir

back to the board. There are some differences in the language with the escorted temporary absences and "authorized" and "approved." There are some nuances within that legislation.

avec escorte à certains délinquants qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité lorsqu'ils ont atteint la date d'admissibilité à la semi-liberté, tandis que désormais, cette décision doit être prise par la commission. Le libellé diffère légèrement en ce qui concerne les permissions de sortir avec escorte; il y a une différence entre « autorisée » et « approuvée ». Il y a des nuances dans la loi.

Senator Pate: And some delays in terms of passes as a result of that?

La sénatrice Pate : Et, en conséquence, l'approbation de certaines demandes a été retardée?

Ms. Brisebois: I'm not sure about that; I don't know.

Mme Brisebois : Je n'en suis pas sûre; je ne sais pas.

Senator Pate: If you have any stats on that, that would be great, too.

La sénatrice Pate : Si vous avez des statistiques à ce sujet, ce serait vraiment bien que vous nous les fassiez parvenir.

The Acting Chair: Before I give the question to Senator Omidvar, I wanted to follow up on Senator Munson's question about people with mental health issues. Is it more difficult for some groups, people with mental health issues or indigenous persons, to obtain parole than others? If so, why?

Le président suppléant : Avant de donner la parole à la sénatrice Omidvar, j'aimerais approfondir la question que le sénateur Munson a posée à propos des gens souffrant de problèmes de santé mentale. Certains groupes, comme les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou les Autochtones, ont-ils plus de difficulté à obtenir leur libération conditionnelle que d'autres, et si oui, pourquoi?

Ms. Brisebois: For indigenous offenders, that group is quite clearly defined statistically for us, so, yes, I can say that indigenous offenders don't see the board as often as non-indigenous offenders because they tend to waive at a higher rate and are not granted parole at the same rate as non-indigenous offenders. There are some factors with indigenous definitely that have resulted in our in-reach activities and outreach activities to increase the numbers of these offenders seeing the board.

Mme Brisebois : En ce qui concerne les délinquants autochtones, nous avons des statistiques très claires pour ce groupe, et je peux dire que oui, la commission ne rencontre pas aussi souvent les délinquants autochtones que les autres délinquants parce qu'ils sont plus susceptibles que les autres de renoncer à leur droit à une audience; en conséquence, ils obtiennent leur libération conditionnelle moins souvent que les autres délinquants. Il y a aussi bien sûr d'autres facteurs qui concernent les délinquants autochtones, et nous avons mis en œuvre des activités de sensibilisation à l'interne et à l'externe afin d'encourager un plus grand nombre de délinquants autochtones à présenter une demande à la commission.

On the mental health side of the house, it's more difficult statistically because an offender's mental health status isn't necessarily shared with the board unless it's applicable to the release decision and the release itself, and, in some cases, the mental health issues may be transitory. So we don't have statistics specifically regarding mental health, how many offenders with mental health issues do see the board versus don't see the board or are revoked or successful because we don't have the ability to track those offenders as clearly as we would with an offender who self-identifies as indigenous.

Pour ce qui est des délinquants souffrant de problèmes de santé mentale, il est plus difficile de recueillir des statistiques à ce sujet, puisque l'état de santé mentale d'un délinquant n'est pas nécessairement communiqué à la commission, sauf si cela peut jouer sur la décision de mise en liberté et sur la mise en liberté elle-même. Dans certains cas, les problèmes de santé mentale ne sont que temporaires. Donc, nous n'avons pas de statistiques précises concernant la santé mentale, par exemple combien de délinquants souffrant de problèmes de santé mentale présentent une demande à la commission par rapport à ceux qui s'en abstiennent, ou combien de libérations conditionnelles sont révoquées ou réussies, parce que nous ne pouvons pas faire le suivi de ces délinquants aussi facilement qu'on le peut avec un délinquant qui s'auto-identifie comme Autochtone.

The Acting Chair: Could you elaborate more about the criteria for the indigenous people?

Le président suppléant : Pouvez-vous nous parler davantage des critères pour les délinquants autochtones?

Ms. Brisebois: In terms of criteria, you're referring to —

Mme Brisebois : Par critères, vous voulez dire...

The Acting Chair: The criteria to obtain the parole.

Le président suppléant : Les critères pour obtenir la libération conditionnelle.

Ms. Brisebois: It's the same criteria as all offenders. The criteria in the legislation applies to all offenders. It relates to the risk that the offender would pose in the community, and the board determines whether the offender poses an undue risk and whether the release would facilitate their safe reintegration into the community. So the criteria for offenders are the same for all offenders.

Senator Omidvar: Thank you very much for providing us with, in your written statement and in your answers, greater clarification on the training of board members, who make really important decisions. Can I flip the question and focus on what training support assistance the prisoners receive? This is an important time, a very important decision for them, so can you describe to me how they prepare for the parole hearings? Do you play a role in that, or is it left up to Correctional Service Canada?

Ms. Brisebois: Correctional Service Canada manages the offender's sentence, so they have parole officers, program officers, case management teams, psychologists and psychiatrists, so they would be involved in preparing the offender, interviewing the offender and helping them to understand the process. It really is under the purview of Correctional Service Canada. We are really decision makers. The board members would come in, review the information and assess the information.

Senator Omidvar: I understand that you're the decision maker, but have you, in the history of your institution, made observations about the preparedness of prisoners and made recommendations back to Correctional Service Canada that it could serve the entire system better if five steps were taken? Have you done something like that?

Ms. Brisebois: We do work closely with Correctional Service Canada, so we look at areas where we identify aspects that we could work cooperatively on. We have our own separate mandates, so we have to be careful in terms of our role. But, at the same time, in speaking about offenders and preparing them, I think the in-reach is another area that really helps offenders to understand the perspective of the board.

Ms. Van De Bogart: If I may, in addition to going into the institutions, we actually have prepared some additional materials. We have a video on what to expect during an elder-assisted hearing, so you can see what the process would be. We have some materials on what to expect during your parole.

Mme Brisebois : Il s'agit des mêmes critères pour tous les délinquants. Les critères prévus dans la loi s'appliquent à tous les délinquants. Il s'agit du risque que pose le délinquant pour la collectivité; et la commission doit déterminer si le délinquant pose un risque dans la collectivité et si la mise en liberté favoriserait la réinsertion sociale du délinquant en toute sécurité. Donc, les critères pour ces délinquants sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à tous les délinquants.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de toutes ces précisions que vous nous avez données, dans votre mémoire et dans vos réponses, au sujet de la formation des commissaires. Ils doivent prendre des décisions très importantes. J'aimerais toutefois regarder l'envers de la médaille : quel genre de formation ou de soutien les détenus reçoivent-ils? C'est un moment important pour eux, une décision très importante, et c'est pourquoi j'aimerais savoir comment ils se préparent à leur audience de libération conditionnelle. Les aidez-vous, ou laissez-vous le Service correctionnel du Canada s'en charger?

Mme Brisebois : Le Service correctionnel du Canada s'occupe de la gestion de l'appel du détenu; il dispose d'agents de libération conditionnelle, d'agents de programme, d'équipes de gestion des cas, de psychologues et de psychiatres. Le Service correctionnel va se charger de préparer le délinquant, de le recevoir en entrevue et de l'aider à comprendre ce processus. C'est vraiment du ressort du Service correctionnel du Canada. Notre rôle est de prendre les décisions. Ce que font les commissaires, c'est examiner et évaluer l'information.

La sénatrice Omidvar : Je sais que vous êtes les décideurs, mais, dans toute l'histoire de la commission, avez-vous formulé des observations à propos de la préparation des détenus ainsi que des recommandations à l'intention du Service correctionnel du Canada pour lui dire que le système dans son ensemble serait avantagé par un processus en cinq étapes? Avez-vous déjà fait quelque chose de ce genre?

Mme Brisebois : Bien sûr, nous travaillons en étroite collaboration avec le Service correctionnel du Canada; c'est pourquoi nous faisons l'effort de cerner les domaines et les éléments sous-jacents sur lesquels nous pouvons coopérer. Nous devons toutefois faire preuve de prudence en ce qui concerne notre rôle, parce que nos mandats ne sont pas les mêmes. Parallèlement, relativement à la préparation des délinquants, je crois néanmoins que les activités de sensibilisation faites à l'interne aident vraiment les délinquants à comprendre le fonctionnement de la commission.

Mme Van De Bogart : J'aimerais intervenir. En plus de ce que nous faisons en établissement, nous avons également préparé de la documentation supplémentaire. Nous avons une vidéo pour préparer les délinquants aux audiences tenues avec l'aide d'un aîné; on montre le déroulement du processus. Nous avons aussi de la documentation concernant ce à quoi peuvent s'attendre les délinquants pendant leur libération conditionnelle.

We leave that in institutions and we share that so that if offenders have questions about what an elder-assisted hearing looks like, they can experience that as well.

One of the avenues that the board wants to ensure is that offenders have information on their rights to parole when they're choosing to apply or choosing to waive. That's part of the focus on the in-reach part that I spoke about earlier.

Senator Omidvar: I misspoke when I said, "prisoner." I should have said, "offender." Old habits die hard. I apologize. For the future, I will always use the word "offender." "Prisoner" is the right thing? I'm sorry. My brains are scrambled.

Senator Pate: You've been busy.

Senator McPhedran: Welcome. I have a three-part question. Let me begin by setting the tone for the question. Public perception is that persons serving life sentences are hard core forever, the worst, et cetera. There are all kinds of stereotypes attached to a life sentence. However, as your own statistics demonstrate, they are among the lowest risk for reoffending.

Part one of my question is this: Do you regularly review the cases of individual lifers to reduce the number of conditions on them, to determine if that's appropriate? Part two: How many people, lifers or non-lifers, are currently on parole-reduced status? The third and last part is: How many times has the board granted discharge from parole?

Ms. Brisebois: With respect to the conditions for lifers — and this would apply for any offender who has received a special condition that's imposed by the board specific to an offender's risk — as part of the case management process, let's say that the offender was on full parole. They're in the community for a number of years. They may have a condition imposed. At some point, the parole officer may identify that condition is no longer necessary. In that instance, the case would be brought forward to the board to ask for a modification or a relieving of that condition; or there are other instances where a condition may be imposed. It is managed by a parole officer who manages the case in the community.

With respect to the parole-reduced statistics, we do have those statistics so I can provide them — I don't have them here with me now, though — as well as the other question with respect to discharge. I think you're referring to Royal Prerogative mercy or the clemency side of the board?

Nous confions ces documents aux établissements et nous les diffusons afin que les délinquants qui ont des questions à propos des audiences tenues avec l'aide d'un aîné puissent voir comment ça se passe.

La commission veut s'assurer, entre autres, que les délinquants ont accès à des renseignements sur leurs droits à la libération conditionnelle lorsqu'ils choisissent de présenter une demande ou de renoncer à leurs droits. Les activités de sensibilisation à l'interne que j'ai mentionnées plus tôt sont axées, en partie, là-dessus.

La sénatrice Omidvar : Je me suis mal exprimée quand j'ai dit « détenu ». J'aurais dû dire « délinquant ». Les vieilles habitudes ont la vie dure. Je suis désolée. À l'avenir, je vais toujours utiliser le mot « délinquant ». Le terme « détenu » est correct? Je suis désolée. Je ne sais plus où j'en suis.

La sénatrice Pate : Vous avez trop travaillé.

La sénatrice McPhedran : Bienvenue. Ma question est en trois parties. Je vais commencer par établir le contexte. Selon la perception du public, les personnes qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité sont des criminels endurcis, les pires de la société, et cetera. Il y a toutes sortes de stéréotypes associés aux personnes qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité. Cependant, selon vos propres statistiques, ces délinquants sont parmi ceux qui présentent le risque de récidive le plus faible.

Je veux donc savoir, premièrement, si vous examinez un à un les cas des condamnés à perpétuité afin de réduire le nombre de conditions imposées ou afin de déterminer si c'est approprié. Deuxièmement, combien y a-t-il de personnes, condamnées à perpétuité ou non, qui ont obtenu, actuellement, une libération conditionnelle mitigée? Finalement, combien de fois la commission a-t-elle exempté ces personnes des obligations rattachées à la libération conditionnelle?

Mme Brisebois : Pour ce qui est des conditions imposées aux condamnés à perpétuité — et ce que je dis s'applique à tous les délinquants pour lesquels la commission a imposé une condition spéciale en raison d'un risque donné que présente le délinquant — dans le cadre du processus de gestion des cas, disons que le délinquant a obtenu sa libération conditionnelle totale. Il est libéré dans la collectivité depuis un certain nombre d'années. On lui a peut-être imposé une condition. À un certain moment, il se peut que l'agent de libération conditionnelle détermine que la condition n'est plus nécessaire. Dans ce cas, on demanderait à la commission de modifier ou de lever la condition; dans d'autres circonstances, il se peut qu'une condition soit imposée. L'agent de libération conditionnelle qui est chargé du cas dans la collectivité doit s'occuper de tout cela.

En ce qui concerne les cas de libération conditionnelle mitigés, nous avons effectivement des statistiques que je pourrais vous fournir — même si je ne les ai pas à portée de main présentement —, et je pourrais aussi vous fournir de l'information sur l'exemption des obligations. Je crois que vous faites allusion à la prérogative royale de clémence, ou est-ce plutôt à la clémence de la commission?

Senator McPhedran: If we can include both scenarios in that, it can be broken out by definition.

Ms. Brisebois: Okay.

Senator McPhedran: It's to get at the number of times this has occurred using one label or other.

Ms. Brisebois: Okay. Again, I don't have the statistics with me but I will come back.

Senator Hartling: I'm thinking about the caseload of parole officers. How many would they handle? Is that different for men and women? Is it standard across the country?

Ms. Brisebois: Again, parole officers are under the responsibility of Correctional Service Canada so they work directly for Correctional Service Canada. I wouldn't be able to comment on their caseloads. I'm not necessarily aware of their exact caseloads at this point in time. That's a question that can be referred to CSC, because the board just deals with the decisions and our board members are the ones involved.

Senator Hartling: They would be able to tell us if the number is different for men and women and across this country?

Ms. Brisebois: Correctional Service Canada would be able to provide that information to you for sure.

Senator Pate: One of the issues that has been a concern for many is the number and nature of conditions, the specific conditions and the fact that those reporting conditions have been increasing for those on parole for some time. I would be very interested in the statistics or the numbers. You may not have them available, but if you could provide them to the committee, namely the number and nature of conditions, particularly special conditions, I would appreciate it. I think, for instance, of relationship and disaggregating those by gender and race, as well as non-association conditions, all the special conditions that can be imposed but particularly those. I don't know if you have any comments now, but if you could provide that information it would be useful, as well as how that has changed.

My understanding is that you have trend data. If you could provide that trend data as well, that would be very useful.

Ms. Brisebois: We definitely do have information on special conditions. I will qualify that by saying it can be complicated in terms of pulling out some of the minutia or the data itself with respect to categories and groupings. With respect to your question, we'll take a look to see how best we can do it.

La sénatrice McPhedran : J'aimerais qu'on aborde les deux; les données devraient être ventilées selon le scénario.

Mme Brisebois : D'accord.

La sénatrice McPhedran : Je veux savoir combien de fois cela a lieu, dans un scénario comme dans l'autre.

Mme Brisebois : D'accord. Encore une fois, je n'ai pas les statistiques avec moi, mais je vous les ferai parvenir.

La sénatrice Hartling : Je m'intéresse au nombre de cas dont s'occupent les agents de libération conditionnelle. Combien de cas ont-ils? Y a-t-il une différence entre les délinquants et les délinquantes? Le nombre est-il similaire d'un bout à l'autre du pays?

Mme Brisebois : Encore une fois, les agents de libération conditionnelle sont la responsabilité du Service correctionnel du Canada, et ils travaillent directement avec le SCC. Je n'ai pas l'information concernant le nombre de cas qui leur sont assignés. Je ne sais pas vraiment exactement de combien de cas ils s'occupent actuellement. C'est une question que vous devez poser au SCC, parce que la commission est seulement chargée de prendre des décisions par l'intermédiaire de ses commissaires.

La sénatrice Hartling : Serait-on en mesure de nous dire si le nombre diffère entre les délinquants et les délinquantes au Canada?

Mme Brisebois : Le Service correctionnel du Canada pourrait certainement vous fournir ce renseignement.

La sénatrice Pate : L'un des grands sujets de préoccupation est la nature et le nombre des conditions imposées, les conditions particulières et le fait qu'on a de plus en plus recours à l'obligation de se présenter pour les délinquants en liberté conditionnelle. Je serais très intéressée à voir les statistiques ou les chiffres. Vous ne les avez peut-être pas à portée de main, mais si vous pouviez les faire parvenir au comité, en particulier en ce qui concerne le nombre et la nature des conditions, surtout les conditions particulières, je vous en serais reconnaissante. J'aimerais voir, par exemple, le lien qui existe entre ces données et leur ventilation selon le sexe et la race; il y a aussi les conditions d'interdiction d'établir des contacts ainsi que toutes les autres conditions particulières qui peuvent être imposées, mais je m'intéresse en particulier à celles-là. Je ne sais pas si vous pouvez commenter le sujet présentement, mais si vous pouviez nous faire parvenir l'information, ça nous serait très utile. J'aimerais aussi savoir comment les chiffres ont évolué.

Je crois savoir que vous avez aussi des données sur les tendances. Si vous pouviez nous les faire parvenir également, ça nous serait très utile.

Mme Brisebois : Nous avons effectivement des données sur les conditions particulières. J'aimerais préciser qu'il peut être difficile d'extraire des détails précis relativement aux catégories ou aux groupes à partir des données elles-mêmes. Je vais vérifier comment nous pourrions répondre le mieux possible à votre question.

Conditions can be imposed at various points during a sentence on various offenders but the way our system works it can be very difficult to track whether or not a condition is a continuation from day parole to full parole and that sort of thing. We'll look at your questions and see if we can break it down as best we can for you.

Senator Pate: That would be great, and the more disaggregated the better. My understanding is that now with the computerized component, it's easier to do that. In my previous position, I asked for that information about 10 or 15 years ago, and I was told it would take five years to find it, which tells me there are an awful lot of special conditions. It would be useful to have that data, so thank you for letting the committee know about how that impacts on release.

My other question was in terms of LifeLine — particularly in light of our next witnesses. LifeLine has been struggling for some time for funding and has been de-funded essentially by Correctional Service Canada. Certainly in the experience of many, including a number of board members with whom I had the privilege of speaking, it has provided incredible peer support and, beyond peer support, professional interventions for those who are serving life sentences and for those serving long sentences. The funding for that program is minimal, but CSC has still refused to cover it for the past number of years.

Do you have any comments or have you heard anything from other board members about the value of those individuals who have already served parole and are assisting others, in particular LifeLine workers, and the value of those programs and supports for individuals going for parole? I'm looking at you, Ms. Brisebois, but I'm speaking to both of you.

Ms. Brisebois: I have heard various persons speak about it. However, again, it falls beyond the purview of the board and my purview to be able to comment on that program. However, I do understand the various benefits that persons have spoken about with respect to that program.

Ms. Van De Bogart: I have nothing to add.

Senator McPhedran: I'm an independent senator from Manitoba, and I'm hoping you can shed some light on probably the single most troubling case that has come out of Manitoba for some considerable period of time. It still a high level of concern at the community level, without necessarily a deep understanding of the decision. I'm referring to the case where

On peut imposer des conditions à différents moments dans la peine d'un délinquant donné, mais à cause de la façon dont notre système fonctionne, il peut être très difficile de déterminer si une condition a été imposée dans le cadre de la semi-liberté avant que le détenu n'obtienne sa libération conditionnelle totale, ou d'autres choses de ce genre. Nous allons étudier vos questions et nous allons voir comment nous pouvons ventiler les données pour vous répondre.

La sénatrice Pate : Vous m'en voyez ravie. Plus les données peuvent être ventilées, mieux ce sera. D'après ce que j'en sais, c'est plus facile de faire cela maintenant grâce à l'informatique. Il y a 10 ou 15 ans — j'occupais d'autres fonctions à l'époque —, j'ai demandé qu'on me fasse parvenir cette information, et on m'a répondu qu'il faudrait cinq ans pour la trouver; j'en conclus qu'il y a vraiment beaucoup de conditions particulières. Il nous serait pratique d'avoir ces données à notre disposition, alors merci de faire parvenir au comité de l'information sur l'incidence que cela a sur la mise en liberté.

Mon autre question concerne Option-Vie; je m'y intéresse surtout à cause de nos prochains témoins. Le programme Option-Vie éprouve des difficultés financières depuis un certain temps déjà, essentiellement parce que le Service correctionnel du Canada a cessé de le financer. À dire vrai, selon de nombreuses personnes, y compris un certain nombre de commissaires avec qui j'ai eu le privilège de discuter, ce programme fournissait du soutien par les pairs incroyable et, en outre, des interventions professionnelles pour les détenus purgeant des peines d'emprisonnement à perpétuité ou de longues peines d'emprisonnement. Malgré le peu de fonds requis pour ce programme, le SCC a refusé depuis un certain nombre d'années de le financer.

Avez-vous des commentaires à faire à ce sujet, ou avez-vous entendu quelque chose de la part d'autres commissaires à propos de la valeur ajoutée par les personnes qui ont terminé leur libération conditionnelle et qui maintenant aident d'autres personnes, en particulier les personnes qui travaillent au programme Option-Vie? A-t-on parlé de la valeur de ce programme et du soutien pour les personnes qui veulent présenter une demande de libération conditionnelle? Je sais que je regarde en votre direction, madame Brisebois, mais ma question s'adresse à vous deux.

Mme Brisebois : J'ai entendu des gens en parler, mais, à nouveau, il n'est pas du ressort de la commission, ni du mien, de faire des commentaires sur ce programme. Cependant, je suis consciente des divers avantages évoqués par les personnes qui ont parlé de ce programme.

Mme Van De Bogart : Je n'ai rien à ajouter.

La sénatrice McPhedran : Je suis une sénatrice indépendante du Manitoba. C'est pourquoi j'espère que vous serez en mesure de faire la lumière sur ce qui est probablement l'un des cas les plus troublants qui soient survenus au Manitoba depuis très longtemps. À l'échelon de la collectivité, on nourrit encore beaucoup de préoccupations, même si on ne comprend pas

a young man was killed on a bus in Manitoba and his body was mutilated. There were unquestionably mental health aspects to the case. The most recent decision, as I understand it, is that the prisoner has been released. From the community perspective, and from many members of the community, there is no way to know if there is a regression; no accountability for those who made the decision to release.

I'm not asking this necessarily from a critical stance. I'm really asking it more from what happens in cases like this where you have such a high level of intensely charged emotions and fears and regrets — the whole package that embroils a case like this. Once a decision is made, once the person is released into the community, and in this case the name changed, is there any track back to the parole board for the decision that has been made if indeed he turns out to have further endangered —

Ms. Brisebois: I will clarify. For that case you were referring to, that offender was found not criminally responsible. That means that offender does not fall under Correctional Service Canada, nor under the authority of the Parole Board of Canada to make any sort of decision. It falls under a separate mental health psychiatric review board that assesses that offender.

By virtue of an offender being deemed not criminally responsible, they are really outside of the correctional system. I don't have any comments with respect to that particular case, but so you are aware, there is a difference between offenders found not criminally responsible and offenders sentenced under a federal or provincial sentence.

Senator McPhedran: I'm aware of that, but I was trying to frame my question more from a community perspective of those who don't make that kind of distinction.

I guess the short answer on that would be that they are completely separate, parallel systems; they have no connection whatsoever. The decision on that case has no connection whatsoever to the parole board process.

Ms. Brisebois: No.

Speaking to the board's process, the board is transparent, so any member of the public can observe our hearings and receive copies of offenders and decisions that have been made. We are very transparent and the decisions are accessible. As you will often see in the media, cases are reported and information is provided about particular cases.

Senator Martin: Having experienced the complexities of caring for someone with mental health issues and the importance of monitoring medication, I understand the two separate spheres and your jurisdictional limits.

nécessairement les motifs profonds de la décision. Je parle du cas du jeune homme qui a été assassiné dans un autobus au Manitoba. Son corps a été mutilé. Il est clair que des problèmes de santé mentale ont joué un rôle dans l'affaire. D'après ce que j'en sais, le détenu a obtenu sa mise en liberté tout récemment. Du point de vue de la collectivité, d'un grand nombre de membres de la collectivité, il est impossible de savoir s'il va y avoir une régression; ceux qui ont pris cette décision ne rendent aucun compte.

Ma question n'est pas nécessairement critique. Ce que je veux vraiment savoir, c'est ce qui arrive dans les cas comme celui-là où il y a un très haut niveau d'émotions d'une grande intensité, de la peur et des regrets, tout ce qui est habituel dans un cas comme celui-ci. Une fois qu'on prend une décision, que la personne est mise en liberté dans la collectivité — et dans ce cas, avec un nouveau nom —, y a-t-il une façon de faire le suivi d'une décision prise auprès de la Commission des libérations conditionnelles s'il advient que le détenu commet...

Mme Brisebois : Je veux préciser quelque chose. Dans le cas que vous avez mentionné, le délinquant n'a pas été tenu criminellement responsable. Cela veut dire que le Service correctionnel du Canada et la Commission des libérations conditionnelles du Canada n'ont pas la responsabilité de prendre des décisions à son égard. Il revient à une commission d'examen psychiatrique distincte d'évaluer ce délinquant.

Lorsqu'un délinquant n'est pas tenu criminellement responsable, il est complètement sorti du système correctionnel. Je n'ai pas de commentaires à faire sur ce cas en particulier, mais je tiens à vous informer du fait qu'il y a une différence entre les délinquants qui ne sont pas tenus criminellement responsables et les délinquants qui purgent une peine pour violation d'une loi provinciale ou fédérale.

La sénatrice McPhedran : Je sais, mais j'essayais de situer ma question du point de vue de la collectivité, de personnes qui ne font pas ce genre de distinctions.

Donc, pour résumer votre réponse, il y a deux systèmes complètement distincts et parallèles. Il n'y a aucun lien entre eux. Le processus décisionnel de la Commission des libérations conditionnelles n'a absolument rien à voir avec ce cas.

Mme Brisebois : Non.

À propos, le processus de la commission est transparent; tout membre du public peut assister aux séances et demander des copies de documents relatifs aux délinquants ou aux décisions. Nous sommes très transparents, et tous ont accès à nos décisions. Comme on peut souvent le voir dans les médias, nos cas font l'objet de reportages, et l'information à propos de cas en particulier est publiée.

La sénatrice Martin : Je sais comment il est complexe de prendre soin d'une personne souffrant de problèmes de santé mentale et à quel point il est important de surveiller la prise des médicaments. Ainsi, je comprends pourquoi il y a deux sphères distinctes et pourquoi vous ne pouvez pas outrepasser votre compétence.

Between spheres, there is often the space where these cracks naturally exist. Is there a third-party bridge provider? What happens between these two spheres when it's outside of your jurisdiction, but we know that unless there is a very clear transition, an oversight, that there is this crack? Does the board communicate with such third parties?

I suppose it could be the organization you referred to, Senator Pate; it could be civil society. My concern, as a senator, is that in so many studies that we have undertaken, we see there are incredible people working hard, such as yourself and others, serving on the board. But as soon as it's outside of your jurisdiction, it doesn't mean that someone will suddenly pick up and take over where you may leave it, because there are these cracks. I'm just concerned about what I'm hearing and whether you have communication and/or participation of third parties that will help in this transition. Because as the public and a senator at this table, these siloed circles are very concerning.

Ms. Brisebois: I will speak to our authority. Even though there are areas that would be wonderful for Correctional Service Canada or perhaps ourselves, I'm not sure, to provide support and assistance, it extends beyond our authority to be involved in not criminally responsible cases that aren't sentenced to federal custody under the courts.

It is prompted by the court's decision on whether that offender is sentenced to custodial in a criminal sentence or whether they're found not criminally responsible. That determination is at the court's level in terms of determining whether they'll be identified as not criminally responsible.

I do appreciate those gaps, because we see a lot of offenders. I will say it anecdotally, because again we don't have the statistics, but we know from the appearances by CSC as well that a number of offenders have significant mental health issues. There is the need for our communities to work together, but we are responsible for our mandate, and within the legislation our authority is very prescribed and very specific.

Senator Martin: I don't know if you can answer this. I understand that there are jurisdictional limitations and your mandate ends here. Who could provide the oversight and/or find a way to ensure that we bridge these gaps?

Where would that be? Senator, maybe you know. I understand that these operate in silos, and it's because it's your mandate, and in the act it asks you to do very specific things, but I see there is a great danger of these gaps. It's more of an observation than a question.

Entre les sphères, il y a souvent des flous qui se forment naturellement. Existe-t-il un tiers qui fournit des services de transition? Que se passe-t-il entre les deux sphères lorsqu'un cas n'est plus sous votre responsabilité, mais qu'il y aura manifestement des problèmes s'il n'y a pas de transition très claire ni de surveillance? La commission intervient-elle auprès de ces tiers?

Je suppose qu'il pourrait s'agir de l'organisation mentionnée par la sénatrice Pate, ou alors ce pourrait être la société civile. En tant que sénatrice, je suis préoccupée par ce qu'ont révélé la multitude d'études que nous avons entreprises : nous savons qu'il y a des gens incroyables qui travaillent très dur, comme vous et d'autres, pour la commission. Mais dès qu'un cas n'est plus sous votre responsabilité, cela ne veut pas dire qu'une autre partie va immédiatement reprendre le flambeau là où vous l'aviez laissé. Ce sont les flous dont je parlais. Je suis simplement préoccupée par ce que j'entends; communiquez-vous avec les tiers ou intervenez-vous auprès d'eux afin de favoriser la transition? En tant que membre du public et sénatrice siégeant à ce comité, je suis très préoccupée par ces systèmes cloisonnés.

Mme Brisebois : Je peux vous parler de notre compétence. Même s'il serait merveilleux pour le Service correctionnel du Canada ou peut-être même pour la commission — je n'en suis pas sûre — de fournir du soutien et de l'aide dans certains domaines, cela dépasse notre compétence d'intervenir dans des cas où la personne n'est pas tenue criminellement responsable et ne purge pas une peine sous responsabilité fédérale.

Il revient au tribunal de décider s'il convient d'imposer une sanction pénale à un délinquant et de l'incarcérer ou de ne pas le tenir criminellement responsable. C'est au niveau des tribunaux qu'on décide si un délinquant n'est pas tenu responsable aux yeux du droit criminel.

Je suis consciente qu'il y a des lacunes, vu le nombre de délinquants que nous voyons. Je peux seulement formuler des commentaires anecdotiques, parce qu'à nouveau, je n'ai pas de statistiques avec moi, mais nous savons, selon ce que nous avons entendu du SCC, que de nombreux délinquants ont des problèmes de santé mentale très importants. Même si nos organisations doivent collaborer, nous sommes uniquement responsables de notre mandat, et notre compétence est établie et décrite de façon très précise dans la loi.

La sénatrice Martin : Je ne sais pas si vous pouvez répondre à cette question. Je comprends que votre compétence a ses limites, et que vous ne pouvez pas aller plus loin que ce qui est prescrit dans votre mandat. Y aurait-il une organisation qui pourrait se charger de la surveillance ou trouver une façon de combler ces lacunes?

Comment pourrait-on y arriver? Peut-être, madame la sénatrice, que vous le savez. Je comprends que les choses se font de façon cloisonnée, parce que c'est votre mandat et que la loi vous donne des indications très précises sur vos activités, mais je crois que ces lacunes posent un très grand danger. C'est davantage une observation qu'une question.

Senator Pate: The bar is very high or low, depending on how you look at it, for not criminally responsible, and there is a lot of supervision within the mental health system, just going from those who are being supervised within it and review, and there is a mechanism to have other initiatives put in place, like peace bonds if there is an ongoing concern. In my experience, the police do continue to monitor individuals if there are any concerns. That is one.

In the prison system itself, there are many people who don't meet the test of not criminally responsible but clearly have significant mental health issues who are not transferred out under section 29 of the Corrections and Conditional Release Act and do end up overclassified.

I would like to provide an opportunity for you to comment on what my colleagues are raising by talking about what happens to those individuals who, because of their mental health issues, end up being classified as higher and what the chances of them being paroled are from your perspective and experience.

Certainly one of the obstacles to obtaining parole is people being reduced in security classification. If you're not able to follow the processes expected of you by corrections, you tend not to cascade down in terms of security level, so we end up seeing large numbers kept in custody for extended periods of time. I'm curious as to whether you have monitored the number of people with significant mental health issues still classified as a higher security because of their institutional adjustment because of those mental health issues who actually get parole?

Ms. Brisebois: Security and the classification of offenders is completed by CSC. We wouldn't have those figures with respect to those areas.

In terms of board's perspective, we would look for programming and various release plans and factors that would play into supporting these offenders in the community, and the board members would assess the risk and look to see whether their supported release would facilitate their safe reintegration. Often, with the support of a halfway house or programming in the community, these offenders can do well.

Senator Pate: Finally, as part of the statistics and the information you're going to provide to the committee, if you could include the number of people released on conditional release at various security levels, that would be useful because that would give us some indication.

Ms. Brisebois: Correctional Service Canada would have to provide that because they would have the specific data on the security classification.

La sénatrice Pate : Selon le point de vue que vous adoptez, la barre est placée très haut ou très bas en ce qui concerne la non-responsabilité au criminel, et la supervision dans le système de santé mentale est très serrée, rien qu'en ce qui concerne les personnes qui sont surveillées et les examens. Il y a aussi un mécanisme pour mettre en œuvre d'autres initiatives, par exemple les engagements de ne pas troubler l'ordre public, si c'est une préoccupation permanente. D'après ce que j'en sais, la police continue effectivement de surveiller les personnes lorsque cela est justifié. Voilà une chose.

Au sein même du système carcéral, nombre de personnes qui ne respectent pas le critère déterminant selon lequel une personne n'est pas criminellement responsable, mais qui éprouvent clairement des problèmes de santé mentale importants ne sont pas transférées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et finissent par recevoir une cote de sécurité trop élevée.

J'aimerais vous offrir l'occasion de commenter ce que mes collègues ont soulevé, ce qui arrive aux personnes qui, en raison de leurs problèmes de santé mentale, finissent par recevoir une cote plus élevée et leurs chances d'obtenir une libération conditionnelle, selon votre point de vue et de votre expérience.

Certainement, un des obstacles à l'obtention d'une libération conditionnelle tient à la réduction de la cote de sécurité. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter les processus des services correctionnels, vous aurez tendance à ne pas voir votre cote de sécurité réduite. Nous finissons donc par voir un plus grand nombre de personnes qui demeurent sous garde pendant de longues périodes. Je suis curieuse de savoir si vous avez suivi le nombre de personnes ayant des problèmes importants de santé mentale qui ont encore une cote de sécurité élevée en raison de leur adaptation au milieu carcéral et de leurs problèmes de santé mentale qui obtiennent en réalité leur libération conditionnelle?

Mme Brisebois : La cote de sécurité des délinquants est déterminée par le SCC. Nous n'avons pas les chiffres concernant ces aspects.

Pour ce qui est du point de vue de la commission, nous examinons différents programmes, plans de mise en liberté et facteurs qui joueraient un rôle pour soutenir ces délinquants dans la collectivité, et les commissaires évaluent les risques et cherchent à savoir si un soutien des délinquants pendant la mise en liberté faciliterait une réinsertion sociale sécuritaire. Souvent, grâce au soutien d'une maison de transition ou de programmes dans la collectivité, ces délinquants peuvent être en mesure de bien s'en tirer.

La sénatrice Pate : Enfin, si vous pouviez inclure aux statistiques et à l'information que vous allez fournir au comité le nombre de personnes ayant obtenu une mise en liberté sous condition selon les différentes cotes de sécurité, ce serait utile parce que cela nous donnerait une certaine indication.

Mme Brisebois : C'est le Service correctionnel du Canada qui devrait fournir cette information parce qu'il possède les données précises sur les cotes de sécurité.

Senator Pate: Thank you very much.

Senator Omidvar: Senator McPhedran always reminds me of questions to ask. She talked about the community, and I will talk about your latest decision to release Inderjit Singh Reyat from the halfway house to his residence in B.C. under special conditions that exist until 2018. Can you describe those special conditions and who supervises these?

There are more than 1.6 million South Asians in Canada. All of us find our way back to that Air India bombing, one way or another, the most significant terrorist act against Canadian citizens in our history. We want to know what those conditions for release are and who is responsible for making sure that they are adhered to.

Ms. Brisebois: I'm not at liberty to speak to that particular case and the circumstances of that case in specifics, but I can talk more generally in terms of releases.

There are different types. There would be a day parole release and a full parole release, which are under the authority of the Parole Board of Canada. Statutory release, which is an automatic legislated release, the board wouldn't necessarily have to make a decision on with respect to releasing the offender, but they can impose special conditions, to which you referred, which would include residing at a specific facility or adhering to certain types of conditions that the parole officer would be responsible for monitoring and supervising.

Senator Omidvar: It's the parole officer, then.

Ms. Brisebois: Yes.

Senator Omidvar: Thank you for that.

The Acting Chair: Thank you very much, Ms. Brisebois and Ms. Van De Bogart. You can see that the issue we're studying here is very important to us. If needed, we will invite you again before this committee.

For our second panel, we welcome, from the St. Leonard's Society of Canada, Anita Desai, Executive Director; and Rick Sauvé, LifeLine In-Reach Worker.

Ms. Desai, please go ahead.

Anita Desai, Executive Director, St. Leonard's Society of Canada: Thank you very much for the invitation, honourable chair and committee members. I would like to focus my time considering the human rights of prisoners from the standpoint of improving wellness within Canadian prisons.

La sénatrice Pate : Merci beaucoup.

La sénatrice Omidvar : La sénatrice McPhedran me rappelle toujours les questions à poser. Elle a mentionné la collectivité, et je vais parler de votre plus récente décision concernant la mise en liberté d'Inderjit Singh Reyat, qui était dans une maison de transition, mais qui sera dorénavant chez lui en Colombie-Britannique et devra respecter des conditions spéciales en vigueur jusqu'en 2018. Pouvez-vous décrire ces conditions spéciales et nous dire qui les supervise?

Il y a plus de 1,6 million d'Asiatiques du Sud au Canada. Nous nous souvenons tous de l'attentat contre Air India. C'est l'acte terroriste le plus important perpétré contre des citoyens canadiens de notre histoire. Nous voulons savoir quelles sont ces conditions de mise en liberté et qui est responsable de s'assurer qu'elles sont respectées.

Mme Brisebois : Je n'ai pas le droit de parler de ce cas et de ses circonstances en particulier, mais je peux parler de manière plus générale des mises en liberté.

Il existe différents types de mise en liberté. Il y a la semi-liberté et la libération conditionnelle totale, dont l'octroi relève de la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Quant à la libération d'office, qui est une mise en liberté légiférée automatique, la commission n'aurait pas nécessairement à rendre une décision concernant la mise en liberté du délinquant, mais elle peut imposer des conditions spéciales, dont vous avez parlé, qui comprendraient le fait de résider dans un établissement particulier ou de respecter certains types de conditions que l'agent de libération conditionnelle serait responsable de suivre et de surveiller.

La sénatrice Omidvar : Cela relève donc de l'agent de libération conditionnelle.

Mme Brisebois : Oui.

La sénatrice Omidvar : Merci de cette précision.

Le président suppléant : Merci beaucoup, mesdames Brisebois et Van De Bogart. Vous pouvez voir que la question que nous étudions ici est très importante à nos yeux. Nous vous inviterons à témoigner de nouveau devant le comité, au besoin.

Pour notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons Anita Desai, directrice exécutive de la Société Saint-Léonard du Canada, et Rick Sauvé, intervenant-accompagnateur d'Option-Vie.

Madame Desai, allez-y.

Anita Desai, directrice exécutive, Société Saint-Léonard du Canada : Merci beaucoup de votre invitation, monsieur le président et mesdames et messieurs. J'aimerais consacrer mon temps à examiner les droits de la personne des détenus du point de vue de l'amélioration du bien-être au sein des établissements canadiens.

As an organization that champions safe, effective community corrections, St. Leonard's believes that practices within prisons that foster wellness inside will ultimately contribute to improved opportunity for wellness in the community. This contributes to the broader mutual goals of all of us to enhance public safety.

I'm joined today by my inspiring colleague Rick Sauvé. He and others like him have been part of the St. Leonard's family for more than 20 years. While Rick will share his perspective with you in a moment, I'd like to preface his presentation by stating that we at St. Leonard's know first-hand the importance of having peer influence within our institutions and that lived and shared experience fosters wellness across the various vulnerable groups that this committee has been focusing on.

The importance of peer influence should not be underestimated. It is a cost-effective approach that enhances reintegration and rehabilitative processes and can be used to enhance the capacity of prisoners to support themselves, as well as their capacity to support others. We recommend that peer mentoring be given serious consideration as an initiative that should be expanded across prisons to support prisoners with some of the greatest reintegration needs.

I know you have heard about the challenges within the prisons to obtaining adequate access to health care. From a community corrections standpoint, this is reflected by St. Leonard's halfway houses, which have noted considerable challenges as they shift to try to meet the health care needs of their residents. We have noted significant increases in the needs for aging and elderly parolees, those with mental health problems and illness, and the ever-present challenge of supporting people with a history of problematic substance use.

In addition to peer mentoring, I would suggest that the timing is right for exploring alternative options for the provision of health care in our prisons. We are now seeing good examples in Alberta and Nova Scotia, where the provinces have shifted to providing health care within the prisons. While we recognize that there are jurisdictional challenges between the provincial and federal systems, it is likely that this type of shift would greatly improve healthier transitions to the community, and we are getting a clear picture of how to make this work.

Another consideration we'd like to highlight is the potential to utilize something similar to a section 84 release planning opportunity that could be applied for aging and elderly inmates, especially for those considered low risk, in the spirit of meeting health care needs of prisoners and reducing strain on existing systems. There are community corrections agencies that are ready

En tant qu'organisation qui défend les services correctionnels communautaires sécuritaires et efficaces, la Société Saint-Léonard croit que les pratiques au sein des établissements qui favorisent le mieux-être finiront par améliorer la possibilité de bien-être dans la collectivité. Ces pratiques contribuent à tous nos objectifs mutuels généraux au chapitre de l'amélioration de la sécurité publique.

J'ai avec moi aujourd'hui mon collègue Rick Sauvé, dont l'histoire est inspirante. Rick et d'autres comme lui font partie de la famille de la Société Saint-Léonard depuis plus de 20 ans. Même si Rick vous donnera son point de vue dans un moment, j'aimerais, en guise d'introduction à son exposé, mentionner que nous, la Société Saint-Léonard, connaissons très bien l'importance de bénéficier de l'influence de pairs au sein de nos établissements et que l'expérience vécue et communiquée favorise le mieux-être dans les divers groupes de personnes vulnérables que le comité examine.

On ne devrait pas sous-estimer l'importance de l'influence des pairs. Il s'agit d'une approche rentable qui améliore la réinsertion sociale et les processus de réadaptation et qui peut être utilisée pour renforcer la capacité des détenus de subvenir à leurs besoins, de même que celle de soutenir les autres. Nous recommandons de prendre sérieusement en considération l'encadrement mutuel en tant qu'initiative qui devrait s'étendre à tous les établissements afin de soutenir les détenus ayant certains des plus grands besoins en matière de réinsertion sociale.

Je sais que vous avez entendu parler des défis liés à l'obtention d'un accès adéquat à des soins de santé au sein des établissements. Du point de vue des services correctionnels communautaires, cela se reflète dans les maisons de transition de la Société Saint-Léonard, lesquelles ont relevé des défis considérables à mesure qu'elles tentent de répondre aux besoins de leurs résidents en matière de santé. Nous avons relevé une augmentation importante des besoins des détenus vieillissants et âgés bénéficiant d'une libération conditionnelle et de ceux ayant des problèmes de santé mentale et souffrant d'une maladie mentale; il ne faut pas oublier le défi toujours présent de soutenir les personnes ayant des antécédents de toxicomanie.

En plus de l'encadrement mutuel, je laisserais entendre que le moment est parfait pour explorer des options de rechange relativement à la prestation de soins de santé dans nos établissements. Nous voyons actuellement, en Alberta et en Nouvelle-Écosse, de bons exemples de cas où les provinces ont commencé à fournir des soins de santé en établissements. Même si nous reconnaissons qu'il existe des défis liés à la compétence entre les systèmes provinciaux et fédéral, il est probable que ce type de changements favoriserait grandement des transitions plus saines vers la collectivité, et nous sommes en train de nous faire une idée plus précise de leur fonctionnement.

Une autre chose que nous aimerions souligner, c'est la possibilité d'utiliser quelque chose de similaire à la planification de la mise en liberté en vertu de l'article 84 qui pourrait être appliqué aux détenus vieillissants et âgés, particulièrement à ceux considérés comme présentant un risque faible, dans un souci de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé et de réduire

and willing to be active partners in the release planning process for such individuals. For example, a voluntary sector agency has collaborated with a multidisciplinary research team to develop modules that were presented to CSC and are ready to be utilized to improve wellness.

I was asked to provide specific recommendations for change in the field of community corrections. To that point, I would suggest the following: There needs to be more effective support from CSC in order to have effective reintegration practices at the community level. We would suggest that they should look at their contracting procedures to ensure greater efficiency and to include increased discussions with contracting partners so that CSC can more effectively respond to current needs and concerns. Community partners should have an opportunity to renegotiate their fee-for-service contracts so that they are better able to meet concerns at the community level. Additionally, it would be worthwhile to facilitate ongoing dialogue regarding the timeliness of contracting.

Finally, I think it's important for CSC to recognize that while many volunteers provide excellent support within prisons, they do not replace the need for experienced and trained staff. As you have undoubtedly heard over the course of your investigations, there is no shortage of complex issues within our prisons. Utilizing staff from community-based services to provide in-reach creates an opportunity for improved, smoother transition and increases effective reintegration. Since the vast majority of prisoners will eventually end up in the community, it only makes good sense that people who work in the community are included as reliable components of the release planning process.

Before I conclude, I was also asked to provide concrete and specific recommendations for changes to federal policy that would improve respect for human rights. I would like to encourage the committee to consider acknowledging the expertise and experience of the NGO sector within the Corrections and Conditional Release Act, for example, using the voluntary sector accord as a starting point. Doing so would legitimize increased access for community-based services to have the authority to support human rights within corrections.

As you consider your work on this topic, I'd ask you to keep in mind that when we turn citizens into prisoners, we also have the responsibility of turning them from prisoners back into citizens. Making human rights for prisoners and maintaining those rights is an integral part of this process.

la pression exercée sur les systèmes existants. Des organismes offrant des services correctionnels communautaires sont prêts et disposés à être des partenaires actifs dans le cadre du processus de planification de la mise en liberté de telles personnes. Par exemple, un organisme du secteur bénévole a collaboré avec une équipe de recherche multidisciplinaire afin d'élaborer des modules qui ont été présentés au SCC et sont prêts à être utilisés pour améliorer le mieux-être.

On m'a demandé de présenter des recommandations précises de changement dans le domaine des services correctionnels communautaires. À ce propos, je ferais la suggestion suivante : il doit y avoir un soutien plus efficace de la part du SCC afin que les pratiques de réinsertion sociale soient efficaces à l'échelon communautaire. Nous suggérons que le SCC examine ses procédures contractuelles afin d'assurer une meilleure efficacité et de tenir davantage de discussions avec les partenaires contractants pour que le SCC puisse réagir de manière plus efficace aux préoccupations et aux besoins actuels. Les partenaires communautaires devraient avoir la possibilité de renégocier leurs contrats de rémunération à l'acte afin d'être en mesure de mieux répondre aux préoccupations à l'échelon communautaire. En outre, il serait intéressant de faciliter un dialogue continu à propos de la rapidité des contrats.

Enfin, je crois qu'il est important pour le SCC de reconnaître que, même si de nombreux bénévoles fournissent un excellent soutien au sein des établissements, ils ne remplacent pas le besoin de personnel formé et expérimenté. Comme vous en avez sans doute déjà entendu parler au cours de vos recherches, les questions complexes ne manquent pas au sein de nos établissements. Le fait d'utiliser du personnel issu des services communautaires pour offrir des services d'extension permet d'assurer une transition améliorée plus harmonieuse et d'augmenter le nombre de réinsertions sociales efficaces. Comme la vaste majorité des détenus finiront par se retrouver dans la collectivité, il est donc logique que les gens travaillant dans la collectivité fassent partie des composantes fiables du processus de planification de la mise en liberté.

Avant de conclure, je précise qu'on m'a aussi demandé de fournir des recommandations concrètes et précises relativement aux changements de politiques fédérales qui amélioreraient le respect des droits de la personne. J'aimerais encourager le comité à reconnaître l'expertise et l'expérience du secteur des ONG sous le régime de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, par exemple, en utilisant l'accord avec le secteur bénévole comme point de départ. Ainsi, cela légitimerait l'accès accru aux services communautaires, ce qui permettrait de soutenir les droits de la personne au sein des établissements.

Au fil de vos travaux sur ce sujet, j'aimerais vous demander de ne pas oublier que lorsque des citoyens deviennent des détenus, nous avons la responsabilité de les aider à se remettre sur le bon chemin. Le fait de cerner les droits de la personne des détenus et de maintenir ces droits fait partie intégrante de ce processus.

On behalf of St. Leonard's Society of Canada, I would like to thank you for looking into these important issues and for the opportunity to speak with you today. I look forward to your questions. If there's anything that St. Leonard's can make available to you, please let me know.

The Acting Chair: Thank you.

Mr. Sauvé.

Rick Sauvé, Lifeline In-Reach Worker, Collaborative Lifeline Program, St. Leonard's Society of Canada: Thank you. I'm pleased to be here today. For the past 38 years I've been a prisoner.

I served just over 17 years from maximum security down to minimum security. Since 1995. I've been on full parole.

Shortly after my release, I worked in Toronto for an agency called the Toronto Boys' Home, working with inner-city youth. Many of them were involved in gang culture. Then at the end of 1998, I was hired on to work as a LifeLine in-reach worker sponsored by St. Leonard's Society of Canada. It was a tripartite agreement that was set up between the national parole board, Corrections Canada and independent community organizations. I've been continuing to do that, even since the funding was cut in 2012. That's the lens that I'm going to be sharing my experiences and hopefully answering your questions.

I've assisted or observed at well over 400 parole hearings, which is kind of unique in itself that somebody who's still serving a life sentence does that kind of work. We used to provide a service, taking people back into the community, walking back into the community with them. After the cancellation, I had the opportunity and the privilege, actually, of one national parole board member from Ontario put my name forward to provide some of the training that was held here in Ottawa for board members. When she asked me, she said, "We're starting to see people coming back into the community or coming before us that have served 20, 25, 30, 35 years, sometimes even longer periods of time, in incarceration. We don't know the challenges that they're going to face. We feel, with your own experience and the work that you've been doing, that you can shed some light on that." To me, it was a privilege.

I've often been asked what it's like to be out of prison now, and the reality is, I'm not. I still go into prison on a regular basis. I have flashbacks about being in prison. It's something that I've raised with the parole board and with Corrections, that when people come back into the community after such a long time, many of them experience post-traumatic stress, and that's an issue that hasn't been dealt with, in my view, adequately. So I continue to do this work.

Au nom de la Société Saint-Léonard du Canada, j'aimerais vous remercier de vous pencher sur ces questions importantes et de m'avoir offert la possibilité de vous parler aujourd'hui. J'ai hâte de répondre à vos questions. Si la Société Saint-Léonard peut mettre quoi que ce soit à votre disposition, n'hésitez pas à me le demander.

Le président suppléant : Merci.

Monsieur Sauvé.

Rick Sauvé, intervenant-accompagnateur du programme Option-Vie, Société Saint-Léonard du Canada : Merci. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui. Je suis détenu depuis 38 ans.

J'ai purgé plus de 17 années de ma peine en commençant dans un établissement à sécurité maximale pour finir dans un établissement à sécurité minimale. Je bénéficie d'une libération conditionnelle totale depuis 1995.

Peu de temps après ma mise en liberté, j'ai travaillé à Toronto avec des jeunes de quartiers défavorisés pour un organisme appelé Boys' Home. Nombre d'entre eux pratiquaient une culture de gangs. Ensuite, à la fin de 1998, on m'a embauché pour travailler comme intervenant-accompagnateur d'Option-Vie parrainé par la Société Saint-Léonard du Canada. Il s'agissait d'une entente tripartite conclue entre la Commission des libérations conditionnelles, le Service correctionnel du Canada et des organisations communautaires indépendantes. J'ai continué à faire ce travail, même après la fin du financement en 2012. Je vais communiquer mes expériences dans ce contexte et j'espère pouvoir répondre à vos questions.

J'ai assisté ou participé à plus de 400 audiences de libération conditionnelle. Il est quelque peu unique qu'une personne qui purge encore une peine d'emprisonnement à perpétuité fasse ce type de travail. Nous offrons un service qui consiste à faciliter la réinsertion sociale de personnes dans la collectivité et à les accompagner. Après la fin du financement, j'ai eu la possibilité et le privilège, en réalité, de voir une commissaire de l'Ontario de la Commission des libérations conditionnelles donner mon nom afin que je puisse participer à une partie de la formation offerte aux commissaires à Ottawa. Lorsqu'elle m'en a parlé, elle m'a dit : « Nous commençons à voir des gens qui retournent dans la collectivité ou qui comparaissent devant nous qui ont purgé une peine d'emprisonnement de 20, de 25, de 30 et de 35 ans ou parfois même des peines plus longues. Nous ne connaissons pas les défis auxquels ils font face. Nous croyons, avec votre propre expérience et le travail que vous faites, que vous pourriez nous éclairer à cet égard. » Pour moi, c'était un privilège.

On m'a souvent demandé comment c'était de ne plus être incarcéré, et la réalité, c'est que je le suis toujours. Je retourne encore régulièrement à l'établissement. J'ai des flashbacks, et je me revois derrière les barreaux. J'ai souligné à la Commission des libérations conditionnelles et au Service correctionnel que lorsque des personnes retournent dans la collectivité après une si longue période, nombre d'entre eux vivent un stress post-traumatique, et c'est un problème qui n'a pas été abordé, à mon avis, de manière adéquate. Alors je continue à faire ce travail.

Recently, there is new work inside the mediums. We started a program working with men who have come from the gang culture. One in eight lifers over the past number of years that have come in have identified their crimes associated with the gang culture. There is no programming in corrections to deal with that, so we developed that program and we've been delivering it. What we're hoping to do that same kind of work in the community.

It was mentioned that we lost our funding. The community agencies of St. Leonard's pulled some resources together and they've kept it alive. When LifeLine was cancelled, I thought, well, finally I don't have to go back into prison. Then one of the community board members said, "We have a moral responsibility to know who's coming back into our community, and we feel that your organization is one of the best to be able to provide that. Would you continue doing it?" So I have.

Those are my opening comments. Thank you.

Senator McPhedran: Thank you so much to both of you. That chuckling was in no way a devaluation of your presentation. We just tend to get into a friendly competition about who's going to get to the microphone first.

This is primarily to you, Anita, but please feel welcome, Mr. Sauvé, if you have something to add. This is a question that is just to help us understand more about the work of St. Leonard's, with some specific aspects. This is a multi-part question. The first is options.

I guess the overarching tone or theme of my question would be along the lines of, can we actually envision a high-functioning, inclusive democratic society without prisons? That's the theme, but with all the various steps along the way to that possibility. You've obviously got lots of laws and lots of programs and lots of procedures to navigate.

So the first is in relation to mental health and various options that you have either developed or the envisioning on what is needed that's not in place. We won't worry about dollar amounts or price tags at this point. Let's just look at optimizing what we currently have and whether that could move us to a better place.

There's the question around those with mental health challenges. Then there's the notion of prison in communities, and here we'd look at section 81 probably as a starting point. Then there's the conditional release into the community, hovering around section 84 considerations. If you could, please, wherever

Récemment, on a commencé quelque chose de nouveau dans les établissements à sécurité moyenne. Nous avons mis en place un programme dans le cadre duquel on travaille auprès d'hommes qui ont fait partie de gangs. Un condamné à perpétuité sur huit à s'être retrouvés derrière les verrous au cours des dernières années a indiqué que ses crimes étaient associés à la culture des gangs. Il n'y a pas de programme offert par les services correctionnels pour composer avec ce problème, alors nous avons élaboré ce programme et nous en assurons la prestation. Nous espérons pouvoir faire le même genre de travail dans la collectivité.

Il a été mentionné que nous avons perdu notre financement. Les organismes communautaires de la Société Saint-Léonard ont réuni des ressources pour en assurer la survie. Lorsque Option-Vie a été annulée, je me suis dit, eh bien, je n'ai maintenant plus à retourner en prison. Un des membres de la collectivité a dit : « Nous avons une responsabilité morale de savoir qui revient dans notre collectivité, et, selon nous, votre organisation est une des mieux placées pour le faire. Voulez-vous continuer à le faire? » J'ai dit oui.

Voilà qui termine ma déclaration préliminaire. Merci.

La sénatrice McPhedran : Merci beaucoup à vous deux. Les petits rires ne signifient en aucun cas que nous n'avons pas apprécié votre exposé. Nous avons simplement l'habitude de nous livrer à une compétition amicale pour savoir qui aura la parole en premier.

Je m'adresse principalement à vous, Anita, mais, monsieur Sauvé, n'hésitez pas à prendre la parole si vous avez quelque chose à ajouter. Je pose cette question simplement afin que nous puissions un peu mieux comprendre ce que fait la Société Saint-Léonard relativement à certains aspects précis. C'est une question à plusieurs volets. La première concerne les options.

Je crois que la meilleure façon de donner le ton à mon intervention ou d'en véhiculer le thème général, ce serait de vous demander si nous pouvons vraiment envisager une société démocratique inclusive très performante sans prisons? Voilà pour le thème, mais en sachant qu'il y a une diversité d'étapes qui mèneraient à cette possibilité. Évidemment, vous devez composer avec beaucoup de lois, de programmes et de procédures.

Donc, pour commencer, il y a la question de la santé mentale et des diverses options que vous avez, soit mises au point, soit envisagées, quant à ce qui est nécessaire et ce qui n'est pas encore en place. Ne nous en faisons pas avec les montants et ce que toutes ces choses pourraient coûter pour l'instant. Réfléchissons seulement à la façon d'optimiser ce que nous avons actuellement et demandons-nous si cela peut nous mener à un monde meilleur.

Il y a la question des gens qui ont des problèmes de santé mentale. Il y a aussi la notion de prison dans la collectivité et, dans ce cas-ci, on pourrait probablement entamer la discussion en parlant de l'article 81. Puis, il y a les mises en liberté sous condition dans la collectivité, qui sont liées aux considérations

it's appropriate, tell us a little bit more specific information about prisoners of indigenous origin and/or prisoners with mental health challenges.

Ms. Desai: Sure. Regarding the mental health piece, I'll sort of break it down into two different parts.

The work we've done has looked at preventing people with mental health problems and illness from entering the criminal system to begin with. We've done some research in that area. I'd be happy to make that available to the committee if it was of interest. We have looked at that as one component. The other is looking at tertiary crime prevention and how do we ensure that those who are released from prisons, who have mental health problems and illness and are released to halfway houses, are better supported within the community?

Part of my opening remarks referred to the challenge around contracting and ensuring that we have the right kinds of staff and the right funding in place to have staff who can support people who are discharged to the community with mental health needs, to have their mental health care supported into the community, so that smooth transition I'm talking about from prison to the community is well addressed. I think that requires a lot of trained professionals who can work with the halfway house community to ensure the safety and well-being of those individuals.

I think you sort of have to look at it in those two parts. What we can we do to keep people out of prison? There are good examples from across the country that are looking into that and are creating some unique opportunities in different communities. Usually that has to do with the individual police programs that are in place and how creative they can get with their options and their networking.

As far as the indigenous populations, St. Leonard's doesn't claim to hold a specific expertise in this area, but a number of our agencies work within their local areas to reach out to or have had indigenous communities reach out to them to say that we've got this group of people coming back into our community that have been incarcerated and we're trying to do that wrap around care. How can St. Leonard's help out in their community? We've seen that kind of partnership taking place.

I think it's important that our agencies are not claiming to be experts but are interested in the collaboration piece and looking at breaking down, as somebody was saying earlier, some of the silos around these issues.

Senator McPhedran: Looking into parole in the community, if you could speak more about that, please?

associées à l'article 84. Pouvez-vous, s'il vous plaît, lorsque c'est approprié, nous fournir des renseignements un peu plus précis au sujet des prisonniers d'origine autochtone ou des prisonniers qui ont des problèmes mentaux.

Mme Desai : Bien sûr. Pour ce qui est de la question de la santé mentale, je crois devoir vous fournir une réponse en deux volets.

Le travail que nous avons fait visait à empêcher que des gens qui ont des problèmes de santé mentale et des maladies mentales aient des démêlés avec le système de justice pénale d'entrée de jeu. Nous avons réalisé certaines recherches dans ce domaine. Je serai heureuse de les fournir au comité, si vous voulez. C'est l'une des composantes sur lesquelles nous nous sommes penchés. L'autre composante, c'est la prévention tertiaire et la façon de s'assurer que ceux qui sont libérés de prison — qui ont des problèmes de santé mentale ou des maladies mentales et qui sont libérés dans des maisons de transition — reçoivent un meilleur soutien dans la collectivité.

Dans ma déclaration préliminaire, j'ai parlé entre autres du défi lié aux contrats et aux besoins de s'assurer d'avoir les bons genres d'employés et le bon financement en place pour compter sur du personnel pouvant soutenir les gens qui ont des besoins en matière de santé mentale et qui sont libérés dans la collectivité, de façon à ce qu'on leur fournisse les soins de santé mentale dont ils ont besoin dans la collectivité et qu'on facilite la transition de la prison à la collectivité. Je crois que cela exige beaucoup de professionnels formés qui peuvent travailler en collaboration avec le milieu des maisons de transition afin d'assurer la sécurité et le bien-être de ces personnes.

Selon moi, il faut tenir compte de ces deux aspects. Que pouvons-nous faire pour que ces personnes ne se retrouvent pas derrière les barreaux? Il y a de bons exemples d'initiatives réalisées un peu partout au pays qui réfléchissent à cette question et qui créent certaines occasions uniques dans différentes collectivités. Habituellement, on parle ici de programmes individuels que les services de police mettent en place et de la créativité avec laquelle ils peuvent exercer leurs options et utiliser leurs réseaux.

Pour ce qui est de la population autochtone, la Société Saint-Léonard n'affirme pas avoir une expertise précise dans ce domaine, mais un certain nombre de nos organismes réalisent des activités d'extension dans leurs régions locales ou tentent d'inviter les collectivités autochtones à s'adresser à eux lorsqu'elles savent qu'un groupe de personnes ayant été incarcérées reviendront dans leur collectivité et qu'elles tentent d'adopter une approche globale en matière de soins. De quelle façon la Société Saint-Léonard peut-elle leur venir en aide dans la collectivité? Nous voyons ce genre de partenariats se conclure.

Je crois qu'il est important que nos organismes n'affirment pas être des experts, mais veuillent travailler en collaboration et éliminer — comme quelqu'un l'a dit plus tôt — certains cloisonnements associés à ces enjeux.

La sénatrice McPhedran : Pour ce qui est de la mise en liberté dans la collectivité, pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Ms. Desai: I'm just trying to clarify. Are you looking at ideas around abolition?

Senator McPhedran: Yes, both the long-term vision, but also what's working or not working now with the existing parameters that you have to work within.

Ms. Desai: Sure. I'll let Rick speak to parole.

Mr. Sauvé: Prisons are necessary, but I think sometimes we have an over-reliance on prisons. There are many people inside prisons who could be easily managed in the community. I know of many people who are in prison who are well past their dates who could be effectively managed in the community.

As far as indigenous populations — and I can only speak mainly about Ontario — there's not enough community resources put into specialized halfway houses or community resources for that.

My belief is, yes, if somebody is a risk to the community, by all means, keep them inside. But if the risk can be managed in the community, it makes more sense, because they are going to be coming back into the community, and society as a whole would be better served by them serving their time in the community.

Ms. Desai: Particularly around the level of risk, there is pretty clear indication that those who are considered low-risk are effectively managed in the community, with the right resources in place. I wouldn't see an increase in access to day parole. We know that graduated release is the best practice, not holding people until stat release and then releasing them to the community. It's obviously not ideal. It doesn't allow for good preparedness to reenter the community.

Looking at increasing access and awareness for people to have access to day parole options and escorted temporary absences and those options that are in place on paper, but trying to put that into practice so you have the opportunity to get people involved in that graduated release process so they can be connected to community services and start that healthy path towards wellness in the community.

Senator McPhedran: You've probably heard me reference the fact that I'm an independent senator from Manitoba. Until this job, I've had a fairly deep engagement at the community level, even though I'm in a university setting. I'm really struck by part of the answer to the prevention and also some of the reference to addressing the practical realities of gang seduction and perpetuation of the culture.

Mme Desai : J'essaie simplement de comprendre. Voulez-vous des idées liées à l'abolition?

La sénatrice McPhedran : Oui, la vision à long terme, mais aussi ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas actuellement, vu les paramètres actuels avec lesquels vous devez composer.

Mme Desai : Bien sûr. Je vais laisser Rick parler de la mise en liberté sous condition.

M. Sauvé : Les prisons sont nécessaires, mais je crois que nous misons trop sur les prisons. Il y a beaucoup de personnes en prison qu'on pourrait facilement gérer dans la collectivité. Je sais qu'il y a beaucoup de personnes en prison dont les dates sont passées depuis longtemps et qu'on pourrait gérer efficacement dans la collectivité.

Pour ce qui est de la population autochtone — je peux surtout vous parler de l'Ontario —, il n'y a pas assez de ressources communautaires consacrées aux maisons de transition spécialisées ni de ressources communautaires consacrées à ces questions.

Selon moi, bien sûr, si quelqu'un représente un risque dans la collectivité, il faut le garder en prison par tous les moyens, mais si le risque peut être géré dans la collectivité, il est plus logique, puisque les prisonniers finiront par revenir dans la collectivité, et parce que la société dans son ensemble serait mieux servie si ces personnes purgeaient leur peine dans la collectivité.

Mme Desai : Et particulièrement au sujet du niveau de risque, il est assez clair que les personnes qui sont considérées comme représentant un risque faible peuvent être gérées efficacement dans la collectivité, si on affecte les bonnes ressources aux bons endroits. Je ne voudrais pas voir une augmentation de l'accès aux semi-libertés. Nous savons que la libération progressive est une pratique exemplaire et qu'il est préférable de ne pas garder les gens en prison jusqu'à la date de leur libération d'office pour ensuite les libérer tout simplement dans la collectivité. Ce n'est évidemment pas une procédure idéale, car elle ne permet pas de bien préparer les délinquants à leur retour dans la collectivité.

Il faut tenter d'accroître l'accès — et mieux informer les gens afin qu'ils puissent avoir accès — aux options de semi-liberté et de permission de sortir avec escorte ainsi que toutes les options qui sont prévues, sur papier... Il faut essayer de mettre en œuvre ces options afin de réussir à faire participer les gens au processus de libération progressive afin qu'ils soient connectés avec les services communautaires et qu'ils puissent commencer leur cheminement sain vers le bien-être dans la collectivité.

La sénatrice McPhedran : Vous m'avez probablement entendu dire que je suis une sénatrice indépendante du Manitoba. Jusqu'à ce que j'entre au Sénat, j'avais un engagement assez profond au niveau communautaire, même si j'ai travaillé dans un contexte universitaire. Je suis vraiment frappée par l'aspect de la réponse qui concerne la prévention et aussi certaines des références au besoin de composer avec les réalités concrètes de l'attrait des gangs et de la perpétuation de cette culture.

If I heard you correctly, one of the key points you made was about the significance and the importance and the essential aspect of having the community-based policing being adequately resourced, but not just resourced, also the connection to the community.

I'm thinking of the recently retired police chief in Winnipeg, Devon Clunis, and I think his successor, Danny Smyth, has continued this, where there's an extensive community advisory system put in place throughout neighbourhoods in the downtown core and areas where gang culture is most obviously thriving. I don't know enough about the details of that to say, "Oh, this is obviously a best practice." My question is more general. From where each of you is working, what are the features of the community-based policing or policing that connects to community that you've seen be most effective in countering the grip of gang recruitment and then gang culture?

Mr. Sauvé: When I think of crime prevention and trying to deal with youth becoming involved in the gang culture, I don't think there's enough resources put into other community-based organizations to do that. There used to be some programs in Toronto, for example, conflict mediation at Downsview that provided services in the Jane and Finch area. I know they're no longer happening.

There should be more emphasis on community-based organizations partnering with police. That's where I see things.

When I think of combating crime, it's preventing crime. So if we can get programs into the schools and try to encourage youth to stay in school, to become active and a part of their community, then we can keep them out of prison. Many of the young men that I work with inside that were part of the gang culture said they didn't feel they had a place in the community; there was no place for them to go.

That's where we need the resources to partner with community-based organizations to keep people away from that kind of lifestyle. We're hoping to utilize some of the guys that are successful going through our program in the institution, to encourage them to work with youth in the community, to produce a film so they can take that into the communities and talk to youth in the community to say, "Hey, I never thought I would be sitting in a cell serving a life sentence. Nobody ever talked to me about that." That's the kind of thing.

Yes, you can partner with the community police. When I was in Frontenac Institution, I had the Chief of Police from Carleton Place come to the institution, because he had just become the new

Si je vous ai bien comprise, l'un des principaux points que vous avez soulevés concernait l'importance et le caractère essentiel du bon financement des services de police communautaires, car ce ne sont pas seulement les ressources qui sont importantes, c'est aussi le lien avec la collectivité.

Je pense à un chef de police qui a récemment pris sa retraite, à Winnipeg, Devon Clunis; son successeur, Danny Smyth, si je ne m'abuse, a poursuivi sur la lancée du premier... Le premier a mis en place un imposant système de consultation communautaire dans les quartiers du centre-ville et les zones où la culture des gangs est évidemment la plus florissante. Je ne connais pas suffisamment l'initiative en détail pour dire qu'il s'agit évidemment d'une pratique exemplaire. Ma question est de nature plus générale. Du point de vue de l'endroit où chacun de vous travaille, quelles sont les caractéristiques des services de police communautaire ou des services de police qui créent des liens avec la collectivité que vous avez trouvés les plus efficaces pour lutter contre les activités de recrutement des gangs et, ensuite, la culture des gangs?

M. Sauvé : Pour ce qui est de la prévention du crime et de la lutte pour empêcher les jeunes de participer à la culture des gangs, je ne crois pas qu'assez de ressources soient consacrées aux autres organisations communautaires pour qu'elles puissent faire ce travail. Il y avait dans le passé certains programmes à Toronto... par exemple, un service de médiation des conflits de Downsview fournissait des services dans la région de Jane et Finch. Je sais que ce programme n'existe plus.

On devrait mettre davantage l'accent sur les partenariats entre les organisations communautaires et les services de police. C'est ma vision des choses.

Lorsque je pense à la lutte contre le crime, je pense à la prévention du crime. Par conséquent, si nous pouvons offrir des programmes dans les écoles pour essayer d'encourager les jeunes à rester à l'école, à devenir des membres actifs et à part entière de leur collectivité, alors ils ne se retrouveront pas en prison. Bon nombre des jeunes hommes avec lesquels j'ai travaillé en prison et qui faisaient partie d'un gang ont dit qu'ils n'avaient pas l'impression d'avoir leur place dans la collectivité, ils n'avaient nulle part où aller.

C'est là que nous avons besoin des ressources pour créer des partenariats avec des organisations communautaires de façon à nous assurer que les gens restent loin de ce genre de mode de vie. Nous espérons pouvoir utiliser certaines des personnes qui auront réussi le programme en établissement et les encourager à travailler auprès des jeunes dans la collectivité. Nous voulons produire un film, qu'ils pourront présenter dans les collectivités et qu'ils pourront utiliser afin de parler aux jeunes là-bas et leur dire : « Hey, je n'avais jamais imaginé que je me retrouverais dans une cellule en train de purger une peine d'emprisonnement à perpétuité. Personne ne m'en a jamais parlé. » C'est le genre de choses que nous voulons faire.

Oui, vous pouvez créer des partenariats avec les services de police communautaire. Lorsque je travaillais à l'Établissement Frontenac, le chef de police de Carleton Place est venu

Chief of Police in Carleton Place, and he asked if I would partner with him and go into the high school. So we had an assembly. That was a number of years ago, but we did that, and it was very well-received.

The thing about prisons is you have fences to keep people in, but it also keeps the community out. To bring innovative ideas into the prison, you need to encourage people from the community to come in. Over the last number of years, a lot of the activities that used to be done to encourage the community coming in to work with men and women in the prisons have been fenced out.

Senator Pate: Thank you for coming. It's great to have you here, especially someone like Mr. Sauvé, whom I've known for a better part of four decades.

I have a question in terms of St. Leonard's, but I'd like to start with Mr. Sauvé.

One thing that would be useful to hear is how much success or lack thereof you have had trying to challenge Corrections policy where it interferes with the law. To pick up on my colleague's question, Senator McPhedran talked about sections 81 and 84, but also section 29 by implication, when she talked about mental health, and how that has worked when you've tried to challenge Corrections policy where the policy interferes with the legislative intent. I'll let you think about that for a minute.

Rick, you started into it a few minutes ago, and I'd invite you to expand upon how things have changed over the number of decades that you've been involved in terms of community access, like the ability for people to go out and start their lives anew. I think particularly of all the restrictions that have been placed on lifers who sometimes have been not having to report for as many as 20 years and then suddenly have to go on regular reporting. Any of those experiences would be useful. I know of some, but I know I don't know of all of them, so I would be happy to have you expand upon that.

Mr. Sauvé: As for challenges in policies with Corrections, it's difficult when you're serving a life sentence, but we try to bring awareness to it. One of the things that tends to happen inside is that there are so many people that get screened out of programs inside the institutions, that don't have complete access to programming within the institutions, and the programs are changing so often.

Many of the men that I have been working with in our program have been screened out of programs.

à l'établissement, car il venait tout juste d'être nommé chef de police, et il m'a demandé si j'accepterais de travailler en partenariat avec lui pour aller dans les écoles secondaires. Nous avons donc organisé une assemblée. C'était il y a un certain nombre d'années, mais nous l'avons fait, et l'initiative a été très bien reçue.

Le problème des prisons, c'est qu'il y a des clôtures pour que les gens ne sortent pas, mais cela empêche aussi les membres de la collectivité de venir. Pour encourager des idées novatrices dans les prisons, il faut encourager les gens de la collectivité à venir. Au cours des dernières années, on a éliminé beaucoup d'activités qu'on réalisait avant pour encourager les membres de la collectivité à venir travailler avec les hommes et les femmes en prison.

La sénatrice Pate : Merci d'être là. Je suis heureuse que vous soyez là, surtout quelqu'un comme M. Sauvé, que je connais depuis près de 40 ans.

J'ai une question liée à la Société Saint-Léonard, mais j'aimerais commencer par M. Sauvé.

Une des choses qu'il serait utile pour nous d'entendre, c'est la mesure dans laquelle vous avez réussi ou échoué au moment de tenter de remettre en question la politique sur les services correctionnels lorsqu'elle empiète sur la loi. Pour revenir à la question de ma collègue, la sénatrice McPhedran a parlé des articles 81 et 84, mais aussi de l'article 29, par la bande, lorsqu'elle a mentionné de la santé mentale et la façon dont tout cela a fonctionné lorsque vous avez essayé de remettre en question la politique sur les services correctionnels quand celle-ci nuisait à l'objectif de la législation. Je vais vous laisser y réfléchir pendant une minute.

Rick, vous avez commencé à en parler il y a quelques minutes, et je vous invite à nous en dire plus sur la façon dont les choses ont changé au cours des décennies durant lesquelles vous avez travaillé à favoriser l'accès à la collectivité, comme la capacité des gens de sortir de prison et de recommencer une nouvelle vie. Je pense tout particulièrement à toutes les restrictions qui ont été imposées aux condamnés à perpétuité qui, parfois, n'ont pas eu à se présenter nulle part depuis 20 ans et qui, soudainement, doivent commencer à le faire régulièrement. Toute l'information que vous avez sur ces expériences serait utile. Je connais un peu certaines expériences, mais je ne les connais pas toutes, alors je serais heureuse que vous nous en disiez plus à ce sujet.

M. Sauvé : Pour ce qui est des problèmes que posaient les politiques associées aux services correctionnels, c'est difficile pour les gens qui purgent une peine à perpétuité, mais nous tentons de sensibiliser les gens. L'une des choses qui ont tendance à se produire, c'est que beaucoup de personnes ne sont pas aiguillées vers les programmes offerts dans les établissements, qui n'ont pas un accès complet aux programmes. De plus, les programmes changent très souvent.

Bon nombre des hommes avec lesquels j'ai travaillé dans le cadre de notre programme ont été écartés des programmes.

We used to do a lot of fundraising and working within the community. A number of years ago, we had a thing called Con Walk, and it was working with the Muscular Dystrophy Association. We used to start on the front steps of Parliament Hill, and we were dressed in the old striped convict uniforms. That's where we would start our fundraising, and, in over four years, we raised over $120,000.

We had the Special Olympics in Collins Bay, where people with developmental challenges were coming in and working with men, and we'd bring some women over from P. for W., when it was still open. So it was that kind of engagement with the community. What it did was not only help the prisoners but help the community to have an understanding of what was taking place inside. Pretty much all of that stuff has gone by the wayside.

As far as some of the challenges with policies, with the cost factor for prisoners, because they have to pay room and board and they have to now pay for over-the-counter medication, many prisoners can't afford to go out on their passes. They don't have the funds to do that. As to a lot of the education programs that were taking place, I educated myself while I was in prison, and I paid for pretty much most of my education, and so I should. But I had some disposable income in there. Now, men and women serving time don't have that kind of disposable income. I've seen prisoners coming back into the community with $80 after being in prison for decades.

So those kinds of challenges coming back into the community, those are some of the policies that we try to make Corrections aware of, but to sit down and challenge some of those policies, I'm not sure that we're in the best position to be able to do that.

Senator Pate: I'm not sure we are, either, but, certainly, we're in a position, through this study, to make some recommendations. So what are some of the top recommendations you think we should make around human rights for people being released into the community but also for people inside?

Mr. Sauvé: One of the things is I think that, when people are ready to come back into the community, that should be encouraged. There is a point where you can keep somebody in prison too long. There is a threshold where you can keep somebody too long, and they start to lose hope. Once they start to do that, then that chance of successful reintegration is somewhat diminished.

Avant, nous réalisions beaucoup d'activités de collecte de fonds et beaucoup de travail dans la collectivité. Il y a un certain nombre d'années, nous organisions un événement, une « marche des détenus », en collaboration avec l'Association de la dystrophie musculaire. On avait l'habitude de commencer sur les marches à l'avant de la Colline du Parlement, et nous revêtions d'anciens uniformes de prisonniers. C'est là que nous commencions notre activité de collecte de fonds, et, en quatre ans, nous avons recueilli 120 000 $.

Il y a eu les Jeux olympiques spéciaux à Collins Bay, où des personnes souffrant de troubles de développement venaient et travaillaient en collaboration avec les hommes. Nous faisions aussi venir certaines femmes de la Prison des femmes, lorsque cet établissement était encore ouvert. C'est donc ce genre d'engagement auprès de la collectivité qui avait lieu. Ça aidait non seulement les prisonniers; cela aidait la collectivité à comprendre ce qui se passait derrière les murs. Quasiment toutes ces activités ont été abandonnées.

Pour ce qui est des défis liés aux politiques, vu le facteur de coûts applicable aux prisonniers, parce qu'ils doivent payer pour le gîte et le couvert et qu'ils doivent maintenant payer pour leurs médicaments en vente libre, bon nombre de prisonniers ne peuvent pas se permettre d'utiliser leurs permissions de sortir. Ils n'ont pas les fonds nécessaires pour le faire. Pour ce qui est d'une bonne partie des programmes d'éducation qui étaient offerts, j'ai étudié par moi-même lorsque j'étais en prison, et j'ai payé la majeure partie de mes études, et il était normal que ce soit ainsi. Mais j'avais un peu de revenus disponibles en prison. Maintenant, les hommes et les femmes en prison n'ont pas ce genre de revenus disponibles. J'ai vu des prisonniers être de retour dans la collectivité avec 80 $ dans leurs poches après avoir passé des décennies en prison.

Par conséquent, quelques-uns des problèmes liés au fait de revenir dans la collectivité tiennent à certaines des politiques dont nous tentons de parler aux responsables des services correctionnels. Cependant, pour ce qui est de s'asseoir et de remettre en question certaines de ces politiques, je ne crois pas que nous soyons les mieux placés pour le faire.

La sénatrice Pate : Je ne crois pas que ce soit nous non plus, mais, assurément, nous sommes en mesure, grâce à la présente étude, de formuler des recommandations. Quelles sont certaines des principales recommandations que, selon vous, nous devrions formuler au sujet des droits de la personne des détenus libérés dans la collectivité, mais aussi des personnes emprisonnées?

M. Sauvé : L'une des choses qui me viennent à l'esprit, c'est que, lorsque les gens sont prêts à revenir dans la collectivité, il faudrait les encourager à le faire. À un moment donné, on peut garder une personne trop longtemps en prison. Il y a un seuil à partir duquel on garde une personne trop longtemps en prison, et elle peut commencer à perdre espoir. Une fois que c'est le cas, alors ses chances de réinsertion sociale réussie diminuent dans une certaine mesure.

One of the things is our LifeLine Program. Recently, I took an elderly gentleman to Toronto on his first UTA. He's in his 70s, and I believe he's suffering from early signs of dementia. He had a breakdown. There is no way he would have been able to take the bus, and that was his option, either to take the bus or for me to provide that transportation. So I took him to Toronto, and, when we got to the parking lot where the parole office is, he collapsed. He physically couldn't make it up to the parole office. So I took him over to the halfway house, and I called the parole office and told them, "I can't bring him up there. He's over at the halfway house." So the halfway house staff, along with me, made sure that he was okay, and we asked him if he wanted to go to the hospital. Then the parole officer came over there. But I wondered, what would have happened if he had been on the bus and that had happened? All he had was his pass and his ID card. He doesn't have good command of the English language. He had been in well past his full parole eligibility. So what would have happened to him? Somebody would have called the police, and how would you deal with that? So that kind of thing of assisting them in their reintegration, and that's what we used to do with our LifeLine program. We would work with people at the earliest stages of their sentence on into the community.

When somebody went to segregation, one of the first things that we would do is go into segregation and see the prisoner in the hole. That's what it was called. It was called the hole. We would first make sure that they were okay. We had an outreach line so that they could reach out and talk to somebody, because we wanted to keep them alive first, and then we could work on trying to transition them back into the population. I had many wardens over the years ask me and some of my coworkers to go to see people in segregation, to make sure that they were okay, or to try to get them off of a hunger strike or to try to get them to start taking their medications. It was that peer support work that is so important. Those are some of the things that we could do.

Quickly, one more thing: I just did a parole hearing with a young man who is a few years past his full parole eligibility. He's in minimum security and is only eligible for full parole for deportation. He went before the board, and the board said, "Sorry, at this time, we can't make a decision to grant you parole for deportation," because he wouldn't be supervised in another country. So what's his option? To stay in prison until he dies?

L'une des choses, c'est notre programme Option-Vie. Récemment, j'ai accompagné un vieil homme de Toronto durant sa première PSSE. C'est un septuagénaire, et je crois qu'il affiche un début de démence. Il s'est effondré. Il n'aurait jamais été capable de prendre l'autobus, et c'était l'option qui s'offrait : soit qu'il prenait l'autobus, soit que je lui fournissais le transport. Je l'ai donc amené à Toronto, et, lorsque nous sommes arrivés dans le stationnement du bureau des libérations conditionnelles, il s'est effondré. Il n'était physiquement pas capable de se rendre au bureau des libérations conditionnelles. Je l'ai donc transporté à la maison de transition, et j'ai appelé les responsables du bureau de libération conditionnelle pour leur dire : « Je ne peux pas l'amener là-bas, il est à la maison de transition. » Par conséquent, le personnel de la maison de transition et moi nous sommes assurés qu'il allait bien, et nous lui avons demandé s'il voulait aller à l'hôpital. Puis, l'agent de libération conditionnelle est venu. Cependant, je me demande ce qui serait arrivé s'il avait pris l'autobus et que la même situation s'était produite. Tout ce qu'il avait, c'était son laissez-passer et sa carte d'identité. Il ne maîtrise pas bien l'anglais. Il était resté emprisonné bien après sa date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. Et donc, qu'est-ce qui lui serait arrivé? Quelqu'un aurait appelé la police, et comment les policiers auraient-ils réagi? Par conséquent, dans le cadre de notre programme Option-Vie, le genre de choses que nous faisions pouvait aider les délinquants dans le cadre de leur réinsertion sociale. Nous avions l'habitude de travailler avec les gens dès les premières étapes de leur peine et jusqu'à leur retour dans la collectivité.

Lorsqu'un prisonnier était envoyé en isolement, l'une des premières choses que nous faisions, c'était de nous rendre dans l'unité d'isolement pour voir le prisonnier qui était au trou. C'est ainsi qu'on appelait cet endroit. C'était le trou. Pour commencer, nous nous assurions qu'il allait bien. Nous avions une ligne d'aide, afin qu'il puisse appeler et parler à quelqu'un, parce que, dans un premier temps, nous voulions le garder en vie, pour ensuite essayer de les ramener au sein de la population générale. Au fil des ans, beaucoup de directeurs m'ont demandé et ont demandé à certains de mes collègues d'aller voir des gens en isolement, pour nous assurer qu'ils allaient bien, les convaincre d'arrêter une grève de la faim ou de commencer à prendre leurs médicaments. C'était ce soutien par les pairs qui était si important. Voilà certaines des choses que nous pouvions faire.

Rapidement, une autre chose : je viens de participer à une audience de libération conditionnelle avec un jeune homme dont la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est passée depuis quelques années. Il se trouve dans une unité opérationnelle à sécurité minimale et il est seulement admissible à une libération conditionnelle totale en vue de son expulsion. Il s'est présenté devant la commission, et il s'est fait dire : « Désolé, pour l'instant, nous ne pouvons pas vous accorder une libération conditionnelle pour expulsion », parce qu'il ne pourrait pas être supervisé dans un autre pays. Quelle autre possibilité s'offre à lui? Rester en prison jusqu'à ce qu'il meure?

There are many prisoners that are in that same situation. It's left up to the prisoner to try to develop a release plan into a country. Some of the people were raised here in Canada, but they are going to be deported. So it's up to them to try to develop a release plan to another country. Then, when they go before the board, it is the board that has to determine whether or not that release plan is going to be viable. Those are some of the policies that should be looked at.

It was unfortunate. When the young man said, "What are my options," it was, "You may never get out of prison." I sat with him in the visiting room afterward to make sure he was okay, but to send that kind of message that you may never get out of prison is pretty traumatic for somebody to face.

Senator Pate: You've outlined, Rick, a couple of things — and that last one is a very good example — where the parole board is exceeding its jurisdiction. That is an area where, I would suggest, this committee could make some recommendations about it not being the jurisdiction of the parole board to determine supervision around the world. It's the determination of the risk in Canada to the Canadian public. It strikes me that that scenario we could be looking at.

It also strikes me that some of the other areas that you talked about are restrictions that are policy, not the law. There have been areas where the law has changed, and another one that, once Anita has commented, I would love to hear your comments on, is the whole issue of the use of video conferences for parole hearings and how that's impacting people, as well as the number of indigenous men and women, lifers in particular, who you've seen actually exit the system and how that's best achieved. So thank you for raising those issues.

Senator Martin: I'm listening to you and learning a lot. I want to thank you, Mr. Sauvé, for your testimony because it gives us insights that we otherwise would not have, so I think it's quite valuable.

I wanted to clarify with Senator Pate regarding recommendations we are discussing, that it would be something we would consider as a committee. I don't want to mislead our witnesses in any way. With recommendations, we will consider all of them and we will be discussing them with the full committee.

Senator Pate: My apologies; I overstepped.

Senator Martin: No, this is just a clarification.

Senator Hartling: Thank you very much for being here and thank you, Mr. Sauvé, for sharing your story. I always find that brings a reality to what we're studying. Thank you for your work, Ms. Desai.

Beaucoup de prisonniers se trouvent dans la même situation. On laisse aux prisonniers la tâche de préparer un plan de libération dans un autre pays. Certains de ces prisonniers ont grandi ici, au Canada, mais ils seront expulsés. C'est donc à eux d'essayer de préparer un plan de libération dans un autre pays. Puis, lorsqu'ils se présentent devant la commission, c'est à elle de déterminer si, oui ou non, le plan de libération sera viable. Ce sont certaines des politiques sur lesquelles il faudrait se pencher.

C'était malheureux. Lorsque le jeune homme a dit : « Quelles sont mes options? » la réponse, c'était : « Tu ne sortiras peut-être jamais de prison. » Je me suis assis avec lui dans la salle des visites après pour m'assurer qu'il allait bien, mais dire à quelqu'un... c'est très traumatisant pour quelqu'un de se faire dire qu'il n'aura peut-être jamais la possibilité de sortir de prison.

La sénatrice Pate : Vous avez souligné, Rick, deux ou trois choses — et le dernier exemple que vous avez donné est très bon —, des situations où la Commission des libérations conditionnelles outrepasse sa compétence. Je dirais que c'est un domaine où le comité pourrait formuler certaines recommandations : la détermination de la surveillance à l'étranger n'est pas une compétence qui devrait revenir à la Commission des libérations conditionnelles. Son mandat, c'est de déterminer le risque au Canada pour le public canadien. Ce qui me frappe, c'est que c'est ce scénario que nous devrions examiner.

Je constate aussi que certaines des autres choses dont vous avez parlé concernent des restrictions découlant de politiques et non de la loi. Il y a des domaines où la loi a changé, et un autre domaine dont j'aimerais que vous nous parliez — et une fois qu'Anita aura dit ce qu'elle a à dire —, c'est toute la question de l'utilisation des vidéoconférences pour les audiences de libération conditionnelle et l'incidence que cela a sur les gens ainsi que le nombre d'hommes et de femmes autochtones — et en particulier ceux qui purgent des peines à perpétuité —, que vous avez vus réellement sortir du système et les meilleures façons d'y arriver. Je vous remercie donc d'avoir soulevé ces enjeux.

La sénatrice Martin : Je vous écoute, et j'apprends beaucoup de choses. Je tiens à vous remercier, monsieur Sauvé, de votre témoignage parce que vous nous dites des choses que, sinon, nous n'aurions pas entendues. Je crois que c'est très utile.

Je tiens à préciser à la sénatrice Pate, au sujet des recommandations dont nous discutions, que c'est quelque chose que nous pourrions envisager en tant que comité. Je ne veux tromper nos témoins d'aucune façon. En ce qui a trait aux recommandations, nous allons toutes les examiner et nous en discuterons pleinement avec tous les membres du comité.

La sénatrice Pate : Toutes mes excuses, j'ai exagéré.

La sénatrice Martin : Non, c'est simplement une précision que je tenais à faire.

La sénatrice Hartling : Merci beaucoup d'être là, et merci, monsieur Sauvé, de nous avoir raconté votre histoire. Je trouve toujours que cela donne un caractère concret à ce que nous étudions. Merci de votre travail, madame Desai.

I come from the community and I really value community-based services. I know the risks involved with funding. Can you tell me a bit more about where your funding was coming from and what's happening in that funding base? I know the value, because when you don't have funding, then the good work you're doing won't be happening. Can you talk a bit about those issues?

Ms. Desai: The funding for LifeLine was ended in 2012. A few agencies stepped up to contribute some money to keep a small portion of that work alive. Rick was involved with that as well. He's one of the in-reach workers that continue to do this work. We joked that it's on life support and that we've been waiting for it to be reinvigorated in some way.

I know Senator Pate had some questions around policy and mental health. I think I can overlap these together a little. As community partners tackling mental health policy, it's not like we have an easier time than Rick does. Sometimes it's a bit of a challenge for us. However, the point I would like to make around in-reach specifically is there has been a misconception that this work is being done by volunteers since the work was ended. Frankly, that's not true. The NGO sector stepped up to try to find ways across the board to keep it alive. In some places, that hasn't worked out in the last five years, so I think that's a real detriment to our correctional system.

I think it's important to recognize that while many volunteers provide excellent support with our prisons, they don't replace the need for experienced and trained staff to do this work. From the stories that Rick is sharing with you, you can appreciate the amount of effort, time and dedication that this individual has to the work that he does. It is something that connects with people. It's what I mentioned in my opening remarks around "lived and shared experience"; that is, the ability to make a connection with somebody who has been through a similar experience. To have that individual be trained and work with community partners in a structured way is a well-known approach within the community corrections sector as a means of addressing issues within the prison, which also improves the transition to the community. It's one of those pieces that overlaps nicely. We've struggled from a policy perspective in terms of getting some sort of support from CSC to advocate for the efficacy of peer mentoring within our institutions.

Senator Hartling: So where did the funding come from in the past?

Ms. Desai: Correctional Service Canada was funding it. The contracts were held by community-based agencies. There was a criteria in place. It was a minimum of five years of parole served in the community and demonstrating positive role model

Je viens du milieu communautaire et j'apprécie vraiment les services communautaires. Je connais les risques liés au financement. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'origine de votre financement et ce qui se produit relativement à votre financement de base? J'en connais la valeur, parce que lorsqu'on n'a pas de financement, on ne peut pas faire tout le bon travail qu'on veut. Pouvez-vous nous dire certaines choses à ce sujet?

Mme Desai : Le financement d'Option-Vie a pris fin en 2012. Quelques organismes ont pris le relais et ont fourni un peu d'argent pour que nous puissions continuer de faire une petite portion de ce que nous faisions avant. Rick a aussi participé à tout ça. Il est un des travailleurs d'approche qui continuent à faire ce travail. Nous disons en plaisantant que le programme est sur le respirateur artificiel, et on attend qu'il soit revigoré d'une façon ou d'une autre.

Je sais que la sénatrice Pate a posé certaines questions au sujet des politiques et de la santé mentale. Je crois pouvoir parler un peu des deux, ici. Ne croyez pas que, en tant que partenaires communautaires qui tentent de composer avec les politiques liées à la santé mentale, nous avons la vie plus facile que Rick. Parfois, c'est un peu difficile pour nous. Cependant, le point que j'aimerais soulever précisément au sujet des activités d'approche, c'est que les gens croient à tort que le travail est réalisé par des bénévoles depuis la fin des travaux. Franchement, ce n'est pas vrai. Le secteur des ONG a essayé de trouver des façons un peu partout de nous maintenir en vie. Dans certains endroits, les efforts n'ont pas fonctionné au cours des cinq dernières années, et je crois donc que c'est vraiment néfaste pour notre système correctionnel.

Je crois qu'il est important de reconnaître que, même si beaucoup de bénévoles fournissent un excellent soutien dans nos prisons, ils n'éliminent pas le besoin de devoir compter sur des employés d'expérience et qualifiés pour faire le travail. À la lumière des histoires que Rick vous raconte, vous comprendrez tout l'effort, le temps et le dévouement dont il fait preuve à l'égard de son travail. C'est quelque chose qui lie les gens. C'est ce que j'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire lorsque je parlais d'expériences vécues et partagées, c'est-à-dire la capacité de tisser un lien avec quelqu'un qui a vécu une expérience similaire. Le fait de former une telle personne afin qu'elle travaille en collaboration avec des partenaires communautaires de façon très structurée est une approche bien connue dans le milieu des services correctionnels en tant que moyen de s'attaquer à des problèmes dans les prisons, ce qui permet aussi d'améliorer la transition dans la collectivité. C'est l'une de ces choses qui s'imbriquent bien les unes dans les autres. Nous avons eu certains problèmes du point de vue des politiques pour obtenir un genre de soutien du SCC afin de promouvoir l'efficacité du mentorat par les pairs dans nos établissements.

La sénatrice Hartling : Et d'où est venu le financement dans le passé?

Mme Desai : Le financement venait du Service correctionnel du Canada. Les contrats étaient passés avec des organismes communautaires. C'était un des critères. Les personnes devaient avoir passé un minimum de cinq ans en libération conditionnelle

qualities. They were then hired by the community-based agencies to hold the contracts. Then the guys went in and did the work and were compensated for that work. Their travel was covered. The agencies were able to take on a small administrative fee so they could administer the program and work with these individuals to do that program, and it was quite affordable.

Senator Hartling: Do you feel you're at risk right now to keep struggling for the funding?

Ms. Desai: Absolutely.

Senator Hartling: What would you say, 90 per cent?

Ms. Desai: It's 100 per cent at risk. I would say we're at risk of losing this program within a year.

Senator Jim Munson (*Chair*) in the chair.

The Chair: So the public is not confused, I was away at an autism rally on the Hill, in a very important personal advocacy role in the world of intellectual disability. I was here at the beginning for the testimony with the parole board. Welcome again. I'm hearing whispers that the testimony has been fascinating.

Senator McPhedran: Are we broadcasting?

The Chair: Yes.

Senator McPhedran: Shouldn't that sign be on to tell us that?

The Chair: It sort of says that.

Senator McPhedran: There is nothing, is there?

The Chair: It should be on. This will be aired on Saturday evenings forever.

Senator McPhedran: If I may make a request, it would be very good to be told that.

The Chair: Normally it should be lit up.

Senator McPhedran: Well, it's not.

The Chair: Well, we'll talk to somebody.

Senator Ngo: I would like to follow up with the comments made by Mr. Sauvé just now. In that case, do you think the parole board's hearing procedures are not fair? If it's not fair, how do we improve it?

Mr. Sauvé: How do we improve the parole board? The structure is kind of like a tribunal, so it's more questions than answers. With the circle hearings — and I have participated in them — everyone in the circle has an opportunity to speak. Sometimes I'll

dans la collectivité et afficher des qualités positives en tant que modèle. Elles étaient ensuite embauchées par les organismes communautaires pour remplir des contrats. Puis, les gars se présentaient, faisaient leur travail et étaient rémunérés. Leurs coûts de déplacement étaient payés. Les organismes retenaient un peu d'argent pour les dépenses administratives afin d'administrer le programme et de travailler avec les personnes qui l'offraient. C'était un cadre assez abordable.

La sénatrice Hartling : Avez-vous l'impression que vous risquez actuellement de continuer à avoir de la difficulté à obtenir du financement?

Mme Desai : Absolument.

La sénatrice Hartling : À combien évalueriez-vous le risque, à 90 p. 100?

Mme Desai : C'est risqué à 100 p. 100. Je dirais que nous courons le risque de perdre le programme dans la prochaine année.

Le sénateur Jim Munson (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Pour ne pas créer de la confusion chez le public, je participais à un rassemblement pour l'autisme sur la Colline, et je jouais là un rôle très important de défense des droits dans le milieu de la déficience intellectuelle. J'étais ici au début du témoignage de la Commission des libérations conditionnelles. Je vous souhaite de nouveau la bienvenue. J'ai entendu dire que c'était un témoignage fascinant.

La sénatrice McPhedran : Sommes-nous télévisés?

Le président : Oui.

La sénatrice McPhedran : Ne devrait-on pas afficher le panneau pour qu'on le sache?

Le président : C'est un peu ce que ça dit.

La sénatrice McPhedran : Il n'y a rien, non?

Le président : Il devrait être allumé. La réunion sera diffusée les samedis soir pour toujours.

La sénatrice McPhedran : Si vous me permettez de soumettre une demande, ce serait très bien qu'on nous le dise.

Le président : Habituellement, c'est allumé.

La sénatrice McPhedran : Eh bien, il ne l'est pas.

Le président : Eh bien, nous allons parler à quelqu'un à ce sujet.

Le sénateur Ngo : J'aimerais revenir sur les derniers commentaires de M. Sauvé. Dans ce cas-là, croyez-vous que les procédures d'audience de la Commission des libérations conditionnelles ne sont pas équitables? Et si elles ne le sont pas, de quelle façon peut-on les améliorer?

M. Sauvé : Comment améliorer la Commission des libérations conditionnelles? La structure est un peu similaire à celle d'un tribunal, alors il y a plus de questions que de réponses. Dans le cas des audiences tenues à l'aide d'un cercle — et j'ai participé à de

be an assistant at the hearing but they may have observers or support people there that, in my view, could offer valuable input to the board. Some of these people are going to be the supports to keep the person in the community, to help them, and so I think they could have a valuable contribution. I think the idea of the circle hearing could be extended to other hearings as well.

I was listening to how prisoners get prepared to present at parole hearings. I don't really prepare people to present at parole hearings. I prepare them for life on parole. That's the kind of thing I do. I encourage people to think of this as a conversation and that for the crime that they're serving, they are the best witness to do that, so to be honest and open.

I'm going to sound like I'm being critical about the file information, but I could read over all my files — I have stacks and boxes of files, and I have kept them all — and have no idea who I was reading about. Sometimes there is an over-reliance on files and sometimes there is misinformation in the files. It's difficult to get that misinformation changed. Quite often the individual parole officer or case worker will say, "I'm not the author of that, so I can't change that. You have to get those changes done yourself." Sometimes there is an over-reliance on the file information, and it may not be accurate. That's where, when the board is evaluating risking, there's also an opportunity for the support people to be able to speak and to say what kind of supports they will have as opposed to simply reading a piece of paper in the file.

I have great respect for the board. It's challenging. They get to read the files, but they have maybe an hour or two hours in the hearing to evaluate whether that person is going to be a risk to the community. They're going to my neighbours. They're going to be your neighbours. When I work with people, I don't necessarily try to prepare them for the hearing. I tell them what the rules are, but I prepare them for life on parole and to be successful on parole. I tell a lot of the guys I work with, "I don't care whether you get parole. I care that you stay out and you're not at risk to the community."

The Chair: Did you say an hour? That's amazing.

Mr. Sauvé: Parole hearings usually take one to two hours, two and a half hours tops, but a lot of that is procedural kind of stuff, so the parole board members don't have a long time to do that kind of evaluation. Yes, they get to read the files, but the files may not be all that accurate. It is a very short period of time that they have, and that's why I think is there should be more input from the support people. Quite often I've seen family members that are going to be taking the person back into their home and don't have

telles audiences —, tous les participants au cercle ont l'occasion de parler. Parfois, je suis un assistant dans le cadre de l'audience, mais il peut y avoir des observateurs ou des personnes qui sont là pour assurer un soutien qui, selon moi, pourraient avoir des choses importantes à dire à la commission. Certaines de ces personnes offriront le soutien nécessaire pour que la personne reste dans la collectivité, pour l'aider, et je crois donc qu'elles pourraient participer de façon utile. Je crois que l'idée des audiences tenues avec l'aide d'un cercle pourrait être élargie et englober les autres types d'audience aussi.

J'écoutais des choses sur la façon dont les prisonniers se préparent en vue d'une audience de libération conditionnelle. Je ne prépare pas vraiment des gens à de telles audiences, je les prépare à la libération conditionnelle perpétuelle. C'est le genre de choses que je fais. J'encourage les gens à voir la procédure comme une conversation et à comprendre que, pour ce qui est du crime qu'ils ont commis, ce sont eux les mieux placés pour en parler et qu'ils doivent donc être honnêtes et ouverts.

Je vais avoir l'air de critiquer les renseignements au dossier, mais je pourrais lire tous ces dossiers — et j'en ai des piles et des boîtes, j'ai tout conservé — et n'avoir aucune idée de ce que je lis. Parfois, on s'appuie trop sur les dossiers, et parfois, il y a de mauvais renseignements qui s'y trouvent. C'est difficile de faire corriger les renseignements erronés. Très souvent, l'agent des libérations conditionnelles ou le travailleur social dira : « Ce n'est pas moi qui l'ai écrit, alors je ne peux rien changer. Vous devez faire apporter ces changements vous-même. » Parfois, on s'appuie trop sur les renseignements au dossier, et ce n'est peut-être pas exact. C'est là — lorsque la commission évalue les risques — qu'il y a une occasion pour la commission d'entendre les gens qui fourniront un soutien de pouvoir parler et préciser le genre de soutien qu'ils offriront plutôt que de tout simplement lire ce qui figure au dossier.

J'ai beaucoup de respect pour la commission. C'est difficile. Les commissaires peuvent lire les dossiers, mais ils ont peut-être une heure ou deux d'audience pour évaluer si la personne représentera un risque dans la collectivité. Ce sera mon voisin. Le vôtre. Lorsque je travaille avec des gens, je n'essaie pas nécessairement de les préparer en vue de l'audience. Je leur explique les règles, mais je les prépare à passer toute leur vie en libération conditionnelle et à réussir. Je disais à beaucoup de personnes avec qui je travaille : « Ça m'est égal si tu obtiens la libération conditionnelle. Ce qui est important pour moi, c'est que tu restes en liberté et que tu ne sois pas un risque pour la collectivité. »

Le président : Vous avez dit une heure? C'est surprenant.

M. Sauvé : Les audiences de libération conditionnelle durent habituellement une ou deux heures — au maximum deux heures et demie —, une bonne partie du temps est consacrée à des questions procédurales, donc les commissaires n'ont pas beaucoup de temps pour procéder à ce genre d'évaluation. Oui, ils lisent les dossiers, mais les dossiers ne sont peut-être pas toujours exacts. Ils ont très peu de temps, et c'est la raison pour laquelle il faudrait permettre aux personnes qui offriront un

an opportunity to speak. Victims have an opportunity to read the victim impact statement, and there is an important aspect to that because the victims are still in many cases, most cases, are still traumatized, but they don't have necessarily an opportunity to fully participate in the hearing. So I think there are vast areas of improvement.

Senator McPhedran: Just picking up on that point, they may seem unrelated but I don't think they are. I've done quite a bit of work over the years in administrative law around various tribunals and decision-making. That's really what you're speaking to. I want to comment in support of your observation that the decision-making process can only be based on the evidence as presented to the decision makers. Often, the narrow interpretation of who are the parties to a decision, often the applicant and then the formal board, limits hugely the information that board members can have in reaching their decision. For members of the community, the victims, the much larger picture of those that are involved, if there is not some allowance for some input into that decision-making, including those that are providing support for the applicant, then I just wanted to reinforce the point you made. The decisions are not being made on the best evidence that could be available to those who have to make the decision.

Ms. Desai: I would like to add to that as well. Part of the challenge from what we hear is that having access to institutional parole officers, having access to a prisoner's own files, is sometimes a pretty significant challenge as well from a policy perspective. A lot of times they don't have all the information or any of it, and trying to get access to their institutional parole officers to get the process started ends up contributing greatly to the issues we heard around being able to get people to parole at their earliest eligibility date. That seems to be something that filters into the challenges that we're seeing.

Senator Martin: I just had a supplementary to Senator Ngo's question. When you say that the files can contain lots of misinformation, I was wanting to see if you could elaborate on a specific example, just to gain those insights. Secondly, how would misinformation be minimized? What needs to happen to minimize information that could not necessarily help the person that is up for parole when it comes time?

I know with health records, with educational records, when files are pretty thick and it's all paper versus e-files, there is a challenge to sort through all of these different pieces of

soutien de participer davantage. Très souvent, j'ai vu des membres de la famille qui accueilleront la personne chez eux ne pas avoir l'occasion de parler. Les victimes auront l'occasion de lire leur déclaration de la victime, et c'est un aspect important, parce que les victimes sont souvent, dans de nombreux cas — dans la plupart des cas — encore traumatisées, mais elles n'ont pas nécessairement l'occasion de participer pleinement à l'audience. On peut donc faire beaucoup mieux.

La sénatrice McPhedran : Pour revenir sur ce que vous venez de dire — j'aurai peut-être l'air de parler de toute autre chose, mais il y a selon moi un lien — j'ai beaucoup œuvré au fil des ans dans le domaine du droit administratif lié aux divers tribunaux et structures décisionnelles. Et c'est vraiment similaire à ce dont vous parlez. Je veux appuyer votre observation selon laquelle le processus décisionnel peut seulement être fondé sur les éléments de preuve présentés aux décideurs. Souvent, l'interprétation étroite de l'identité des parties à une décision — souvent, il s'agit du demandeur et des membres officiels de la commission — limite beaucoup les renseignements auxquels les commissaires peuvent avoir accès pour prendre leur décision. Pour les membres de la collectivité, les victimes, l'ensemble des personnes qui sont en cause, si on ne leur permet pas de formuler certains commentaires pour participer au processus décisionnel, y compris ceux qui fourniront un soutien au demandeur, alors je tiens seulement à me faire l'écho de vos commentaires. Les décisions ne s'appuient pas sur les meilleurs éléments de preuve disponibles qui pourraient être fournis à ceux qui prennent les décisions.

Mme Desai : J'aimerais moi aussi ajouter quelque chose, ici. Le défi tient aussi en partie — d'après ce que nous entendons — au fait qu'il est parfois difficile d'un point de vue stratégique d'avoir accès aux agents des libérations conditionnelles en établissement et aux dossiers d'un prisonnier. Souvent, les gens n'ont pas tous les renseignements — ou ils n'en ont aucun — et le fait d'essayer d'avoir accès aux agents des libérations conditionnelles en établissement afin d'enclencher le processus contribue, au bout du compte, beaucoup aux problèmes dont on entend parler; il est difficile d'accorder une libération conditionnelle aux gens à leur première date d'admissibilité. Ça semble être la source des problèmes que nous constatons.

La sénatrice Martin : J'aimerais poser une question complémentaire à la question du sénateur Ngo. Lorsque vous dites que les dossiers peuvent contenir beaucoup de mauvais renseignements, j'aurais aimé que vous nous fournissiez un exemple précis, afin que nous puissions comprendre. Ensuite, de quelle façon pourrait-on réduire au minimum la mauvaise information? Que faut-il faire pour réduire au minimum la présence de renseignements qui n'aideraient pas nécessairement la personne à obtenir une libération conditionnelle lorsque ce moment arrive?

Je sais que, pour ce qui est des dossiers liés à la santé, aux études, lorsque les dossiers sont assez étoffés et que tout est en format papier plutôt qu'en version électronique, il peut être

information. Are the files only on paper? Is there a combination of e-files and paper documents? I'm curious how this information also is then passed on for those that need to see it.

Mr. Sauvé: The files are on both e-file and paper. It used to be just paper file at one time. But the prisoners don't have access to e-file or computer access to go over that.

In many cases they have to apply through freedom of information to get their files.

As a specific example, I will use myself. I was in Frontenac and I was preparing to go up for a hearing, and when I accessed my files, they had me serving time in the Joyceville at the same time for bank robbery. I said, "That can't be me. That has to come off. I have to go in front of the board." They said, "You have to make those arrangements." I just left it because that demonstrates that is a flagrant example of misinformation.

For a lot of prisoners, they may not understand what's in their files. They may not be able to have good command of English. They may not be able to read and write with proficiency to read over their files. What do you read? What do you present? It becomes so overwhelming that it's too much of a challenge for them to do that.

Quite often, when I work with somebody, when I present to the board, I talk about the person, because most often I've seen the person at various levels. I'm talking about the person, how he has changed, the character of the person, how he came about with this plan. The way we present to the board is different than if a lawyer presents to the board. Lawyers will tend to talk about the file information whereas we talk about the person.

Senator Martin: In terms of minimizing the misinformation or potential mistakes, is it just the nature of the process that it's difficult to help reduce the number of mistakes that may be made? Is there a way to do that?

Mr. Sauvé: Well, if there was a process where you could challenge some of the misinformation on there — but the board members will read the file the day before the hearing. So they're not accessing the files throughout the whole sentence. They'll read the files the day before the hearing. If they're doing three hearings or four hearings that day, they'll read the file information the day before. That's a volume of information for them to read. So I think there's a number of improvements that could be made.

difficile de faire le tri entre tous ces différents renseignements. Est-ce que les dossiers sont seulement accessibles sur support papier? Y a-t-il une combinaison de dossiers électroniques et de documents sur support papier? J'aimerais aussi savoir de quelle façon l'information est transmise à ceux qui ont besoin de la consulter.

M. Sauvé : Les dossiers sont accessibles sur support électronique et papier. À une époque, on avait seulement les documents sur support papier, mais les prisonniers n'ont pas accès à leur dossier électronique et n'ont pas accès à un ordinateur pour consulter le tout.

Dans de nombreux cas, ils doivent présenter des demandes liées à l'accès à l'information pour obtenir leur dossier.

Je vais vous parler de mon exemple précis. J'étais dans l'Établissement Frontenac et je me préparais en vue d'une audience. Lorsque j'ai consulté mes dossiers, il était indiqué que j'étais en prison à l'Établissement de Joyceville en même temps que je faisais un vol de banque. J'ai dit : « Ce ne peut pas être moi. Il faut enlever cette information. Je dois aller devant la commission. » Ils ont dit : « Tu dois t'arranger »; j'ai laissé les choses comme elles étaient parce que c'était un exemple flagrant de renseignements erronés.

Beaucoup de prisonniers peuvent ne pas comprendre le contenu de leur dossier. Ils ne maîtrisent peut-être pas bien l'anglais. Ils ne sont peut-être pas suffisamment capables de lire et d'écrire pour bien passer en revue leur dossier. Que lisez-vous? Que présentez-vous? Ils peuvent être tellement dépassés que la tâche devient trop difficile pour eux.

Très souvent, lorsque je travaille avec quelqu'un, que je prends la parole devant la commission, je parle de la personne, parce que, très souvent, j'ai interagi avec elle à différents niveaux. Je parle de la personne, du fait qu'elle a changé, de sa moralité, et de la façon dont elle a établi son plan. La façon dont nous présentons la situation à la commission est différente de ce que ferait un avocat. Les avocats ont tendance à parler des renseignements au dossier, tandis que nous parlons de la personne.

La sénatrice Martin : Pour ce qui est du besoin de réduire au minimum les mauvais renseignements ou les possibles erreurs, c'est en raison de la nature du processus qu'il est difficile de réduire le nombre d'erreurs pouvant être commises? Est-il possible de corriger le tir?

M. Sauvé : Eh bien, s'il y avait un processus en vertu duquel on pourrait remettre en question certains des renseignements erronés... mais les commissaires lisent le dossier le jour avant l'audience et, donc, ils n'ont pas accès au dossier durant toute la peine. Ils lisent les dossiers le jour avant l'audience. S'ils participent à trois ou quatre audiences durant une journée, ils doivent lire tous les renseignements au dossier le jour avant. On parle de beaucoup d'information à lire. Par conséquent, je crois qu'il y a un certain nombre d'améliorations qu'on pourrait apporter.

Video conferencing, in my view, was a mistake because there is so much more in communication than language. I've sat through so many of the hearings where you're watching the video screen, and it is jumping or the sound breaks up, and it's just too difficult, and especially in some cultures, it's so foreign.

I wanted to touch a bit on indigenous people. When I started with LifeLine, I went into Fenbrook Institution in Gravenhurst. That's the institution that imprisoned the Inuit prisoners. I couldn't understand why they were bringing the Inuit prisoners down to Gravenhurst.

I'm going to share a quick story. I represented a young man at the board, and he was granted UTAs. I was taking him to Ottawa on his pass, and in my conversations with him I asked what he did in Nunavut. He said he was a stone carver and a hunter. So we were driving along highway 7 and I saw a deer and I said, "Look at the deer over there." He said, "I don't see it." Further down, I saw a great horned owl. I said, "Look, there's a great horned owl up there." He said, "I don't see it." I said, "I thought you said you were a hunter." He said, "I can't see anything for the trees."

It was one of those moments where I thought: I have to change the way I think about it. Here he was, taken away from his culture, his community, his support, his lifestyle and food, and brought down here. I kept thinking: I hope he doesn't run into a tree when he gets to Ottawa. He's struggled. He's been in and out. I can't help but think that if he wasn't down here, how much better an opportunity would he have had to be reintegrated into the community? There are too many trees down there for him. There are too many problems in this area, where they're separated from their community.

That's one group of our citizens that I feel is being unfairly treated, and they're taken away. How do they get visits? I know the cost to my family to visit when they would drive down to Kingston from my home community. It's difficult for people from indigenous populations to visit their families and to be supportive. Those are the supports that are going to keep them out of prison.

The Chair: Thank you very much. It's extremely important, because we are going to have a real focus on indigenous women in prisons and the overpopulation. What you brought up today is significant for us.

Senator Pate: Thank you for giving a number of examples of exactly how the law has been interfered with by policy and practice, because the file information is just one example. As you know, not only do prisoners not have access to computers, or often their files, but when they do try to correct that information

Selon moi, les vidéoconférences ont été une erreur parce que la communication, c'est bien plus que les mots. J'ai assisté à de nombreuses audiences où il faut regarder un écran, la qualité de l'image fluctue, et on perd parfois le son. C'est tout simplement trop difficile, surtout pour les gens de certaines cultures; c'est totalement étranger pour eux.

Je veux aborder rapidement la question des Autochtones. Lorsque j'ai commencé à travailler pour Option-Vie, je me suis rendu à l'Établissement Fenbrook, à Gravenhurst. C'est l'établissement où sont emprisonnés les détenus inuits. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi ils transportaient les prisonniers inuits jusqu'à Gravenhurst.

Je vais vous raconter rapidement une histoire. J'ai représenté un jeune homme devant la commission; on lui avait accordé des PSSE. Je partais pour Ottawa avec lui en vertu d'un laissez-passer, et dans le cadre de nos discussions, je lui ai demandé ce qu'il faisait au Nunavut. Il m'a dit qu'il était un tailleur de pierres et un chasseur. Nous roulions donc sur la route 7 et j'ai vu un cerf. J'ai dit : « Regarde, là-bas, un cerf. » Il a dit : « Je ne le vois pas. » Plus tard, j'ai vu un grand-duc d'Amérique. J'ai dit : « Regarde, il y a un grand-duc d'Amérique en haut. » Il a dit : « Je ne le vois pas. » J'ai dit : « Je croyais que tu avais dit que tu étais un chasseur. » Il a répondu : « Je ne vois rien à cause des arbres. »

C'est un de ces moments où j'ai pensé : je dois changer la façon dont je vois les choses. Il était là, retiré de sa culture, de sa collectivité, de ses soutiens, de son mode de vie et d'alimentation et il a été transporté ici. Je n'arrêtais pas de me dire : j'espère qu'il n'emboutira pas un arbre lorsqu'il arrivera à Ottawa. Il avait des difficultés. Il avait fait l'aller-retour entre la prison et la liberté. Je ne pouvais m'empêcher de penser que, s'il n'était pas ici, il aurait de bien meilleures chances de réussir sa réinsertion sociale dans la collectivité. Il y a beaucoup trop d'arbres ici pour lui. Il y a trop de problèmes dans la région, où il est séparé de sa communauté.

C'est un des groupes de nos citoyens qui, selon moi, n'est pas traité équitablement. On les retire de chez eux. Comment peut-il avoir des visites? Je sais ce qu'il en coûtait aux membres de ma famille pour venir me visiter de ma ville natale jusqu'à Kingston. C'est difficile pour les Autochtones de visiter leur famille et d'offrir du soutien. Et ce sont ces soutiens qui permettent au délinquant de ne pas retourner en prison.

Le président : Merci beaucoup. C'est extrêmement important, parce que nous allons vraiment mettre l'accent sur les femmes autochtones en prison et sur la question de la surpopulation. Les points que vous avez soulevés aujourd'hui sont très importants pour nous.

La sénatrice Pate : Merci de nous avoir donné un certain nombre d'exemples précis de politiques et de pratiques qui interfèrent avec la loi, parce que les renseignements figurant dans les dossiers ne sont qu'un exemple. Comme vous le savez, non seulement les prisonniers n'ont pas accès à des ordinateurs, ni,

— and I thank Senator Martin for raising that question — oftentimes they're unable to do so and even sometimes have to go to court, and even then have great challenges.

I'm curious how often you've seen people be able to correct their files. We've already had testimony and discussion before the committee. One of the most well known of these examples is what happened to Ashley Smith. It wasn't until after she was dead that all her files became known fairly publicly, but it was clear that the description on the file of who she was did not in any way resemble how staff or other prisoners saw her. I'm curious as to how often you've seen successful corrections of files, aside from having to go to court.

Mr. Sauvé: It's rare. I can think of only a handful of prisoners who have been able to have their file information changed. Something will come up at a parole hearing, and quite often that's the first time the prisoner knows there's some misinformation there. They'll be asked about charges or about something in the institution, and they'll say, "Well, I'm not aware of that." This isn't a criticism of the board. The board is going by the information that's in front of them. They'll say, "Well, that's on your file. Did you not read your file beforehand?" Quite often they don't have access to the file information.

Ms. Desai: Further to that, there are two pieces to that as far as recommendations to be put forward. Increasing access to a prisoner's own information in their files would be a first step. I think this committee has also heard from others about the option for independent adjudication for things that come up within the prison, so that if something needs to be challenged, they could look at having that done independently. That's something we would support as well.

Senator Pate: I'm curious; rather than looking at oversight that is actually controlled or at arm's length from corrections, I wonder if you've looked at things like the Optional Protocol to the Convention against Torture or some of the other models around judicial oversight of corrections.

Ms. Desai: I think that's something St. Leonard's would be interested in looking at going forward. As an organization, our management has focused predominantly on the transition of community corrections and holding that piece up, but that would be something within our scope, I would think. It's not something we've done yet.

The Chair: Thank you very much. We should have you back. This was so important for us. I'll look at the transcript for the portion I missed in between. Your recommendations are well

souvent, à leur dossier, mais lorsqu'ils tentent de faire corriger des renseignements — et je remercie la sénatrice Martin d'avoir posé la question —, souvent, ils ne peuvent pas le faire et doivent même parfois se présenter devant un tribunal, même si cela crée beaucoup de difficultés.

J'aimerais savoir combien de fois vous avez vu des gens être capables de faire corriger les renseignements figurant dans leur dossier. Il y a déjà eu des témoignages et des discussions à ce sujet devant le comité. L'un des exemples les plus connus, c'est ce qui est arrivé à Ashley Smith. Ce n'est qu'après son décès que tous ses dossiers sont devenus assez publics, mais il est clair que la description qu'on faisait d'elle dans le dossier ne représentait aucunement la façon dont elle était perçue par le personnel et les autres prisonnières. J'aimerais savoir combien de fois vous avez vu des délinquants réussir à faire corriger des erreurs dans leur dossier, à part ceux qui ont dû se présenter devant un tribunal?

M. Sauvé : C'est rare. Je connais seulement un très petit nombre de prisonniers qui ont réussi à faire corriger des renseignements dans leur dossier. Souvent, quelque chose est mentionné durant une audience de libération conditionnelle et, très souvent, c'est la première fois qu'un prisonnier apprend qu'il y a des erreurs dans son dossier. On lui posera des questions au sujet d'accusations ou de quelque chose qui est arrivé à l'établissement, et il dira : « Eh bien, je n'en sais rien. » Je ne critique pas ici la commission. La commission s'appuie sur les renseignements qu'elle a sous les yeux. Les commissaires diront : « eh bien, c'est dans votre dossier. Ne l'avez-vous pas lu avant? » Très souvent, les délinquants n'ont pas accès aux renseignements figurant dans leur dossier.

Mme Desai : De plus, il y a deux aspects à soulever en ce qui a trait aux recommandations formulées. Accroître l'accès qu'ont les prisonniers aux renseignements figurant dans leur propre dossier sera une première étape. Je crois que le comité a aussi entendu d'autres personnes parler de la possibilité de prévoir un cadre d'évaluation indépendant des choses qui se produisent en prison, de façon à ce que, si quelque chose est remis en question, la situation pourra être examinée de façon indépendante. C'est là aussi quelque chose que nous soutiendrions.

La sénatrice Pate : Je suis curieuse. Plutôt que de réfléchir à la question de la surveillance qui est, soit contrôlée, soit indépendante des services correctionnels, je me demande si vous avez réfléchi à des choses comme le Protocole facultatif à la Convention contre la torture ou d'autres modèles du genre relativement à la surveillance judiciaire des services correctionnels?

Mme Desai : Je crois que c'est un dossier sur lequel la Société Saint-Léonard aimerait se pencher à l'avenir. En tant qu'organisation, notre direction a mis surtout l'accent sur la transition vers les services correctionnels communautaires et la promotion de cette transition, mais c'est quelque chose qui relèverait de notre mandat, selon moi. Ce n'est pas quelque chose que nous avons fait jusqu'à présent.

Le président : Merci beaucoup. Nous aimerions bien vous recevoir à nouveau. C'est tellement important pour nous. Je vais lire la transcription de la portion de la réunion que j'ai manquée.

noted here today as we continue this study. It's going to take some time for the study, but we hope to have an interim report and to work in real time. You talk about the issues that are happening in real time for many prisoners. Mr. Sauvé and Ms. Desai, we appreciate the work that is being done at St. Leonard's Society of Canada.

With that, we adjourn this session. Thank you both so much.

(The committee adjourned.)

Vos recommandations ont été bien notées, ici, aujourd'hui, tandis que nous poursuivons notre étude. Il faudra un certain temps pour mener l'étude à bien, mais nous espérons produire un rapport provisoire et effectuer du travail en temps réel. Vous avez parlé des enjeux qui se produisent concrètement et en temps réel pour de nombreux prisonniers. Monsieur Sauvé et madame Desai, nous vous remercions du travail que vous faites à la Société Saint-Léonard du Canada.

Cela dit, la séance est levée. Merci beaucoup à vous deux.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, March 29, 2017

Export Development Canada:

Christopher Pullen, Director, Environmental Advisory Services.

Wednesday, April 5, 2017

Parole Board of Canada:

Suzanne Brisebois, Director General, Policy & Operations;

Michelle Van De Bogart, Regional Director General, Prairies Region.

St. Leonard's Society of Canada:

Anita Desai, Executive Director;

Rick Sauvé, Lifeline In-Reach Worker, Collaborative Lifeline Program.

TÉMOINS

Le mercredi 29 mars 2017

Exportation et développement Canada:

Christopher Pullen, directeur, Services consultatifs environnementaux.

Le mercredi 5 avril 2017

Commission des libérations conditionnelles du Canada:

Suzanne Brisebois, directrice générale, Politiques et opérations;

Michelle Van De Bogart, directrice générale régionale, Région des Prairies.

Société Saint-Léonard du Canada:

Anita Desai, directrice exécutive;

Rick Sauvé, intervenant-accompagnateur du programme Option-Vie.